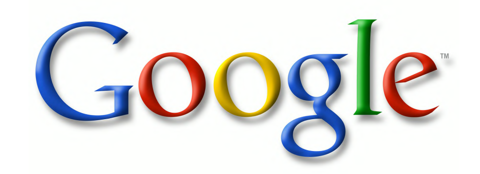
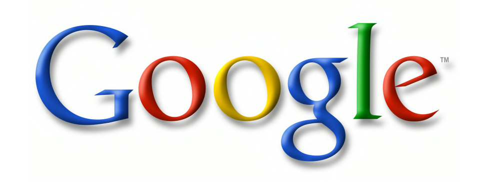
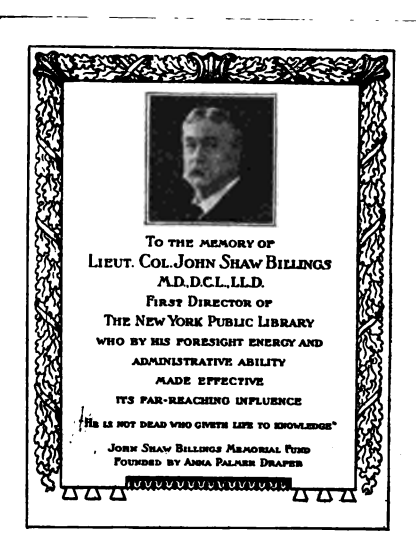


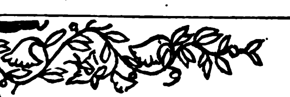






To the memory of
Lieut. Col. John Shaw Billings
M.D., D.C.L., LL.D.
First Director of
The New York Public Library
who by his foresight energy and
administrative ability
made effective
its far-reaching influence
"He is not dead who giveth life to knowledge"
John Shaw Billings Memorial Fund
Founded by Anna Palmer Draper






HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DANS LES DÉPARTEMENTS

DE L'ANCIENNE BRETAGNE;

PAR

A. DUCHATELLIER.



A PARIS,
CHEZ DESESSART, 9, RUE DE SORBONNE.

A NANTES,
CHEZ MELLINET, ÉDITEUR.

—

1836.






RÉVOLUTION EN BRETAGNE.

A NANTES,

DE L'IMPRIMERIE DE MELLINET.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

DANS LES DÉPARTEMENTS

DE L'ANCIENNE BRETAGNE,

OUVRAGE COMPOSÉ

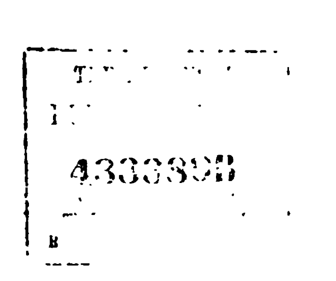
SUR DES DOCUMENTS INÉDITS;

PAR A. DUCHATELLIER.

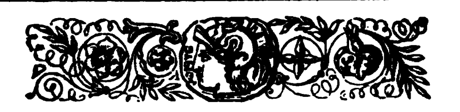


A PARIS,
CHEZ DESESSART, 9, RUE DE SORBONNE.
A NANTES,
CHEZ MELLINET, ÉDITEUR.

1836.

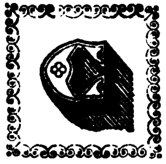

4333SCB

LIVRE DIXIÈME.



CHAPITRE PREMIER.

SUITE DE LA CHOUANERIE ET DES GUERRES DE LA VENDÉE. — POSITION GÉNÉRALE DU PAYS ET DES PARTIS.

'EST avec une grande raison, sans contredit, que les guerres de la Vendée et de la chouanerie, tendant à un même but, mais de formes si différentes, ont toujours été regardées comme distinctes dans leurs phases et dans leur esprit.

Nos études et le passé que nous avons examiné jusqu'à ce moment, nous démontrent l'incontestable exactitude de cette assertion, et c'est pour cela que nous avons dit, dès le principe, que, si tout l'Ouest pouvait être confondu, quant

à ses inclinations catholiques et religieuses
une même pensée de résistance, il fallai
tinguer les vues et les intérêts qui animèr
Vendée et la Bretagne dans la lutte qu'elle
tinrent contre la République.

On peut dire de la Vendée que son insı
tion et ses combats furent, dans l'origin
actes purement politiques, une protestati
l'ordre monarchique contre les idées nou
du nivellement et de l'égalité civile : dans la
tagne, au contraire, cette protestation n
d'abord que partielle, isolée, réduite à la
classe des gentilshommes et des parlement
sans y comprendre même le clergé, qui
adopté, presqu'en masse, les idées réforma
de 89 et 90. Mais bientôt, plus intense,
même résistance s'agrandit par la rigueu
réquisitions et les brutalités de la Terreur.
eut dès lors dans la Bretagne, comme da
Vendée, deux partis, deux camps, où le
pulations des villes et de la campagne pr
rang pour ou contre la République.

Mais, comme nous l'avons dit encore,
blions pas que, dans la Vendée, l'esprit
monarchie s'est heurté tout d'une pièce c
la République de 1793, aussitôt le 21 jan

et que, dans la Bretagne, ce n'est qu'après l'épuisement du sol et de ses ressources que la guerre civile s'est organisée, quand, las de payer, las de se laisser incarcérer ou égorger, le paysan s'est saisi de sa fourche et de ses pieux.

De là un caractère distinct et ineffaçable dans l'esprit et la portée d'une résistance tendant au même but, quoique procédant d'intentions et de vues fort différentes.

S'il y eut, en effet, comme on n'en peut douter, de basses jalousies entre les chefs de la Vendée, qui se partagèrent les hommes et le territoire, quel ensemble de vues et d'efforts ne présentent pas ces mêmes chefs dans les grandes périodes de la lutte qu'ils soutinrent. Il y a telle de leurs expéditions ou de leurs campagnes qui peuvent s'étudier comme une marche sur le Rhin ou une percée sur le Tyrol ou l'Italie. En Bretagne, tout est différent : ce sont des poignées d'hommes qui agissent séparément, des chefs qui ne se connaissent même pas, qui se rallient un instant, sans se comprendre, sans pouvoir se confondre, parce qu'ils ont des besoins locaux et différents. Une autorité, un nom prépondérant ou la plus insinueuse souplesse sont-ils employés à les rallier, il y aura de fait des géné-

raux, des chefs de divisions et des comités tiels ou communs, mais sans que les masse dent à un même mouvement, sans qu'une anglaise, Quiberon ou le nom du comte d'A puissent, pour un seul jour, régulariser l'a de cette force, compacte, colossale, si l'on mais inintelligente.

En conséquence de ces faits, tout est dis dans l'un et l'autre pays, et si l'on peut s les guerres de la Vendée comme un acte médité de guerre civile, qui, dans ses succ dans ses revers, présente une pensée d'ensem il est loin d'en être ainsi pour la Bretagn jamais nous n'avons pu rencontrer dans ce nier pays, non plus à la Mabilais qu'à Quibe une pensée, une formule acceptée de tous dise exactement ce que les insurgés avaien vue, ce qu'ils voulaient, ce qu'ils auraient en cas de succès.

Un moment cependant, et pour la prem fois ce nous semble, dominés par l'import d'un débarquement puissant de la part de l gleterre, les chefs et les hommes de la ch nerie parurent se laisser diriger. Ils se rall dans la presqu'île de Quiberon, aux cris de de l'émigration; ils s'y portent avec tout ce q

possèdent. Mais cet empressement devient encore une source de désastres; et, s'ils ont pour un instant accepté les généraux de l'Angleterre et de l'émigration, ils s'étonnent dès le lendemain de la manière dont on les commande : ils murmurent, et des divisions funestes éclatent, suscitées par les intérêts les plus personnels et les plus bas. Le faisceau à peine formé se rompt : avant que le combat ait été livré, chacun des chefs de la chouanerie songe à son canton, à sa compagnie, à sa paroisse, à ses hommes, aux républicains qu'il surprendra, aux terroristes dont il pourra se venger.

Voilà, suivant nous, ce que fut la Bretagne, avant comme après Quiberon; ce qu'elle ne cessa un instant de se montrer malgré l'infatigable activité de Puisaye, malgré les intrigues de Cormatin à la Jaunais, à Bazougers et à la Mabilais, malgré les efforts subséquents du comte d'Artois, des agents de *Monsieur* et de Louis XVIII, malgré les tentatives secrètes de Geslin et de Duverne, malgré Georges lui-même, qui, avec sa volonté de fer, ne peut être classé que comme un partisan, dont l'autorité fut sans contredit plus despotique que celle de Puisaye, mais tout aussi impuissante à faire de la Bretagne un

champ de bataille où l'ancienne monarchi
jamais pu avoir une chance fondée de victoi

Ce n'est pas que les courts instants de la cification et Quiberon n'eussent apporté, du m en apparence, quelques changements à cet de chose. Ainsi que l'avaient, en effet, pens chefs de la Vendée et de la Bretagne, qui ceptèrent les soumissions de la Jaunais et d Mabilais en vue de tromper leur ennemi, eut dans ce moment un rapprochement mar entre les chefs de ces deux pays, dans le bu systématiser leurs efforts et de les faire conco à un résultat commun. *Il faut que vous voyiez vers Charette et la Vendée*, fu *mille fois*, avait dit Puisaye long-temps a Quiberon; et ce fut là, pour quelques jours, pensée dominante des Comités et des chefs su rieurs de l'une et de l'autre rive de la Lo Mais ces rapports, cette alliance, n'eurent jan de consistance; et, si l'agence parisienne, qui visa la France en deux grandes provinces l' et l'*ouest*, sous l'inspiration de Véronne et Louis XVIII, ourdit, pour cet objet, les men les plus ténébreuses, on peut se demander, d le cas où Quiberon, au lieu d'avoir été une défai

eût été une victoire, si la Vendée et la Bretagne eussent pu se réunir, si les hommes de la cour et ceux de l'embuscade eussent pu s'entendre, si les hommes de l'ancien régime, qui venaient des côtes d'Angleterre, et ceux qui avaient constamment tenu la campagne, eussent demandé la Restauration avec les anciennes traditions de Louis XIV, ou avec les institutions projetées dans les premières années du règne de Louis XVI.

La réunion n'était que factice, et les mouvements de l'insurrection étaient, suivant nous, aussi impossibles à systématiser que la pensée de la Vendée et de la Bretagne à confondre, que la volonté des anciens gentilshommes et des nouveaux partisans à concilier ou à réunir.

Tout nous démontrera, dans la suite de ce volume, cette vérité incontestable qui fut, sous la Restauration même, le motif apparent ou caché des tiraillements et des fautes qui conduisirent rapidement les Bourbons au précipice qui les attendait.

Nous croyons avoir dit, dans les volumes qui précèdent, ce que furent, dans leurs alternatives de succès et de revers, les deux partis de la

Révolution et de la résistance en Bretagn nous reste à examiner, après avoir enreg la défaite éclatante de ce dernier à Quibe quelles furent ses nouvelles illusions, ses pro ses tentatives.

Mais d'abord, et conséquemment aux rap nouveaux de la Vendée avec la Bretagne, alliances créées à la suite de la pacification e ordres de réunion émanés de l'agence de et sanctionnés par le comte d'Artois lui-m il faut désormais, pour comprendre la pe contre-révolutionnaire de l'Ouest, la suivr multanément dans la Bretagne et dan Vendée.

Or, nous avons déjà dit comment à l'in même où l'Angleterre faisait les plus gr efforts en faveur de l'insurrection, les che cette même insurrection étaient restés divisé le mérite et l'à-propos de ces efforts; comm après l'affaire de Quiberon, lorsque le c d'Artois se dirigeait vers la Vendée, le n esprit de jalousie porta le trouble et le dé ragement dans les rangs des insurgés appe protéger le débarquement de Monsieur e versements d'armes qu'il projetait. — Charet put répondre à l'appel qui lui fut fait, ni

fiter des tentatives effectuées pour le ravitailler ; Stofflet, de son côté, continuait à se parer de sa soumission, il demandait à Hoche des entrevues répétées.

Ce n'est pas que les Royalistes de l'intérieur et les affidés de Véronne et de l'agence parisienne restassent inactifs, mais leurs menées maladroites et intempestives, ajoutaient de nouvelles difficultés à celles qui existaient. Les lettres apologétiques de Louis XVIII et de Souvarrow à Charette, en lui prodiguant les titres de *généralissime et de sauveur de la monarchie*, indisposaient de plus en plus Stofflet, qui était son ancien et qui avait commandé comme major-général de l'armée de Grandville, quand Charette n'avait qu'une division. De son côté Puisaye, qui avait rejoint les bandes armées de la Bretagne, ne pouvait céder qu'avec répugnance aux ordres de ralliement émanés de l'agence, et, se prévalant toujours de ses appréhensions, il ne cessait de regarder cette agence, qui lui imposait un nouveau généralissime, comme l'auteur du désastre de Quiberon et de toutes les difficultés qu'il prétendait avoir rencontrées dans l'exécution de ses plans. L'échauffourée du 13 vendémiaire, ses mécomptes, la saisie presque ins-

tantanée de Brottier, de Duverne-Dupresle et de Geslin avec les secrets intimes de l'agence, ne furent pas, d'une autre part, un médiocre embarras ajouté à ceux qui existaient déjà ; et, autant parce que la nécessité le prescrivait, que parce que la retraite honteuse du comte d'Artois en était l'autorisation, il n'y eut plus, encore une fois, d'autre lien entre les insurgés de la Vendée et de la Bretagne, que celui que les circonstances ou la défense particulière des colonnes et des chefs prescrivirent.

Vainement l'agence de Paris a-t-elle intimé aux Royalistes, l'ordre de se rendre dans les assemblées primaires et de se pousser dans toutes les fonctions publiques auxquelles ils pourront prétendre, l'éclat du 13 vendémiaire a tout ruiné. Et, si des hommes dévoués à la cause du roi se sont emparés de quelques obscures municipalités, de quelques places d'administrateurs dans les districts, les représentants en mission et les administrations départementales les tiennent à l'écart en faisant gérer par des Républicains dévoués, celles de ces municipalités ou de ces administrations qui leur paraissent entachées d'incivisme.

Mais, comme un parti n'est jamais vaincu

ne sera jamais soumis que quand ses chefs et ses membres auront été complétement dispersés, ni l'éclatant succès de Quiberon, ni les plus éclatantes vengeances des commissions militaires, ne pouvaient, jointes aux mesures de douceur prescrites par Mathieu, avoir fait aux Royalistes abandonner tout projet ultérieur de guerre civile ou de résistance. — Les révélations et les interrogatoires du comte de Geslin et de Duverne sur les projets nouveaux de l'insurrection sont, à cet égard, de la plus haute importance.

Chargé des intérêts les plus intimes de l'agence de Paris, le comte de Geslin avait depuis peu, et dans le cours des derniers mois de 1795 (Brumaire à nivose an IV), visité les comités insurrecteurs de la Bretagne et de la Vendée; il avait vu Puisaye, Charette et le comte d'Artois pendant son court séjour à l'ile d'Yeu. Il terminait l'un de ces voyages et rentrait de la Vendée à Paris sous le nom de *Le Sage*, quand, arrêté à Tillières, département de l'Eure, pour avoir remis à un garçon d'écurie deux assignats de fabrique anglaise, il fut reconnu pour être l'un des agents de la contre-révolution. Porteur de plusieurs mémoires sur les projets du parti royaliste, qu'il tenait cachés dans la cuve de son cha-

peau, il n'eut pas le temps de les soustraire a
recherches de la police, et fut saisi avec ces p
piers et des passe-ports de Puisaye et du che
lier de Chatillon, faisant pour le vicomte de S
peaux. Ses interrogatoires et ses papiers cons
tèrent que le comte d'Artois avait formé
nouveau plan de débarquement, par lequel, s
vant l'occurrence, il débarquerait vers le Cro
et Guerande, ou au nord de la Bretagne sur
côtes de la Manche. Il demandait, pour favori
ce plan, que Stofflet fît passer la Loire à un co
d'élite de 6,000 hommes; que Charette conc
rut à cette expédition par une force à peu p
égale; que ces troupes se donnassent rendez-v
à Candé, et que M. de Scepeaux, qui avait
commandement de la région où se trouvait
point désigné, se tint en mesure d'agir avec
corps de force à peu près égale. Puisaye, qui é
personnellement disposé à agir dans le but
racheter la défaveur qui pesait sur lui depuis l'
faire de Quiberon, avait, de son côté, l'or
de rallier toutes les forces disponibles de la B
tagne et de se tenir au nord-est de la ville
Rennes. A cette condition, le prince promett
une troisième fois de débarquer au nord de
Bretagne ou dans les environs de Guerande,

pour donner plus de poids à ses promesses, il ajoutait que le roi lui-même ne tarderait pas à se mettre à la tête de ses fidèles sujets.

Mais, près des hommes qui avaient pris part aux combats de la Vendée et de la Bretagne, ces projets acquirent peu de considération, et l'agence de Paris, ainsi que le prouvent les pièces saisies sur le comte de Geslin et les révélations de Duverne, n'accorda elle-même qu'une médiocre attention à l'idée d'un nouveau débarquement. L'évacuation de l'île d'Yeu, et les divisions intestines des chefs de la Vendée, rendaient, en effet, tout projet de l'espèce complétement inexécutable.

Ce fut dans ces circonstances, à ce qu'il paraît, que l'agence de Paris, sous le titre de *Conseil général de la cause royaliste*, s'arrêtant à d'autres moyens plutôt politiques que militaires, conçut un nouveau plan de contre-révolution, qui, s'il atteste le découragement du parti, n'en démontre pas moins aussi ses ressources et la souplesse de ses chefs. Suivant ce plan dévoilé par Duverne-Dupresle, dans une déclaration officielle qu'il en fit au directoire exécutif, tous les partisans de la cause royale dans les agences de Lyon et de Paris, de l'*Est* et de

l'*Ouest*, eurent ordre de se faire inscrire des *Instituts*, dits *des Amis de l'Ordr* *des Fidèles*. La mission de ces *Instituts*, devaient successivement se recruter dans tou cantons de l'empire, était, sous la directio chefs spéciaux, de veiller aux élections et assemblées primaires, de se pousser par tou moyens possibles dans les unes et dans les au en se présentant avec des choix faits à l'av et sanctionnés par les chefs de canton ou de vince. L'organisation militaire résultait de mêmes *Instituts*; et les *Fidèles*, en rece des armes et des munitions, devaient se fo en corps belligérants, dès que les circonsta permettraient de prendre la campagne. Ch grand arrondissement ou province avait son suprême. Ceux-ci étaient M. de Frotté, po Mayenne; M. de Puisaye, pour la Bretagne de Rochecot, pour le Perche et le Maine; M Bourmont, dit *Renardin*, pour une parti l'Anjou; M. Mallet, pour la Normandie, etc.,

Paris lui-même avait ses *Instituts* for des hommes qui avaient échappé en vendémia et, l'Angleterre directement, ou par ses age Bâle, remettait une partie des fonds nécessa pour cette organisation et l'alimentation d

guerre civile. Plusieurs pièces d'ailleurs complétèrent la divulgation de ce plan, et au nombre des papiers saisis se trouva une reconnaissance de 20,000 livres, signée *Hervé*, pour un emprunt à l'ordre de Geslin, ainsi que l'autorisation au même par le *chevalier de Charette* pour une somme de 800,000 livres, dont la plus grande partie devait être employée à tenter l'évasion des chefs de chouans (Cormatin et autres) détenus dans les prisons de Paris.

Mais ces plans et ces tentatives tenaient à des manoeuvres qui, bien que sanctionnées par les d'Harcourt, les d'Avaray et autres membres du conseil des princes, ainsi que nous l'apprend Puisaye, étaient loin de déterminer un système d'action qui pût compléter la réorganisation de la guerre civile dans le moment où la République avait détaché la Hollande, la Prusse et l'Espagne de la coalition, et qu'elle avait confié à Hoche les destinées de nos provinces si brillamment rétablies par l'éclatante victoire de Quiberon.

Il faut, d'un autre côté, reconnaître qu'après les excessives rigueurs de Le Moine et de ses commissions militaires, les nouveaux errements de l'administration départementale appuyés sur les vues philanthropiques du représentant Mathieu,

avaient ébranlé bien des convictions, jet
doute sur bien des dévouements. — La tâch
Hoche pour la pacification du pays n'en
pas moins encore très-difficile, et il ne
rien moins que son talent pour surmonte
obstacles qui se présentaient d'une part
l'autre, dans le camp des républicains comme
celui des insurgés.

Dévastés de toutes parts, couverts de r
et de sang, les départements de l'Ouest
fraient à leurs habitants comme aux troupe
armes, qu'un vaste champ de désolation, où t
les ressources, la confiance, le numéraire
faculté des échanges manquaient à la fois.—
administrations qui succédèrent à celles
terreur trouvèrent, en effet, tous les ser
publics dans le plus grand désordre, et nous a
les comptes officiels de l'un des cinq dép
ments de la Bretagne, desquels il résulte c
15 brumaire de l'an IV, un arriéré de 4,467
livres existait sur les seules contributions
rectes de ce département. Les rentrées en val
métalliques ne se faisant plus, le comité de
public avait posé, en principe, que la moiti
la contribution foncière serait payée en gr
mais ce contingent, non plus que celui des

quisitions ne rentrait. Quant aux valeurs numériques, nous avons un arrêté de l'administration centrale du Morbihan, daté du 29 thermidor an V, qui fixe ainsi qu'il suit le cours des mandats de 100 livres pour les premiers mois de l'an IV:

Vendémiaire, le mandat de	100 l.	valait	1 f.	75 c.	à 2 f.	» c.	
Brumaire,	—	100	—	1	»	à 1	75
Frimaire,	—	100	—	»	50	à 1	»
Nivôse,	—	100	—	»	50	à »	75
Pluviôse,	—	100	—	»	50	à »	»
Ventôse,	—	100	—	»	25	à »	50

On conçoit ce que dut produire un tel désordre. Toute confiance était éteinte, et la nouvelle constitution prohibait cependant la continuation des réquisitions dont le système avait causé tant de malheurs. La disette et la pénurie de toutes choses devinrent alors si grandes, que Hoche, en prenant le commandement de l'armée de l'Ouest, placée au centre de la Vendée, annonça au comité de salut public qu'il avait 3,000 hommes réduits à l'inactivité, faute de vêtements et de souliers. Les côtes, ainsi que nous l'avons déjà dit, s'étaient dégarnies par le même motif, et le commandant d'armes de Brest, Morard de Galles, faisait savoir aux ministres, à quelques mois de là, qu'il ne pouvait faire sortir de Brest

les vaisseaux nécessaires pour protéger un con
signalé à la hauteur d'Audierne, parce que
équipages désertaient en masse. La condition
citoyens n'était pas meilleure, et nous appren
par la correspondance des administrations
cales que, dans la plupart de nos villes, le p
se distribuait à l'aide de bons imprimés, d
vrés par des commissaires de section, pour ê
plus tard échangés par les boulangers qui avai
leurs comptes ouverts à la municipalité (1).

---

(1) Le discrédit des assignats et l'agiotage des fo
nisseurs avaient conduit la république à cette extrémité
« Ne voyez-vous pas ses propres agents la conduire à
perte, disait Hoche dans une dépêche de vendémia
an IV? Commissaires des guerres, agents aux subs
tances, fournisseurs, tous *agiotent*, *royalisent*, tourn
en ridicule nos institutions, et, afin de dégoûter
soldats de la liberté, ils les font mourir de faim! »
Parlant des mêmes faits, à l'occasion de la place
Brest, les administrateurs du Finistère disaient : — « O
ils ont tout détruit, ressources et esprit public, et no
appelons votre sévérité sur ces agents infidèles. Tout l
accuse, et ils s'accusent eux-mêmes par le luxe ins
lent qu'ils affichent. L'indigence n'est-elle réservée qu'a
hommes vertueux qui courent la carrière publique d
administrations, et aux soldats qui partagent les fatigu
et les dangers de la guerre! »

CHAPITRE II.

NOUVEAUX MOUVEMENTS DE LA VENDÉE ET DE LA BRETAGNE. — VAINS EFFORTS DES CHEFS DE L'INSURRECTION POUR RÉORGANISER LA GUERRE CIVILE. — NOUVEAUX PLANS DE PUISAYE. — MORT DE STOFFLET ET DE CHARETTE. LEURS DERNIERS MOMENTS.

Ce fut dans ces circonstances, au milieu de ces difficultés et des nouveaux projets de l'insurrection que Hoche, recevant du Directoire une nouvelle extension de pouvoirs et de confiance, prit le triple commandement des armées des côtes de Brest, des côtes de Cherbourg et de l'Ouest (1).

(1) Canclaux, qui était malade et extrêmement fatigué des campagnes précédentes, avait sollicité un congé :

On aime à voir le jeune vainqueur de Q
ron commis à une telle œuvre, et l'espé
renaît à l'idée des ressources que son
saura lui suggérer; car, élevé et grand p
cœur comme par la pensée, il a un juste
timent de toutes les nécessités de l'époque.

Déjà il avait dit, en parlant de la chouan
qu'insaisissable et invisible, l'ennemi
blait rentrer en terre dès qu'on l'ap
chait : ayant appris à connaître les Vendé
en tête desquels la réunion des trois armé
l'Ouest venait de le placer, il avait dit de
rette, *qu'une déroute était souvent*
avantage pour ce chef; et que quand
croyait l'avoir défait en lui tuant quelques h
mes, il avait assigné à ses gens un rendez-
à dix lieues en arrière, ce qui le mettait à m
de se porter sur les convois et de les inter
ter, de manière à ce que les républicains
sent forcés de rentrer dans leurs cantonnem
— Il conclut de là, et mit à l'ordre : « *que*
républicains devant toujours vaincre

---

il s'était retiré dans l'une de ses terres, près d'Étan
— Aubert-Dubayet avait été appelé au ministère d
guerre.

était défendu de songer à faire des retraites, l'expérience ayant prouvé qu'elles dégénéraient toujours en déroute. » Et prescrivant l'occupation du pays par des postes retranchés, il mobilisa une partie de ses troupes pour les diriger sur les communes insurgées, afin d'en enlever *les bestiaux et les grains, jusqu'à ce que les habitants eussent remis leurs armes.* — Il ajoutait : *que l'on fondrait impétueusement sur les moindres rassemblements ; que l'on ferait enlever les chefs, soit à prix d'argent, soit autrement ; que l'on traiterait avec humanité les femmes, les enfants et les vieillards, et que le pillage serait strictement proscrit* (1). Ce nouveau plan reposait, à la fois, sur l'amour naturel qu'a le paysan pour sa propriété, et sur la lassitude et le dégoût de la guerre qu'il commençait à manifester. Hoche appuya sa politique sur des proclamations et des ordres du jour, empreints du respect le plus prononcé pour les

---

(1) M. de Bourniseaux, dans son *Histoire des Guerres de la Vendée*, dit que : *des femmes, des prêtres, devenus les espions du général, lui firent découvrir des canons et des munitions de toute espèce.*

opinions religieuses, pour les propriétés
sûreté des personnes ; il prescrivit en
temps à ses troupes la discipline la plus s

« Pensez-vous qu'avides de sang nous allions
des assassinats par des assassinats ? Pensez-vous
conduisant les républicains contre ceux d'entre
qui sont armés, j'aille commander le meurtre
pillage ? — Non, les vrais républicains ne comm
pas des cruautés. Ces mêmes soldats qui vous font
viendraient vous donner le baiser de paix ; ils vie
vous arracher à la tyrannie et non vous égorger.
lards, femmes, enfants, si telle est la force du
que vous ayez perdu tout ascendant sur l'espri
hommes qui nous combattent, si la raison ne peut
sur leur cœur endurci, ne fuyez plus, nous sa
respecter votre faiblesse. Rétablissez vos chaumi
priez Dieu et labourez vos champs. »

Et, observant de près Charette, qui man
vrait en vue de favoriser le débarquement
l'Ile-d'Yeu (1), et Sapinaud, qui venait, pa
guet-à-pens, de surprendre Mortagne et de f

(1) Les événements de l'Ile-d'Yeu, ayant souvent
l'attention du public et des historiens, nous cro
devoir renvoyer aux pièces justificatives deux lettres
dites, des généraux Canclaux et Cambray, sur cet é
nement. Voir les numéros 60 et 61.

assassiner le général Boussard (1) ; Hoche s'efforçait de détacher la masse des insurgés de ses chefs, et d'isoler ainsi les meneurs de leurs soldats, en offrant à ceux-ci le moyen de rentrer dans le sein de la République. Ce système, appliqué simultanément à la Vendée, à la Normandie et à la Bretagne, devait y porter promptement des fruits dont la douce saveur réparerait les désastres d'une guerre qui n'avait point eu de pareille.

Mais les émigrés et les chefs de l'insurrection, qui se trouvaient compromis sans pouvoir espérer leur pardon, ou une position égale à celle que leur imagination leur avait fait entrevoir, n'eurent garde de céder à ces promesses ; et, tendant à les faire envisager comme une perfidie, ils s'efforcèrent de tromper leur généreux adversaire et de le surprendre.

Dès le mois de brumaire an IV (novembre 1795), Charette, après avoir manoeuvré, comme

---

(1) Ce général, croyant au rétablissement de la paix, dans des communes où il venait de s'entretenir familièrement avec les paysans qui cultivaient leurs champs, fut atteint de deux coups de feu, au moment où il les quittait, après des témoignages d'amitié.

nous venons de le dire, pour favoriser le barquement de l'Ile-d'Yeu, tenait la camp et occupait sérieusement une partie des tro de Hoche. Sapinaud venait de reprendre le mes; et, en même temps qu'Aubert-Dub signalait dans le district d'Evron (Mayenne rassemblement de 3,000 chouans, qui avait a qué et surpris un convoi de grains, la Bretag quoique comprimée par la terreur qu'ava inspirée les commissions militaires d'Aura de Vannes, s'agitait de toutes parts, avait bandes, ses embuscades, ses surprises; et l'on comptait des victimes et des officiers pu égorgés de nuit. A la fin d'octobre, le comte Puisaye, s'adressant au chevalier de la Vieuv avait prescrit une revue des insurgés de l'arr dissement de Saint-Brieuc, que commandait sieur de la Roche, depuis la mort de Boisha il avait en même temps donné l'ordre de réta les communications avec Jersey; et, à peu jours de là, le procureur-syndic du district Fougères, rendant compte des progrès de surrection, disait que, sous le commandemen Boisguy, les égorgements avaient recommen et que les rebelles, réunis en troupes nomb

ses, attaquaient de front les colonnes républicaines, et mettaient à mort tous ceux qui n'étaient pas de leur parti. Le retour dans les eaux de Quiberon, de la flotte anglaise, formant l'expédition de l'Ile-d'Yeu, inspirait d'ailleurs aux mécontents de nouvelles espérances, qu'ils affectaient de faire ressortir, pour donner à leur parti l'élan qu'il ne prenait qu'avec peine. Peu de jours se passaient sans que l'on parlât de débarquements d'armes et de munitions, et le général Rey, qui commandait à Rennes la grande division des côtes de Brest, ne savait trop que penser des mouvements de l'ennemi, qui s'approchait de plus en plus de nos côtes, dans un moment où les forces républicaines s'étaient affaiblies par des détachements en faveur de la Vendée. L'administration départementale du Morbihan, justement alarmée, avait dépêché à Nantes Le Febvrier, l'un de ses membres, pour demander les prompts secours que réclamait le pays. Ayant en même temps connaissance, par le citoyen Pellegrin, agent maritime, de tous les mouvements de l'ennemi dans le golfe et sur la côte de Penerf, elle crut à une attaque sérieuse, quand, après la surprise d'Elven, par Georges, à la tête de

plusieurs milliers de rebelles (1), elle reçut l'avi
dans la nuit du 18 au 19 frimaire, qu'un ra
semblement considérable se formait sur la côt
en vue de favoriser un débarquement d'homm

(1) Voici comment le général Lemoine rapporte ce affaire : — « Le poste d'Elven, composé de 150 grei diers, a été attaqué le 13 de ce mois (brumaire an I\ par un rassemblement des communes voisines que l' porte au nombre de 7 à 8,000 hommes. — La sentine du poste avancé voyant des hommes armés, crie : ç *vive* ? On répond *républicains français !* Le capoı qui se présente pour reconnaître est tué. Au même in tant les chouans pénètrent de toutes parts dans le v lage, en criant : *vive le roi, en avant les chasseurs* *roi.* — Toutes les issues étaient encombrées de ce foule, avant que la troupe ait eu le temps de sortir de s casernes pour se réunir. Alors un feu très-vif se fit e tendre. Les grenadiers bloqués dans leur caserne, et d cidés à s'y défendre vaillamment, occupent toutes l fenêtres. — On les somme de se rendre et de livrer le commandant, avec promesse de ne leur faire aucun ma et même de les récompenser généreusement. — Ils r pondent à cette proposition, qui les indigne, par feu très-vif, qui met beaucoup de chouans hors combat. Le feu se soutient long-temps avec la mên activité.

» Les brigands font une seconde sommation, dema

et de munitions, avec lesquels l'ennemi devait se porter sur Vannes même. Mais, soit que les démonstrations de l'ennemi ne fussent que simulées, ou que l'amiral anglais, abandonnant l'idée d'une attaque réelle, ne songeât qu'à évacuer Hœdic et Houat, dépôt ordinaire de ses malades, les rapports du commissaire des classes ne nous

---

dant toujours qu'on leur livre le commandant; le feu redouble. Alors ils essaient de mettre le feu à la caserne.

» Un de leurs chefs s'avance avec une botte de paille enflammée; il est tué. — Cependant, le capitaine était dans une maison à côté de la caserne, il ne pouvait en sortir, sans courir le risque d'être égorgé. Il avait dans sa chambre 80 paquets de cartouches. Quinze grenadiers, voyant les brigands ébranlés, font une sortie, la baïonnette en avant, pour aller le délivrer. Sept sont tués; le reste, blessé, est obligé de rentrer à la caserne.— Dans ce moment, un chef de brigands s'approche de la caserne, un grenadier l'ajuste et le tue.—La perte de ce chef, qui, sans doute, était un homme de marque, jette la consternation parmi les brigands, qui s'empressent de l'enlever et de faire leur retraite.

» Nous avons à regretter, dans cette affaire, 13 hommes tués et 28 blessés. On ne peut donner trop d'éloges à la brave compagnie de grenadiers de l'Ain, et au capitaine Cerdon. Le poste d'Elven est resté en notre pouvoir. »

laissent apercevoir que des débarquements d peu d'importance ; et la correspondance des g néraux Rey et Lemoine, donne à penser qu des rencontres avec l'ennemi, près de Sarze et de Musillac, achevèrent de déconcerter s projets.

Ce n'est point à dire cependant que l'insurre tion s'affaiblit ou se dispersat. Georges et Puisay que l'inimitié la plus profonde avait séparés d puis le désastre de Quiberon, ont cessé de s'e tendre, et suivent tous les deux, à la tête de leu partisans, des systèmes opposés, qui d'une pa font dire à Georges, que les émigrés sont d lâches, et de l'autre, à Puisaye, qu'il réprime *les membres de l'armée divisionnaire Vannes qui méconnaissent son autorité* (

Il ne faut point cependant inférer de là, q ces chefs songeassent à se soumettre, ou à cess le combat. Georges, qui a rallié les siens, et cho

(1) Quelques écrivains vont plus loin et prétend que Georges, entouré des siens, rendit un arrêt de m contre Puisaye, lui ménageant sans doute le sort Boulainvilliers ; et que, de son côté, de Puisaye deman avec instance que l'on soumît sa conduite à *un con de guerre et au jugement public de toutes les armées.*

Mercier pour son major-général, prend et tient la campagne. Il était hier à Elven ; à peu de jours de là, il se montrait dans les landes de Musillac et sur les bords de la Vilaine. Quant à Puisaye, toujours le même, et plus habile faiseur de mémoires que tacticien, il médite de nouveaux plans d'insurrection et d'alliance avec les chefs de la Vendée et de la Normandie, qui, dans ses folles espérances, doivent enfin réaliser cette grande coopération de l'Ouest sur laquelle il n'a cessé de fonder le retour des Bourbons. Et, se mettant à la besogne après avoir fait fusiller le chevalier de la Case, ami de Georges, il créa une compagnie de gentilshommes, dont le premier projet appartenait, dit-on, au comte d'Artois, et dont l'objet fut de former une pépinière d'officiers propres à la guerre des chouans. Puis, s'élançant d'un seul coup, vers toutes les illusions qui l'avaient si long-temps fait se regarder comme l'homme prédestiné de Dieu pour une restauration, il réorganisa le comité royal de l'insurrection bretonne, que les affaires de Quiberon avaient dispersé. Le chevalier *de la Crochais*, le marquis *de Pange*, les sieurs *Gauthier*, *de la Contrie* et *Erondelle* le jeune, y furent appelés, et il se mit en devoir, avec ces hommes parfaitement inconnus, de rédiger le mémoire ou arrêté ci-dessous, qu'il

adressa au chevalier de Charette et à son conse

« Messieurs, informés des intentions de S. A. *Monsieur*, frère du roi, et de celles du gouverneme britannique à nous manifestées par M. de Jouette ; pén trés du désir de voir s'établir entre toutes les armé catholiques et royales de France des moyens de corre pondance, tels que la malveillance et l'intrigue ne puisse pas laisser flotter un instant le soupçon sur aucun d membres desdites armées ; instruits par les ministres Sa Majesté Britannique, que les secours de tout gen qui nous sont annoncés par le gouvernement anglai doivent principalement être versés en Bretagne et no être confiés, pour ensuite être remis à leur destinati ultérieure, et désirant que le versement et la réparti de ces secours se fasse sous les yeux des commissai de chacune des armées pour en certifier les résultats...

» Nous avons l'honneur de vous inviter, ainsi que l autres généraux et leurs conseils respectifs, à concou à la formation d'un conseil central de correspondan par l'envoi de deux députés chacun pour, avec les de qui seront envoyés par le général comte de Puisaye et conseil-général de Bretagne, aviser aux moyens d'étab une correspondance fréquente et sûre de toutes l armées entre elles, avec les puissances étrangères, av S. M. et S. A. R. *Monsieur*, et pour surveiller le ve sement et la répartition des secours promis par le gouve nement britannique.

» Nous pensons que le territoire occupé par l'arm de M. le vicomte de Scepeaux étant le plus rapproché chacune des deux autres armées, il serait préférable d

indiquer la première tenue du conseil de correspondance.

» .... Nous sommes persuadés, d'après bien des événements qui ont eu lieu, qu'il serait infiniment utile à la cause commune que les principaux chefs des armées, avant ou au moment de la formation de ce conseil, eussent ensemble une entrevue de quelques heures, dans laquelle ils pourraient se donner et recevoir des renseignements réciproques, disposer et projeter pour la suite une marche uniforme d'opérations...... Nous pensons aussi, que, pour ménager des instants précieux à la chose publique, il serait utile de fixer à l'avance, en cas que nos propositions soient agréées, le jour de la formation du conseil de correspondance et du congrès; nous vous proposons de les fixer au 20 janvier 1796 (30 nivôse an IV) M. de Jouette, chef d'une des divisions des armées de Bretagne, est spécialement chargé de se rendre auprès de vous...... Il est également chargé de vous donner connaissance de la révolte de quelques membres de l'armée divisionnaire de Vannes contre M. de Puisaye, des mesures répressives que nous avons cru devoir prendre pour maintenir l'autorité royale, comprimer l'ambition et prévenir la calomnie.....

» Les membres du conseil-général civil et militaire des armées catholique et royale de Bretagne,

» Le comte Joseph de Puisaye, général en chef; — le chevalier de la Crochais; — le marquis de Pange; — Gauthier; — de la Contrie; — Erondelle, le jeune. »

Puisaye ne cessa, par sa correspondance et ses émissaires, de presser la réunion qu'il provoquait

d'une manière si formelle. Une fois, c'était comte de Botherel qu'il expédiait en Anglete pour avoir les ordres de *Monsieur* et des princ une autre fois, se rangeant aux vues du vicoı de Scepeaux, qui se déclare aussi général en c et *suprême libérateur de la monarchie*. accompagnait de ses vœux et de ses recomm dations à Londres, le jeune comte de Bourm et les chevaliers Payen et de Verdun, ne cessa pour se réhabiliter dans la mémoire des prin et de l'émigration, d'appeler de tous ses eff une réunion qu'il regardait comme devant in bitablement assurer le rétablissement de la n narchie.

Mais, beaucoup de faits, beaucoup de circo tances s'opposaient à l'exécution de ce pl Charette d'abord était serré de très-près, et, p sieurs fois battu dans le courant de pluviôse (j vier 1796) par l'adjudant-général Travot, s'était attaché à ses pas pour ne plus le quitter errait abandonné des siens, n'ayant que quelq hommes qui persistaient à le suivre (1).

---

(1) Ce fut à la suite de l'une de ces rencontres, les officiers de Charette, Guerin et la Roberie vin faire leur soumission avec plusieurs des leurs. Ré à une soixantaine d'hommes, il erra encore quelq

Stofflet et Bernier accédèrent cependant aux propositions de Puisaye et du Conseil de Bretagne. Mais Hoche, qui n'accordait à leurs protestations que la valeur qu'elles méritaient, les observait, et n'attendait que le moment où ils auraient jeté le masque. C'est à peine si, dans l'intervalle de leurs actes de soumission (20 janvier) et de leur déclaration de guerre du 25 (1), ils peuvent songer à l'entrevue que Puisaye a sollicitée. Voici, toutefois, ce que le chef des Bretons leur écrivait

jours, après s'être vu successivement enlever par Travot, deux femmes qui le suivaient, son porte-manteau et sa correspondance avec le comte d'Artois.

(1) La conduite de Stofflet et de Bernier, dans ces derniers moments, décèle en effet la plus insigne mauvaise foi, ou, si l'on se range aux vues du parti, la duplicité et l'adresse la plus consommée. — Le 19 janvier, Stofflet, dans une lettre à Hoche, protestait de *sa soumission* et de *son estime* pour lui; le 23, il écrivait que sa conduite était intacte et qu'elle devait être à l'abri du soupçon; et, le 25, *sa déclaration de guerre, ses ordres de mouvement, la déclaration du roi Louis XVIII, et l'adresse du Conseil militaire de l'armée d'Anjou aux Républicains, pour les engager à déserter et leur offrir le prix d'une trahison*, étaient publiés, affichés dans toutes les paroisses de l'Anjou et du Haut-Poitou.

du quartier-général de M. de Scepeaux, janvier 1796 (8 pluviôse an IV).

« Messieurs, je n'ai pas plutôt reçu la lettre q m'avez fait l'honneur de m'écrire que je me sui route, pour me rendre auprès de vous. Parver M. le vicomte de Scepeaux, et sur le point de p Loire, j'ai eu connaissance de la déclaration q venez de publier; mais, en partageant la joie q détermination inspire à tous les royalistes, j'ai app chagrin que la difficulté de la communication dev plus resserrée, il me serait peut-être imposs parvenir aux lieux que vous occupez.

» D'après cela, je suis convenu avec M. de Sc que j'aurais l'honneur de vous écrire..... J'ai tro M. le chevalier de Colbert qui nous a fait part vues et du choix que vous avez fait de lui pour M. son frère les pouvoirs dont vous désiriez le r pour traiter auprès du roi, de *Monsieur* et des pui étrangères, des intérêts des armées catholiques e les. Si quelque chose eut dû décider toute ma con c'est assurément celle que vous donnez à ces mes mais, je crois devoir avant tout vous soumettre qu considérations importantes..... La mission en Ang d'un agent unique, doit être considérée sous le rapport des finances et de la politique. »

Et, s'expliquant sur ces deux points de la sion qui devait être confiée à l'élu des quatr mées de l'Anjou, de la Basse-Vendée, du M et de la Bretagne, il continué ainsi :

« Offrir à la France et à l'Europe entière un ensemble imposant qui ajoute à la confiance de nos amis, fixe les incertitudes de la neutralité et frappe nos ennemis de terreur.

» Détruire pour toujours dans leur cause les effets pernicieux qui ont produit, et qui produisent sans cesse cette multitude d'envoyés que des vues d'intérêt personnel dirigent; qui obtiennent des missions par obsession ou par lassitude; qui se contrarient dans leurs rapports, se déchirent par un zèle mal entendu, calomnient tous les partis pour en servir mal un seul, et reversent sur ceux qu'ils prétendent représenter, le peu de considération, pour ne pas dire le mépris que leur conduite leur attire.

» Fixer enfin l'Europe sur un parti dont l'importance n'est pas assez connue; lui donner la seule attitude qui lui convient, et lui faire prendre, dans la balance politique, une place telle, que les puissances étrangères s'accoutument à nous considérer, moins comme quelques restes de sujets fidèles, luttant contre le malheur, et que l'humanité engage à secourir, que comme une armée imposante d'hommes aguerris qui s'accroît par les revers, comme par les succès, et dont il est politique de se faire des alliés.

» Parler à tous avec le ton que cette position autorise; ne s'adresser pas plus à une puissance qu'à l'autre, et ne préférer l'Angleterre que comme le centre actuel de la diplomatie de l'Europe.....

» Demander:

» 1.° Comme base première et indispensable de toutes

relations, que Louis XVIII, que le prince qui com à plus de cent mille hommes armés dans l'intérieu France, et pour qui l'immense majorité des Franç ouvertement déclarée, soit reconnu solennellement *France et de Navarre ;* qu'il lui soit fourni, ainsi princes de sa maison, des traitements convenables rang.

» 2.° Que, dans les traités, conventions particul armistices, capitulations, etc., les armées roy soient considérées comme alliées; que leurs inté soient stipulés; que, désormais, nul échange de p niers ne puisse faire reporter sur elles des forces peut en écarter; et que les Français-émigrés ce d'être abandonnés victimes de leur dévouement, à la des bourreaux de leur roi.

» 3.° Que les puissances belligérantes au moi çoivent les ambassadeurs de Louis XVIII, chargé lui de traiter des intérêts de ses armées; que les pers chargées de cette honorable mission soient porteurs manifeste adressé aux puissances étrangères et r d'après les principes ci-dessus.

» Qu'il en soit rédigé un second, adressé aux l çais, au nom des quatre armées royalistes, et sign leurs chefs..... »

Puis, demandant que l'abbé Bernier fût ch de rédiger ces instructions et ces manifestes, saye ajoutait que ce qui concernait la partie fi cière dérivait nécessairement des considérati politiques qu'il venait de présenter, et devait ten

à obtenir pour l'avenir un subside fixe et permanent qui serait garanti par les propriétés de tous les émigrés et suppléerait ainsi à ces secours variables et toujours incertains qui avaient été accordés jusque-là. Il parlait, pour la seule armée de Bretagne, de 28,000 liv. sterl. par mois, environ 700,000 francs.

Mais, encore une fois, comment ces projets se seraient-ils exécutés : Charette et Stofflet s'étaient séparés à jamais depuis la scène qui se passa dans l'une des salles de la Jaunais ; les maladroites distinctions de Louis XVIII et de Souvarow les avaient encore éloignés l'un de l'autre, et l'on trouve dans un mémoire secret de l'*Agence*, postérieur à ces faits, que le cordon rouge donné au chevalier de Charette ne pouvait être accordé *au garde-chasse Stofflet*, parce que la première condition pour le porter, était d'être *gentilhomme*. D'une autre part, Puisaye, qui avait déjà fait fusiller l'un des amis de Georges, parlait bien d'envoyer le prince de Léon commander dans le Morbihan et d'y réprimer le système *anti-nobiliaire* qui s'y manifestait ; mais Georges, non plus que Stofflet, n'était homme à se laisser imposer de telles exigences. Dans son ensemble, le parti de la contre-révolution, au lieu d'accroître ses forces,

menaçait de succomber en présence des ha
dispositions de Hoche.

Voici ce que ce général écrivit au Directoi
apprenant la nouvelle déclaration de guerr
Stofflet :

« Demain, était le jour marqué pour faire un mo
ment contre les chouans ; je me disposais à partir po
Calvados : on vient de m'annoncer que Stofflet, lexa
masque, recommence la guerre. Il a hâté d'un mo
perte de son parti. »

Et, restant au centre de la Vendée pour dir
ses colonnes et faire ressortir aux yeux des h
tants l'intérêt qu'ils avaient au maintien de la p
Hoche eut bientôt réduit à la dernière extrém
Charette et Stofflet, auxquels il ne laissa plus
la ressource désespérée d'une fuite personn
Accompagné de cinq hommes, Stofflet est, en
fet, tout-à-coup surpris et arrêté dans la ferm
La Saugrenière, près Chemillé. Traduit im
diatement devant un conseil de guerre, il est j
et fusillé sans délai (1). Charette n'a plus

---

(1) Nous avons sous les yeux un rapport du géné
Ménage (le même qui se signala par la prise du fort P
thièvre, à Quiberon) sur cette importante capture. I
nage se contente de dire que la maison où Stofflet et

quelques moments : plusieurs fois battu par Travot, qui a dispersé les derniers restes de ses bandes, il a demandé à abandonner le pays pour passer à l'étranger.

Mais c'était encore là une manoeuvre, une dernière tentative faite pour tromper Hoche. Voici ce que le général dit sur cette démarche après avoir reçu la réponse de Charette, qui se fit aux yeux des siens, un mérite d'avoir rejeté une faveur qu'il disait n'avoir point sollicitée.

« Afin de faire connaître ce que doit penser le *Directoire* de la bonne foi vendéenne, je pourrais lui mettre sous les yeux la lettre que vient de m'envoyer Charette, et dans laquelle il dit que *tous les vaisseaux de la république ne suffiraient pas pour les transporter*

---

nommés Lichtenheim, Moreau, de Varannes, Grolleau et Pinot, ses compagnons, furent arrêtés, était désignée comme un repaire de chefs de brigands. Quelques historiens royalistes disent qu'il fut livré par un paysan. Quoi qu'il en soit, surpris de nuit et pendant son sommeil, il essaya un instant de se défendre, et prit aux cheveux l'un des grenadiers qui pénétra dans sa chambre ; mais un sergent, nommé Flageolet, et un autre grenadier, nommé Chartier, de la 32e demi-brigade, le terrassèrent et le lièrent. Le chef de bataillon Loutil, commandant l'expédition, le conduisit à Angers.

en Angleterre, ni nos armées pour escorter les A
listes qu'il commandu.... — La demande de Ch
n'avait d'autre but que de se reposer, de faire
ses chevaux. Il a réussi à ramasser à peu près 160
mes qui ont été dispersés en une matinée.

» Malgré les cris qui s'élèvent contre nous,
n'en finirons pas moins la guerre. Douze mille hon
nu-pieds à la vérité, n'en iront pas moins sur la
droite de la Loire, non piller, ainsi qu'on se plaît
dire, mais détruire les *vingt-cinq mille Royaliste*
Puisaye, comme ils ont battu les *douze mille hoi*
d'élite de Charette et de Stofflet, qui n'ont jamais
mandé un pareil nombre de paysans, même
armés. »

Et à quelques jours de là, Charette, p
suivi à outrance par les généraux Grigny, M
met, Valentin et Travot, fut saisi par celu
au moment où, cerné de toutes parts, il essa
de percer pour gagner la campagne. Blessé
main et frappé de deux coups de sabre à la t
il tomba entre deux des siens tués sur place

---

(1) Voici le rapport du général Grigny sur cette
portante affaire. — « Depuis près d'un mois nos trou
exécutaient divers mouvements, sans avoir pu attein
Charette; je désespérais, tout en soutenant leur arde
Le commandant de Saint-Gilles a rejeté ce chef vend
sur le commandant de Saint-Philbert; celui-ci, ap

Conduit d'abord à Angers, où le général Grigny croyait trouver Hoche, il fut ensuite et sans délai amené à Nantes, où il comparut devant un conseil de guerre formé par le général Dutilh,

---

l'avoir poursuivi quelque temps l'a rejeté sur Valentin. C'est Valentin qui a poursuivi le plus long-temps Charette. Ce brigand a tiré lui-même deux coups de sa carabine sur cet officier. Enfin, Charette tout essoufflé, s'est jeté sur un détachement du Vengeur que j'avais donné ordre au commandant Dupuis d'envoyer du côté des Brousils ou de Gralas. De là Charette est enfin tombé dans la colonne de Travot, qui lui a tué presque tous ceux qui le suivaient encore, et l'a pris vivant entre deux morts. Travot était accompagné d'un capitaine des Montagnes. »

Bien des récits ont été faits sur la prise de Charette ; un entre autres attribuait à M. La Roberie la capture du chef vendéen, que cet officier passait pour avoir livré. — MM. Mangin fils et A. Thévenot, en publiant, en 1838, à l'occasion de la statue de Travot, érigée à Bourbon-Vendée, une notice sur le général, ont eu occasion de dire qu'ils avaient eu sous les yeux *une pièce autographe, émanée du général Travot lui-même*, dans laquelle il déclare que M. La Roberie a été complétement étranger à la prise de Charette. — La soumission de cet officier avant la chute de son chef fut donc, ainsi que cela se passe d'ailleurs toujours en guerre civile, le motif réel de la calomnie qui a pesé trop long-temps sur son nom.

commandant de la place. Nous n'avons pu retrouver dans les dépôts publics du département ou de la division militaire, l'interrogatoire que subit le chef vendéen, et nous hésitons à adopter comme exact l'un de ceux que nous trouvons imprimés dans les ouvrages qui ont trait aux guerres de la Vendée, tant ils sont contradictoires. Une chose nous paraît cependant constante, c'est que le jeune chef de la Vendée (il avait 33 ans) supporta avec dignité les dernières épreuves qui lui furent imposées. — Arrivé à Nantes, le 8 germinal, il dit en voyant la garnison et la foule qui couvrait les rives du fleuve : — « Voilà donc où m'ont conduit ces gueux d'Anglais et ces lâches.... »

Dirigé vers la prison où il passa la nuit, il comparut le lendemain devant le conseil de guerre qu'avait formé le général Dutilh. D'après quelques-uns il dut en homme de résolution et de cœur se placer du premier coup en face de la mort par ses réponses brèves et péremptoires sur le but de ses travaux, sur son attachement à la monarchie des Bourbons, sur le parti qu'il eût tiré de ses armes dans le cas où la victoire lui eût été favorable.

« L'adjudant-général Travot, qui doit s'honorer au

jour d'avoir pris le chevalier de Charette, dit-il dans une de ses réponses, est un officier que j'estime de toutes les forces de mon âme, car il se bat fort bien et se conduit à merveille avec ceux dont la fortune des armes le fait triompher. Mais, si par un hasard qui ne me paraît pas dans l'ordre des choses possibles, j'échappais de vos mains, Messieurs, et que je fusse à mon tour vainqueur de Travot, il ne vivrait pas une heure.... Cela doit servir de règle à votre arrêt. »

Nous devons le dire, l'acte officiel de son interrogatoire, relaté au 6.e volume des guerres de la Vendée et des chouans, comme pièce authentique, ne révèle rien de cette manière de faire. Les réponses du chef vendéen sont plus simples et plus calmes, elles sont aussi peut-être plus conformes à la vérité; et, si nous regardons le dire de M. de Villenave, son défenseur, comme le témoignage le plus sûr que nous puissions invoquer, nous ne pouvons pas admettre que Charette, dans ce moment solennel, se soit livré à des fanfaronnades de courage que des appréciateurs peu éclairés de son caractère lui auraient faussement attribuées. — Voici ce que dit M. de Villenave, et son récit est conforme à l'interrogatoire que nous venons de mentionner.

« Il se justifia d'abord d'avoir pris les armes après la pacification; sur ce que le représentant Gaudin, qui

était aux Sables, avait fait tous ses efforts pour l
enlever; sur ce qu'un de ses chefs de divisions
sieurs commandants de paroisse et son frère 1
avaient été arrêtés; en sorte qu'il s'était vu contr
recommencer la guerre pour sa propre sûreté. Il
manda la production de la lettre déposée entre les
du curé de Mormaison ; et le conseil, persistant à 1
faire droit à sa demande, Charette répondit à cette
velle interpellation : *Pourquoi avez-vous repris l
mes ? — Pour ma religion, pour ma patrie et
mon roi.* — Le frère de Louis XVI se plaigna
Anglais avec amertume dans une des lettres s
sur Charette. Ce dernier parla des Anglais ave
profond mépris. Je défendais cet illustre acc
ajoute M. de Villenave, je fis valoir ses mo
justificatifs, et, suivant le désir de sa famille et
qu'il m'exprima lui-même, je demandai qu'il fût ren
à Paris comme l'avait été Cormatin, attendu que l
n'avait pas prévu le cas où il se trouvait, c'est-à-
une reprise d'armes motivée sur la violation de la p
commencée par les républicains. Pendant les deux he
que le conseil mit aux opinions, ou plutôt à la ré
tion du jugement, Charette ne cessa d'entretenir c
qui l'entouraient avec un sang-froid imperturbable
écouta son arrêt sans donner aucun signe d'émoti
sans accuser par un seul mot, ni les juges, ni le ju
ment. Avant son exécution, il causa pendant plus d'
heure avec les généraux, et les étonna, sur le théâtre mê
de sa destruction si prochaine, par une conversat
suivie et tranquille comme aux époques les plus caln
de la vie. »

Conduit aussitôt à la place Viarme, dite des *Agriculteurs*, où quatre ou cinq mille hommes de troupes l'attendaient, il marcha au supplice avec résignation, ainsi que le dit son défenseur. Un prêtre assermenté, nommé Guibert, l'assistait et lui offrait ses consolations ; Charette l'écouta avec recueillement.....

« Puis, se plaçant debout, sur le lieu où devait tomber son corps privé de vie, il repoussa doucement le bandeau qu'on voulait poser sur sa vue, et présentant sa poitrine au piquet chargé de l'exécution, il le prévint par un signe de tête qu'il était prêt..... Un officier cria *feu!* Le héros frappé de vingt balles tourna deux fois sur lui-même et tomba roide mort. C'était le 29 mars 1796, à 6 heures du soir. »

Ainsi que l'avait dit Hoche, il n'y avait donc plus de Vendée. La chute de Charette et de Stofflet réduits à l'isolement prouvait d'ailleurs que les masses ne voulaient plus tenter la chance des combats, et que leurs intérêts s'étaient modifiés. La haute justice de Hoche avait, en effet, été appréciée, et sa *politique*, comme il l'appelait, politique de fusion et de rapprochement, avait été comprise de tous, et de ceux-là mêmes qui avaient jusque-là aveuglément suivi leurs seigneurs, leurs prêtres, ou les chefs que la guerre avait formés.

La Bretagne, le pays insurgé par M. peaux, et quelques cantons de la Norman taient seuls à comprimer. Hoche, pour y passa d'une rive à l'autre de la Loire; et, tant avec la masse de ses troupes vers la Br il établit son quartier-général à Rennes, gnant ainsi les menées et les fanfaronnades de Saint-Laud qui, dans ce moment mê faisait proclamer lieutenant-général du roy en pourvoyant simultanément au remplac de Stofflet et de Charette, comme s'il n'eut qué à leurs armées que les deux chefs q naient de tomber.

CHAPITRE III.

SOUMISSION SUCCESSIVE DE LA VENDÉE ET DES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST. — RETOUR DE HOCHE EN BRETAGNE. — PUISAYE, GEORGES, DE SCEPEAUX, BOISGUY, ETC., ETC.

Malgré les menées incessantes de Puisaye, ses plans, ses intrigues et sa fermeté quelquefois, la chouanerie ne pouvait plus avoir une longue existence. La ténacité presque sauvage de Georges et de quelques-uns de ses officiers qui se baignaient chaque jour dans le sang, ne pouvait suppléer à l'indignation qui avait précédemment exalté les masses: la terreur, en effet, ne décimait plus celles-ci; les proconsuls avaient cessé de les inquiéter dans leurs croyances; et les colonnes mobiles et les administrateurs ne les dépouillaient

plus de leur pain et des fruits de la terre
confiance des populations rurales dans le g
nement était loin toutefois de s'être rétabl
commençait à peine à renaître; mais il
de l'hésitation dans tous les esprits; et la
des châtiments retenait dans le devoir c
hommes qui sentaient parfaitement qu'ils
plus à gagner au rétablissement de la paix
troubles que fomentaient les anciens chef
chouanerie et quelques émigrés récemmen
trés. L'esprit public depuis si long-temps é
dans l'Ouest, ne put cependant se recon
assez rapidement pour empêcher que des h
compromis et quelques grandes familles s
de leurs biens ne perpétuassent le feu caché
guerre civile. De là ces insurrections part
mais formidables, qui décidèrent les no
attaques de Georges, la formation de son
et de son conseil; de là aussi, les levées de
guy et ses excursions dans le pays de Foug
de Vitré; de là, les levées et les tentativ
Côtes-du-Nord, sous la direction de la Roc
Duval et de Saint-Régent; de là encore, les
veaux efforts du vicomte de Scepeaux et de
Frotté dans la Mayenne et la Normandie.

encore une fois, les esprits et les populations tendaient au repos; et, si la constitution de l'an III n'avait point jeté de profondes racines dans le pays, la présence de Hoche eût bientôt ravivé les espérances des patriotes et intimidé ceux qui, à raison de leur conduite, durent se représenter le sort récent de Charette et de Stofflet.

Parvenu à saisir les chefs des deux principales armées de la Vendée, il venait d'être instruit, par le Directoire, des nouveaux projets de l'Angleterre pour une descente et des versements d'armes, quand l'une de ses colonnes, placée depuis peu dans les environs de Dol et du Clos-Poulet, surprit une bande d'émigrés au moment où elle mettait le pied à terre. D'après le récit que fait le comte de Botherel, de cette rencontre, les républicains les poursuivant à outrance parvinrent à les disperser et à en saisir plusieurs; MM. de Serent, de la Feronnière, de la Rouërie, furent pris ou tués; MM. de Suzane, de Bourmont, de la Trémoille, de Botherel, parvinrent à s'échapper, mais non sans perdre quelques-unes de leurs dépêches, non sans voir tomber aux mains de leurs ennemis, une partie des effets de banque dont ils étaient porteurs, et avec eux le secret de

leur parti, contenu dans les lettres de Mo
et des ministres anglais aux chefs dés
royales......

Hoche, revenu sur le théâtre de la chou
n'hésita donc plus : s'adressant aux troup
lui arrivaient de l'armée du Nord et des
nées, il leur dit dans un ordre du jour d
Rennes :

« ..... Accourez, venez embrasser des frères
de vous, venez triompher avec eux ; qu'une
générale soit battue de l'Orne au Finistère, de l
à Grandville, que partout ces ignobles satellites du
lisme soudoyés par l'Angleterre, qui leur prodig
fausse monnaie, disparaissent du sol de la Répu
ou déposent leurs armes à vos pieds..... »

Telle était en ce moment sa confiance
le succès. Mais il n'oubliait pas que la guer
les armes ne sont pas la fin de toutes chose
se prononçant lui-même sur le gouvernemen
litaire qui devait mettre un terme aux dé
tions de l'Ouest, il en repoussait la perman
pour faire sentir aux habitants de quel prix
leur concours pour la liberté.

« .... Il était aguerri aussi, disait-il aux Bre
ce peuple redoutable qui vous donna l'exemple d
révolte ; ses exploits étaient sans nombre ; ses c
fameux dans l'Europe entière, semblaient n'avoir

ordonner la victoire; leurs armes, trempées mille fois dans le sang par la rage et le fanatisme, devaient relever le trône! Quelle a été l'issue de ces projets insensés, criminels? La mort, le désarmement, et en dernière analyse la soumission. La République organisée a jeté un regard sur cette partie de son territoire, le gouvernement a dit un mot: quatre mois d'hiver ont suffi pour terminer cette guerre. O habitants de ces contrées malheureuses! vous croyez-vous plus braves que ces Vendéens, dont le passage de la Loire seul aurait fait trembler tous autres qu'eux? Quels sont vos chefs? Possèdent-ils les talents de d'Elbée, l'aménité de Bonchamp, le courage de Stofflet, l'activité, les ruses et les connaissances locales de Charette? Vous n'êtes pas à moitié armés..... Eh bien! en admettant que vous ayez des armes, des munitions, que vos chefs ne soient pas d'ignorants flibustiers, en admettant que votre valeur égale celle des Vendéens, pourquoi ne seriez-vous pas vaincus, désarmés comme eux? Prenez-y garde, les légions approchent, hâtez l'instant du repentir... Propriétaires, qui, par votre influence sur les campagnes, pouvez hâter le retour à l'ordre, quelle que soit d'ailleurs votre opinion politique, vous devez, ne fut-ce que par intérêt personnel, contribuer à arrêter le mal dans sa source..... Et vous, jeunes citoyens, que la nature destinait à être heureux par la simplicité dont l'agriculture devait être la seule occupation, pourquoi vous êtes-vous armés contre nous? Sommes-nous vos ennemis, nous qui n'aspirons qu'à la paix? Retournez à vos travaux champêtres, fuyez les combats où vous guident l'inexpérience

et le fanatisme..... Vos frères de la Vendée sont maintenant tranquilles dans leurs foyers. Après des combats sans nombre ils n'ont pas rougi de déposer leurs armes. Ils s'en louent, puisque les lois contre lesquelles ils étaient armés leur assurent paix, protection et liberté de culte. Voilà vos modèles. Vous les avez suivis dans leurs erreurs, imitez-les dans leur repentir. ».

Ses vues et ses projets ainsi formulés, sa parole ainsi donnée, Hoche se met à l'œuvre et marche au but. Il sait que le pays de Vannes et le Morbihan sont encore le théâtre de la guerre; il part aussitôt de Rennes pour les points menacés. Arrivé à Vannes, il s'adresse au Directoire et lui dit:

« Je fais faire dans ce moment une fouille générale dans le Morbihan, où de gros rassemblements ont eu lieu, et sur les côtes duquel les Anglais ont fait des versements d'armes et de munitions..... Je disais dernièrement au Ministre de la guerre: *on ne peut se dissimuler que la guerre des chouans prend dans le Morbihan un caractère inquiétant. Nous la ferons; je ne puis dire, nous la finirons; il serait cependant si facile!..... Vous vous rappellerez un jour ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire si souvent; punissez les citoyens rebelles aux lois; mais ne vous mêlez pas du culte.....* — On guillotine des prêtres à Vannes tous les jours! Tous les jours aussi les vieilles femmes et les jeunes garçons viennent tremper leurs mouchoirs dans le sang de ces malheureux, et bientôt ces monuments d'horreur servent de drapeaux aux fanatiques habitants

des campagnes, *qui se font égorger, afin d'aller plus vite en paradis.*

» Mes réflexions sont de trop; je le sens plus particulièrement depuis qu'on me l'a fait sentir. Vous me croirez un jour; que ne puis-je vous parler! On finirait la guerre, la France en a besoin. Ne semble-t-il pas que quelques hommes en place prennent à tâche de rallumer un feu prêt à s'éteindre? Croyez, citoyens, que je ferai mon possible pour arrêter l'incendie. »

Et quel sujet de mécontentement le général n'éprouve-t-il pas, en effet, de la manière dont ses vues sont comprises, dont ses ordres sont exécutés. Voici ce qu'il écrivait au général Colle, qui commandait dans le Morbihan :

« La proclamation d'amnistie n'est pas plus connue dans le Morbihan que l'avis que j'ai publié, que l'ordre imprimé du 13 ventôse, que celui du 16 germinal. — Je vous invite à me dire le mot de cette énigme. Si la République paie des frais d'impression, c'est sans doute pour faire connaître les intentions du gouvernement. Je crois que vos bureaux ne sont pas trop de cet avis. Je vous prie d'examiner si on n'allume pas le feu des cheminées permanentes de l'état-major avec les impressions qui devraient être répandues dans les campagnes; au demeurant, cette division est dans le plus grand désordre. »

Ainsi il le pensait, et l'avait dit; et ce fut dans le but, sans doute, d'imprimer une nou-

velle direction, un mouvement plus actif aux troupes et aux administrations que, prenant avec lui Mermet, l'ami de son cœur, il se mit en marche avec quelques centaines d'hommes pour les landes de Loudéac et de Locminé. Accueilli par un coup de fusil à l'extrémité d'un village, il reconnut qu'un parti de chouans était dans les environs. C'était Lantivy et sa bande. Celui-ci, cerné dans l'enceinte étroite d'un champ garni de fossés, avait étendu à ses pieds le premier chasseur qui s'était avancé pour le saisir, quand un deuxième, nommé Cholleau, l'appréhenda au corps et le terrassa. — De l'or et quelques papiers furent trouvés sur ce rebelle.

La seule présence de Hoche au centre de l'insurrection bretonne y produisit un salutaire effet; mais il ne faut pas toutefois penser qu'elle arrêta subitement l'esprit de révolte et de contre-révolution que les bandes de la chouannerie essayaient de raviver.

Pendant que Hoche était à Vannes, le Maine, la Basse-Normandie et les pays de Vitré et de Fougères ne cessaient d'être troublés. Ces dernières régions l'étaient surtout d'une manière atroce; et nous voyons, d'après un rapport du général Labarolière, que le 30 germinal au matin, le

poste de St.-Etienne entre Fougères et Antrain, fut attaqué par deux à trois mille chouans, qui pénétrèrent jusque dans les retranchements républicains. Ils eussent été emportés, si des renforts successifs venus de St.-Hilaire-des-Landes et de quelques autres postes n'eussent concouru à rejeter l'ennemi sur St.-Sauveur et Romagné. A deux ou trois jours de là, d'autres rencontres eurent lieu près de Redon, et la division de *Louis Foucault*, dit *Hector*, tenait tête au 3.e bataillon de la ville de Rouen, quand la mort de ce chef put seule mettre la déroute dans sa bande.

Mais une lutte sérieuse et à chances égales n'était plus possible. La mort de Stofflet et de Charette avait porté un coup décisif à la cause royale, et plusieurs des chefs de la Bretagne, comme ceux de la Vendée, songeaient secrètement à traiter de leur soumission, parce que le découragement se glissait dans tous les rangs. — Il suffit, en effet, de consulter la correspondance des chefs de chouans, saisis ou tués dans les rencontres qui eurent lieu à cette époque, pour en acquérir la démonstration la plus complète. Ici, dans l'armée du vicomte de Scepeaux, naguère présenté comme *le nouveau libérateur* de la

monarchie, le comte de Marconnay, s'adressant à son épouse, lui dit, que :

« *La fin malheureuse de Charette et de Stofflet a tellement changé l'esprit de l'armée, qu'on peut dire qu'il n'y en a plus.*

» L'armée de Scepeaux va assez bien, continue le malheureux comte ; mais de toi à moi il y a bien loin de l'état où elle est à celui où j'espérais la trouver. Il ne faudrait que de l'argent pour la mettre sur un pied très-respectable ; mais l'argent manque, et cela est général chez tout le monde. Pour mon compte, je n'ai pas un sou ; je suis tout nu ; mais j'aurais des monts d'or, que je ne voudrais que ce que j'ai sur moi ; car, lorsqu'il est impossible de s'endormir sans craindre d'être pris la nuit, et que, lorsqu'il y a un combat, ce qui arrive fréquemment, on ne sait jamais où on ira, il est impossible d'avoir des bagages. Tout ce que je te dis, n'est que le très-petit diminutif de la vérité. Sur cent cinquante qui ont passé ici, il y en a cent qui voudraient n'y être pas venus...... Ne parle à personne avec la vérité dont je m'explique, *vérité bien malheureuse!* ne m'écris pas : je n'aurais sûrement pas ta lettre, elle serait lue par d'autres, et voilà tout. Je suis volontaire dans l'armée ; tout le monde l'est. »

Dans la même armée, un autre rebelle, écrivant à M. Le Gendre à Londres, lui disait :

« Les chouans, faute de discipline et d'organisation n'éprouvent que des déroutes..... Leurs capitaines, qui perçoivent les revenus de l'église et des émigrés, ne nous voient pas arriver avec plaisir, soit qu'ils veuillent

conserver la jouissance de nos propriétés ou qu'ils craignent qu'on ne prétende les supplanter dans leurs commandements (1). »

Sur un autre point, dans l'armée dite de Fougères que dirigeait Boisguy, et où Puisaye porta fréquemment son commandement, les choses ne se présentaient pas sous un jour plus favorable. Une foule d'émigrés et d'officiers subalternes, que les événements récents de la Vendée avaient empêchés de passer la Loire, affluaient dans ces divisions, mais n'y étaient que d'un médiocre secours, et manquaient pour la plupart d'emplois. Quelques-uns cependant, comme Coster-Saint-Victor, Châteauneuf, Saint-Cantin, Damicourt, de Saint-Gilles, Grammont, etc., y avaient reçu des commandements, mais la plupart avaient péri dès leurs débuts; et l'on voit qu'à la fin de

(1) Nous n'avons pas besoin sans doute de faire remarquer la justesse et la portée de ces assertions. Elles démontrent ce que nous avons avancé plusieurs fois, et concluent pour nous, à l'égard de toutes les divisions que nous avons signalées dans le parti royaliste, entre les *insurgés combattants* et les émigrés, ou les hommes formant le *parti nobiliaire*, comme l'appelait Puisaye.

germinal, la lutte soutenue par cette portion des armées insurgées, n'était plus, comme le dit l'un d'eux, qu'une guerre dont le succès dépendait de l'*agilité des jambes*.

Dans cette position funeste, pressés par les baïonnettes de Hoche, au moment de tomber vifs entre ses mains et de se voir traités par lui comme des *flibustiers* et des *voleurs de grande route*, plusieurs des chefs de la chouanerie songèrent sérieusement à se soumettre. De Scepeaux, à ce qu'il paraît, fut un des premiers à y penser, et, dès le commencement de floréal, il écrivit à Hoche qui, se rappelant ses promesses de l'an III, ses menées, ses prétentions hautaines et intempestives à l'occasion du traité de la Mabilais, lui répondit :

« Jusqu'à ce moment j'ignorais votre existence et les pouvoirs dont vous m'annoncez être revêtu. J'ignore également ce que vous entendez par *suspension réciproque d'hostilités*. Peut-être êtes-vous un des pacificateurs qui avez déjà trompé le gouvernement, et espérez-vous obtenir les avantages qu'à tort on accorde à quelques particuliers rebelles aux lois de la République, c'est en vain : je me charge de diriger seul l'opération du désarmement de quelques hordes prêtes à déserter leurs chefs qu'elles abhorrent. Si vous faites partie d'une d'elles, soumettez-vous aux lois; dans le

cas contraire, le sort de vos *maîtres en perfidie* vous est réservé, et je saurai vous atteindre. Vous pouvez vous présenter avec cette réponse aux troupes républicaines que j'ai l'honneur de commander, elle servira de passeport à vous et à vos compagnons ; si vous vous rendez près de moi, je sais ce que l'on doit au repentir (1). »

Mais le vicomte n'était pas encore décidé à se soumettre, ou du moins il voulut en référer à son collègue Puisaye, et celui-ci répondant à la fois à M. de Scepeaux et au conseil du Morbihan, qui sollicitait aussi son secours, il dit aux uns et aux autres qu'il fallait gagner du temps, mais n'accéder à aucun de ces accommodements

(1) Voici ce qu'Hédouville, chef d'état-major de Hoche, écrivait confidentiellement au président du district de Segré, sur cette réponse de Hoche et l'ouverture qui y avait donné lieu. — « Quoiqu'il n'y ait eu aucune action éclatante depuis que je vous ai quitté, il paraît que les chouans sont aux abois. Scepeaux a écrit hier au général pour lui demander à parlementer ; et vous jugez bien que la réponse qu'il lui a faite est touchée de manière à lui faire sentir que nous ne voulons plus avoir affaire à des *pacificateurs*. — S'il est de bonne foi, il se rendra ; s'il a encore envie de nous tromper, tôt ou tard il subira le même sort que Stofflet et Charette. »

qui avaient failli l'an dernier ruiner toutes les espérances de leur parti.

« Le nombre d'ennemis que j'ai sur les bras, ajoutait Puisaye, est très-considérable, mais je résisterai ou je périrai. »

Et, s'adressant particulièrement au comte de Chatillon, chef de l'armée de Scepeaux, il lui disait :

« Je sens, mon cher ami, quelle est votre position. Votre âme et celle de votre général me sont trop connues pour ne pas deviner tous les détails et toutes les circonstances qui vous pressent en ce moment..... Votre seule ressource est de chercher à gagner du temps. Encore une fois gagnez du temps; le parti royaliste est *un*, comme le roi pour lequel il combat; une portion ne peut pas traiter sans l'autre. Qu'ils vous prouvent qu'ils sont de bonne foi, en facilitant entre nous les communications qu'ils ont si grand soin de couper. Vous avez mille moyens de différer; un mois encore, et la France est sauvée. Qui mieux que vous, mon cher ami, sait qu'une mort glorieuse est préférable à une paix déshonorante. »

On ne peut en disconvenir, dans cette dernière crise et dans plusieurs autres, Puisaye montra la plus inaltérable fermeté, et, s'il paraît avoir été dans quelques circonstances, et notamment à Quiberon, au-dessous du rôle qu'il voulut se donner, on ne peut disconvenir que, dans des rencontres fort difficiles, il eut souvent l'énergie

et le courage qui finissent par soumettre les *impossibilités* qui arrêtent les lâches. Dans cette circonstance, le vicomte de Scepeaux, ni Georges lui-même, n'eurent la fermeté que déploya Puisaye. De nouvelles lettres de Hoche nous apprennent que de Scepeaux se soumit, et que Georges entra en pourparlers.

Nous remarquons, parmi les pièces qui font mention de ces faits, cette courte dépêche au général Watrin :

« Scepeaux est rendu, son armée chouane pose les armes, je puis même dire de *belle grâce.* »

L'ordre à l'armée, portait :

« L'armée des côtes de l'Océan est instruite que le chef de chouans Scepeaux, et le parti nombreux qu'il commandait dans les départements de la Mayenne, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, ont rendu les armes à la République, en promettant de vivre sous ses lois.

» Les officiers-généraux et les commandants d'arrondissements veilleront, sous leur responsabilité, à ce que chaque commune remette exactement ses armes. Ils accueilleront avec la dignité et l'aménité qui conviennent à des républicains, les hommes qui se soumettront, et ils marcheront avec autant de vigueur contre les paroisses ou contre les particuliers qui *récalcitreraient* encore. »

Cet acte public fut appuyé d'un bulletin décadaire ; nous y lisons les détails suivants :

« Entre les soixante ou soixante-dix émigrés, ou chefs de chouans qui ont été fusillés dans cette période (du 20 au 30 floréal an IV), on distingue particulièrement les nommés Marconnay; La Jaille; Vasselot; Vaugiraud; Montmuron; Duhautois; Roilly; Courageux. Le nommé La Garde, envoyé par Bernier en Angleterre, poursuivi de très-près sur les côtes du Morbihan, s'est défait d'une correspondance remarquable par l'impudence de ses auteurs et les mensonges qu'ils font pour se procurer de l'or des trop crédules Anglais. Nous n'avons pas été peu émerveillés de la gracieuse manière dont un nommé d'Autichamp (le successeur de Stofflet) rend compte des opérations de son armée, *qui a battu les coquins de bleus*, et des besoins qu'il éprouve. — Bernier, le cafard Bernier, part enfin; plus adroit que d'autres, il emporte la santé, pour 200,000 liv. de lettres de change, et le reste des fonds de l'armée catholique..... Bon voyage. »

Ce La Garde, en effet, avait été choisi par Bernier pour le précéder à Londres dans la mission qu'il venait de se faire attribuer par les armées réunies de la Vendée et de la Bretagne. Mais, rencontré par une patrouille, qui le blessa à l'épaule, il fut obligé d'abandonner ses dépêches. Hoche adressa le tout au Directoire et au Ministre de la police; et, reconnaissant qu'il avait, cette fois encore, été trompé par Bernier, qui s'était fait délivrer un passeport pour la Suisse, quand, en effet, il ne se dirigeait vers ce point que pour

ourdir plus sûrement la trame qu'il méditait, le général pria en toute hâte le gouvernement de le faire arrêter; mais le curé de Saint-Laud avait déjà pris ses sûretés.

Quant à Georges et à Puisaye, voici ce qui se passa : les généraux Quantin et Mermet ayant eu quelques pourparlers avec Georges, l'un d'eux, Quantin demanda au général en chef quelle était la conduite définitive qu'il devait tenir à l'égard de ce rebelle.

« Le retour de la tranquillité dans le Morbihan aura lieu de deux manières, répondit Hoche: la première à employer, afin d'éviter l'effusion du sang, est la persuasion ; la seconde, est la force. Au moyen de la première, en profitant de la clémence nationale, les chefs du parti chouan qui n'ont point émigré, peuvent rentrer dans le soin de la République et de leurs propriétés.

» 1.° En se soumettant aux lois de la République, en déposant leurs armes, et en remettant les munitions qu'ils peuvent avoir.

» 2.° En faisant déposer les mêmes armes et munitions par chacune de leurs divisions, ou par les paroisses qui les composent.

» 3.° En rendant les déserteurs désarmés. (Ceux-ci sont tenus de servir : les jeunes gens de la réquisition resteront chez eux pour la culture des terres.)

» Si l'on est contraint d'employer la force, comme dans la Vendée de Charette, les chefs périront, ou au

moins aucun d'eux ne sera mis en liberté, bien qu'il se soumette. Le sort de Scepeaux, de d'Autichamp, attend ceux qui, de bonne foi, viendront se rallier aux Français, leurs frères.

» Les émigrés sortiront sur-le-champ du territoire de la République, on leur en fournira les moyens. Le gouvernement, rigide observateur de ses promesses, laisse partir Bernier, Bourmont et quatre de ses compagnons, alors que Montjean, Granjou et autres, sont mis en jugement après avoir été pris par nos troupes.

» La constitution tolère les cultes et leurs ministres, lorsque ceux-ci n'ont pas quitté le sol de la République, et qu'ils prêchent la paix et le respect pour les lois et le gouvernement. »

A quelques jours de là, Georges s'étant adressé à Hoche lui-même, voici ce que lui répondit le général :

« Vous voulez la paix, dites-vous, et moi aussi, Monsieur, je la veux et je l'obtiendrai. Je vous répète qu'il me sera doux d'épargner le sang ; mais, s'il faut qu'il coule encore, je dirai, l'âme oppressée par la douleur: *Salus populi suprema lex*. Les articles que je vous ai fait remettre sont clairs ; aucun, je crois, n'a besoin d'explication ; il n'existera sur eux aucune discussion entre vous et moi : je désire qu'ils vous conviennent. La suspension d'armes que vous demandez, comme préliminaire, ne peut être accordée ; lorsqu'il s'agit de former un rassemblement, vous correspondez facilement, pourquoi ne pourriez-vous pas rassembler vos chefs au mi-

lieu des hostilités mêmes... Croyez-moi, Monsieur, finissons-en; que les propriétaires rentrent chez eux; que ceux qui doivent sortir de France, aillent à Jersey où coucheront demain les frères La Bourdonnaye, Montluc et cinq de leurs compagnons, auxquels j'ai délivré hier des passeports. »

Mais Puisaye, toujours souple et insidieux, tergiversait en éludant par des propositions calculées la nécessité qui le pressait. Hoche prescrivit au général Hédouville, son chef d'état-major, de mettre à l'ordre un avis tendant à prévenir les officiers de l'armée des ténébreuses manœuvres de Puisaye. Le général en chef, ajoutait-il, connaît, suit et déjoue depuis long-temps les affreux projets de cet agent de l'Angleterre..... Il recommande à ses frères d'armes l'exécution littérale de l'arrêté du Directoire, relatif au désarmement. — Pressé, impatient de terminer, il écrivait dans le même moment à un chouan nommé *La Fortune* :

« Lorsqu'on m'écrit pour se rendre, mon cher, on ne doit pas faire les conditions. Si vous voulez vous rendre, vous pouvez le faire, il ne vous arrivera aucun mal; si vous ne le faites pas promptement, je saurai vous atteindre, et vous savez ce qui en résultera. »

A quelques jours de là (3 messidor, an IV), il transmettait la dépêche suivante au Directoire exécutif :

« Je vous annonce que les chefs chouans du département du Morbihan ont fait leur soumission aux lois de la République, et qu'à leur exemple, les habitants des campagnes déposent les armes qu'ils avaient reçues du gouvernement ennemi (1).

---

(1) Nous avons sous les yeux l'état des armes qui furent déposées par la division de Georges, dans le courant de thermidor; elles montèrent à 3918 fusils. — Hedouville, qui avait pris instantanément le commandement des armées de l'Ouest, n'était point cependant rassuré par ces démonstrations de soumission, et voici ce que je trouve dans sa correspondance intime avec le président du district de Segré : — « J'ai lu avec bien de l'intérêt (Rennes, 26 messidor an IV) vos réflexions sur l'esprit des habitants des campagnes. Je les vois comme vous vaincus et non persuadés. Ce n'est qu'avec la plus active surveillance, de la sévérité mêlée à propos d'indulgence, et par une conduite égale, qui ne tiennent rien de l'arbitraire, que les autorités civiles et militaires parviendront à leur inspirer de la confiance dans le gouvernement, et à leur faire chérir un ordre de choses qu'ils trouveraient le seul convenable, s'ils pouvaient raisonner. Au surplus, la tranquillité, presque miraculeuse, qui se rétablit partout, doit leur faire ouvrir les yeux, et les convaincre qu'ils ne peuvent éviter les maux dont tous ont été si long-temps victimes, qu'en se soumettant aux lois. » — Dans une deuxième lettre, également confidentielle, il ajoutait : — « Je pense avec

» Le chef vendéen *Beaumelle*, trouvé les armes à la main, a été tué.... Les émigrés Mont-Jean et Gronjen, arrêtés dans sa maison, ont été jugés, condamnés à mort et exécutés. Beaucoup de leurs semblables ont, par un prompt départ, évité un sort pareil. ».

Dès lors tout se soumit : Vitré, La Guerche, Fougères, Rennes, Monfort, Bain, déposèrent leurs armes, et ces districts cessèrent d'être parcourus par les bandes de Boisguy, qui avait jeté un instant une si profonde terreur. Louis de Frotté entra aussi en arrangements, pour la Nor-

---

vous qu'un des grands moyens de contenir les habitants de vos plus mauvaises communes, est de les réduire à leur strict nécessaire, pour qu'elles ne puissent pas protéger les chouans et favoriser leurs rassemblements. Je sens, toutefois, qu'un moyen qui serait infaillible, si nous pouvions le joindre aux autres, est la discipline de nos troupes ; mais quelques exemples sévères que l'on fasse, quelque fermes et même inflexibles que soient les chefs, nous ne pouvons venir à bout d'arrêter le pillage... J'en gémis plus que je ne puis vous le rendre. Puisse le meilleur traitement des officiers et des soldats rendre les premiers plus surveillants, plus fermes, et les autres moins pillards. — Je suis persuadé que le général en chef goûtera votre manière de voir, sur l'importance de s'assurer des récoltes, et de faire payer aux communes récalcitrantes une partie de l'habillement des troupes. »

mandie, et Sapinaud, ses deux frères et un cousin à lui, vinrent à Nantes déposer leur soumission entre les mains de Dutilh.

Il n'y avait donc plus de Vendée, il n'y avait plus de chouanerie. Le Directoire, pour en témoigner sa satisfaction à Hoche, prit un arrêté, portant qu'il lui serait décerné, à titre de récompense nationale, deux des plus beaux chevaux des dépôts de la guerre, avec leurs harnais, et une paire de pistolets de la manufacture de Versailles. L'armée sous ses ordres fut déclarée avoir bien mérité de la patrie.

CHAPITRE IV.

SUITES DE LA PACIFICATION DE L'AN IV. — RÉORGANISATION DES POUVOIRS : ÉLECTIONS ET FÊTES PUBLIQUES.

Débarrassé à la fois de la Vendée et de la chouannerie, le Directoire, nouveau pouvoir issu de la constitution de l'an III, dût naturellement reporter ses vues sur les besoins de l'intérieur. Profitant de la dispersion des rebelles et de nos victoires sur l'étranger, il pensa que le moment était venu de fonder cette république qui, précipitée de convulsions en convulsions, gisait dans un berceau couvert de lauriers, mais environné de ruines. — Les partis à contenir, le crédit à fonder, les finances à rétablir, l'instruction à organiser, l'esprit et les moeurs politiques à épu-

rer ou à éclairer, telle fut la tâche lourde et difficile que légua la Convention aux pouvoirs qui lui succédèrent, et que les deux Chambres remirent aux cinq directeurs pris dans leur sein.

Mais quand, en révolution, la société et les idées qui cherchent à se faire un lit, sont appelées, en vertu d'une charte nouvelle, à se combiner, toutes les passions et les intérêts dévoués ou égoïstes se trouvent inévitablement en mouvement, et la lettre promulguée n'a que peu ou point de force pour contenir les mauvais penchants et les intérêts sordides qui bouillonnent, si l'on peut dire, au milieu des masses échauffées elles-mêmes par une juste inquiétude de l'avenir. Les premiers moments du Directoire, non plus que ceux de la Convention ou de la Constituante, ne furent exempts de cette âcre et vive perturbation qui tient en suspens les destinées d'un peuple. — Ainsi furent pour la constitution de l'an III, l'échauffourée royaliste de vendémiaire, les sourdes menées des agitateurs dans les élections, les entreprises de Babœuf avec ses incroyables doctrines, et en dernier lieu les ténébreuses fomentations de Clichy, et leur péripétie du 18 fructidor.

Incontestablement, ce mouvement et ces agi-

tations furent loin d'avoir leur centre dans la Vendée ou la Bretagne, comme l'avait eu la première résistance royaliste de 1793 ; mais bien que Charette et Stofflet eussent succombé, bien que de Scepeaux, de Frotté, Georges et les autres chefs du parti rebelle se fussent soumis, on ne saurait contester que les départements de l'Ouest ne fussent encore et toujours le point sur lequel les partisans de la royauté fondaient l'avenir de leur cause. — S'ils se reportèrent en conséquence vers la Bretagne et la Vendée pour y combattre la République par les élections et les prêtres insermentés, ce fut aussi, dès lors, dans ces deux régions, que le gouvernement dut appliquer avec le plus de fermeté les lois et les mesures qui devaient, dans sa pensée, fonder la République. — Sous ce rapport, il faut le dire, soit comme continuation de répression contre les intrigues royalistes, soit comme nouvel effort et transformation de la pensée républicaine, l'action gouvernementale du Directoire dans nos départements ne saurait obtenir, de notre part, une trop juste appréciation.

Les élections de l'an IV et des deux années subséquentes, sont, à cet égard, l'un des objets qui méritent le plus notre examen. La nouvelle

direction donnée au système et à l'esprit des fêtes politiques, dans notre pays, les efforts remarquables tentés en faveur de l'instruction populaire, ne sont pas non plus moins dignes d'attention, et forment, nous le croyons du moins, un des épisodes les plus curieux de cette longue lutte des idées nouvelles et anciennes, dont le champ de bataille s'établit successivement sur tous les points de notre sol. La constitution de l'an III avait admis, comme principe de souveraineté nationale, le renouvellement intégral des administrations publiques et des corps judiciaires par la voie élective. L'exercice du droit électoral avait été lui-même fort étendu par la courte durée des pouvoirs déférés aux élus. Ces circonstances donnèrent naturellement à penser aux ennemis de la République, que les élections pourraient leur offrir un moyen de combattre le gouvernement, qu'ils n'étaient plus en mesure d'attaquer ouvertement et en ligne, comme ils l'avaient fait dans la Vendée, ou plus récemment au 13 vendémiaire. Mais, autant pour échapper à ces sourdes attaques, que pour compléter l'œuvre de la pacification que Hoche présentait comme dépendant désormais des mesures de sûreté, le Directoire demanda et obtint la création d'un

ministère de la police, qui se composa de toutes les attributions du ministère de l'intérieur concernant la sûreté publique. Le représentant du peuple, Cochon, qui avait été le dernier envoyé de la Convention dans la Vendée, à laquelle il appartenait lui-même, et qu'à ce double titre il devait connaître mieux qu'aucun autre, fut l'élu du gouvernement. Dès le mois de germinal an IV, l'un de ses premiers soins fut de prémunir les administrations départementales contre les menées du parti.

« Les royalistes qui ont désolé vos contrées, écrivait-il en vendémiaire an V à l'un des commissaires du pouvoir exécutif dans l'Ouest, n'ont pu parvenir à exécuter leurs projets liberticides. Ecrasés par la valeur des troupes républicaines, ils ont cédé à la nécessité. Mais autant la soumission des habitants des campagnes paraît sincère, autant celle des chefs doit inspirer de défiance. — Ils ont cédé à la supériorité des armes républicaines, continuait le ministre, mais rien ne peut les guérir de leurs préjugés, et ils ourdissent de nouvelles trames, et disposent les esprits pour le temps des élections, et persuadent aux habitants des campagnes que les *républicains* ne doivent avoir aucune part à leurs suffrages. »

Et, en effet, la correspondance des commissaires du pouvoir exécutif avec le gouvernement et celle des administrations municipales avec les

chefs de la force publique, nous apprennent que les élections sont agitées; que la constitution de l'an III, et les lois spéciales concernant l'aptitude des candidats et le droit de voter, donnent lieu, sur presque tous les points, à des débats ou à des troubles qui compromettent la sûreté publique. Ici les partisans de la monarchie déchue, pour se rendre maîtres des élections, prêtent le serment de haine à la royauté et nomment des candidats de leurs choix. Mais, est-il question de constituer les administrations municipales résultant de leurs manœuvres, les élus suscitent mille difficultés pour leur installation; ils prononcent ou refusent le serment *de haine*, suivant que l'intérêt de leur cause le leur prescrit; et souvent après s'être constitués, ils refusent formellement d'agir. La sûreté publique, les contributions, tout est en souffrance. Si, par leur nombre, ils forment une majorité compacte, ils adoptent une autre tactique, ils menacent les électeurs patriotes, parlent aux timides du retour prochain de la royauté, empêchent les assemblées primaires de se former, ou les dispersent par la force. Le pays se trouve ainsi sans élus, sans administrations. Les mêmes hommes ne sont-ils pas assez nombreux pour former la majorité des

suffrages, ils ne s'en rendent pas moins aux colléges; et, arguant des lois spéciales sur le serment, sur l'exclusion des parents d'émigrés et des prêtres insermentés, ils soulèvent une foule d'incidents et de débats personnels, où la surprise, la similitude des noms, les filiations de parenté, les antécédents de certains fonctionnaires, conduisent rapidement jusqu'au trouble et à l'anarchie. Nous avons sous les yeux les procès-verbaux et les rapports auxquels donnèrent lieu une grande partie des élections de l'an IV et de l'an V; on ne saurait se figurer les ressources audacieuses et inépuisables que les partisans de la royauté trouvèrent à cette époque pour combattre l'établissement du gouvernement. Les choses furent, dans plusieurs localités, poussées au point que des cantons, des districts entiers, furent complétement privés d'administrateurs. Les commissaires du pouvoir exécutif près les administrations centrales, pour remédier à ces funestes résultats, provoquent-ils en vertu d'une instruction du ministre de l'intérieur du 8 frumaire an V, l'envoi sur les lieux de commissaires spéciaux chargés de gérer les intérêts communs aux frais des habitants? — Ou ceux-ci les attaquent de vive force, ou ils se refusent à solder les frais mis à leur

charge, et le pouvoir n'a d'autre moyen de maintenir l'autorité de la loi, que d'envoyer la force armée et des garnisaires pour prélever, sur les vingt ou trente plus imposés, la contribution extraordinaire dont le canton a été frappé.

Et c'est dans ces circonstances, au milieu des entreprises les plus osées de la contre-révolution, sous l'impression encore palpitante des déchirements qu'elle avait causés, que, pour répondre aux vœux de la constitution et aux projets des directeurs, on s'occupa, dans nos départements comme dans le reste de la France, d'organiser l'enseignement populaire, et de tenter l'essai de ces fêtes publiques, la plupart décorées des noms pompeux de l'antiquité.

C'était là peut-être, c'était là même deux grandes et fécondes pensées d'avenir; mais leur développement et leur application dans les départements de l'Ouest ne furent qu'un non-sens, et ne servirent qu'à constater, pour l'instruction, un besoin pressant et incontestable; pour les fêtes, un esprit mesquin et rétréci, qui ne put surmonter, même dans les villes, la tiédeur et l'égoïsme des mœurs privées de la famille. L'essai fut toutefois des plus curieux; et il offre quelques enseignements pour l'époque où les mœurs parviendront enfin à se fonder.

Deux ordres de fêtes doivent être distingués. Les unes, émanant directement de la pensée politique, et emportant avec elles toutes les exigences brutales et inflexibles de l'esprit de parti; les autres reposant sur une idée plutôt morale que politique, et tendant à l'épuration des mœurs privées et publiques. Les conseils et le Directoire y attachèrent une grande importance : de là, les lois, les proclamations et les instructions ministérielles qui en déterminèrent les formes et en prescrivirent jusqu'aux moindres détails. L'une surtout, celle du 21 janvier, *anniversaire de la juste punition du dernier des Rois*, comme on le disait alors, fut prescrite avec une rigueur tellement soupçonneuse, qu'on ne put manquer de la regarder comme l'ultimatum du pouvoir à l'égard des partis et des citoyens. Une fois, c'était le ministre de l'intérieur ou celui de la police qui prescrivait aux commissaires, dans les départements, de s'assurer que tous les fonctionnaires assistaient à la proclamation du serment de *haine à la royauté*; une autre fois, c'était l'ordre aux administrations municipales de faire l'envoi des procès-verbaux de cette cérémonie. Nul ne devait s'abstenir d'y paraître, et partout des listes

étaient dressées pour connaître les noms de ceux qui s'étaient rangés à la volonté du gouvernement. Une sommation par écrit était adressée au fonctionnaire absent ou malade ; sa réponse et son serment de haine devaient être également écrits. Nous avons en main les cahiers de plusieurs de nos grandes villes concernant cette cérémonie, ils sont couverts de milliers de signatures (1). Mais, en les examinant de près, on n'oserait dire que ces nombreuses signatures constataient une volonté bien ferme de la part des masses contre la royauté ou pour la République : Je ne vois à Rennes comme à Brest, au nombre des signataires, que les hommes du pouvoir, les agents de la force publique, et avec eux, car nous devons être vrai, des portiers, des cuisiniers d'hôtellerie, des courriers et des servants d'hôpitaux en grand nombre, à peine quelques manœuvres, quelques étalagistes ou boutiquiers. — C'est sans doute que, pour les plus dévoués mêmes, ces paroles de haine allaient mal à leur cœur, et à leurs habitudes.

---

(1) Ceux de Rennes et de Brest sont surtout remarquables.

Mais si, dans les villes, cette triste et sombre fête de vengeance fut si froidement accueillie, que ne dut-il pas en être dans les campagnes? Je trouve quelques communes où les agents du pouvoir, soutenus des faibles garnisons qui occupaient leurs villages, se rendent au pied de l'arbre de la liberté pour y jurer *haine à la royauté* et entendre l'allocution de quelque meneur en titre; j'entends même sur les places publiques quelques refrains de la Marseillaise et du chant de départ; mais combien d'autres communes où la cérémonie ne peut avoir lieu: ici, ni les juges, ni les officiers de la municipalité n'ont voulu se rendre à l'invitation qui leur a été faite; ils ont écrit qu'ils ne prêteraient pas le serment, et le secrétaire reste seul pour rendre compte de la journée; là, il y a mieux et plus, tous, agents et peuple, se sont prononcés contre le serment, et voici comme le citoyen Jossic, commissaire du pouvoir exécutif près le canton de Guiquelleau, département du Finistère, rend compte de la journée du 21 janvier.

« La fête du 2 ventôse a été célébrée en présence du peuple par une messe que dit le bonhomme Bedeau à l'heure ordinaire. — Signer haine à la royauté, c'est

signer haine au Roi, fils aîné de l'église et aux autres; c'est signer son renonci à Dieu et à son Eglise. — Les Juifs avaient crucifié leur Roi; depuis ils errent. Les Français ont guillotiné le leur : ils seront dispersés!! »

Mais si cette fête conçue sous l'inspiration des Eumenides, comme on pouvait le dire, ne fut pas alors plus morale où plus opportune, que ne l'a été, sous la Restauration, la fête expiatoire du même jour, et, en 1815, l'impolitique serment de haine aux Bourbons, imposé par Bonaparte, cherchons dans d'autres fêtes la pensée nouvelle de la République Directoriale, telle qu'elle résultait de la Constitution de l'an III.

La liberté, la souveraineté du peuple, le 14 juillet, le 10 août, eurent leurs commémorations, et chacune de ces fêtes, laissée pour ses détails aux soins des administrations locales, eut pour objet d'entretenir ou de raviver les glorieux souvenirs de la Révolution. Les instructions successives des trois ministres de l'intérieur Benezech, Le Tourneux et François de Neufchâteau tendirent toutes vers ce but. De leur part, les administrations de nos villes et même celles de nos campagnes firent effort dans le même sens; et les procès-verbaux où nous re-

trouvons l'esprit et la portée de leurs vues sont empreints d'un réel intérêt. Il ne s'agissait plus, en effet, pour les hommes un peu élevés par la pensée, de faire de la propagande révolutionnaire; il était temps de laisser entrevoir aux populations fatiguées, une époque de repos et de force où le pouvoir et les vertus civiles prendraient le pas sur les passions furibondes de la multitude. Il n'y avait plus d'ailleurs de culte religieux, du moins publiquement pratiqué; quelques hommes reportèrent vers la loi et son culte, ce qu'ils avaient de fécond et de généreux, espérant ainsi se rattacher le peuple par la magie des souvenirs et le besoin d'aimer ou de croire.

Est-il question de la fête de la Liberté, heureusement fixée au 9 thermidor, anniversaire de la chute de Robespierre, voici ce que je trouve dans l'un des procès-verbaux que j'ai sous les yeux :

« Des hommes ivres d'orgueil, altérés de sang, pétris de fiel et de perfidie, surent un instant dominer, aigrir, exalter la grande nation. Le patriotisme le plus exagéré fut le voile dont ils se couvrirent; l'erreur du peuple leur tint lieu de forces, les institutions révolutionnaires furent leurs moyens, et des monceaux de ruines et de cadavres devinrent les degrés qui devaient les conduire

au trône, sur les débris de la République. Ce fut dans ce temps que ceux qu'ils vinrent à bout d'égarer, prirent le crime pour justice, et la licence pour liberté. Des jours affreux s'étaient déjà levés pour la France; l'exil, la proscription et les cachots furent le partage des citoyens; la terreur celui de tous. La France hérissée de bastilles, couverte d'échafauds, inondée de sang, déchirée par des guerres intestines, vit planer sur toutes ses communes, la dévastation et la mort!..... Que ne puis-je ensevelir dans l'ombre de l'oubli ces jours où l'innocence fut tant de fois immolée, les familles dispersées, et tous les talents, toutes les vertus transformées en crimes. »

La chute de la monarchie au 10 août, inspire-t-elle un autre administrateur: ce n'est plus cette vaine et fausse déclamation sur le trône réduit en poudre.

« Je ne vous présenterai, dit l'intelligent citoyen, ni les torches du fanatisme, portant la dévastation et la mort, ni le masque hideux de la démagogie qui, au nom de la liberté, égorgeait la liberté même. Renvoyons ces pénibles détails à l'histoire épouvantable de nos malheurs, et réservons toutes nos affections à ces hommes généreux qui, marchant d'un pas ferme et invariable sur les volcans de la Révolution, ont fourni, sans s'ébranler, d'innombrables victimes à la fureur des combats, de nombreux holocaustes aux échafauds des factieux!..... Ce sont ces hommes qui, combattant tous les excès, ont établi l'action régulière des lois et substitué à des

usages barbares : le plus bel ordre social qui ait jamais existé. — Que notre reconnaissance leur soit acquise, etc., etc. »

Quant aux fêtes elles-mêmes, dans leurs détails et leur esprit, elles reproduisirent presque toutes ces pensées d'ordre et de force populaire qui pouvaient seules alors rendre la loi puissante. Partout, le peuple et les administrations demandèrent que *la loi* aussi eût ses temples. On y éleva des autels à la patrie, on y inscrivit les articles de la constitution, sur les droits de tous et les devoirs de chacun, on y plaça même, dans les communes qui s'en trouvèrent pourvues, quelques tableaux, quelques statues, servant de symbole aux dogmes et aux pensées ordinaires du républicanisme. Dans beaucoup de nos localités, du moins aux yeux des fidèles, la République et la loi eurent leur culte.

« Assemblés le matin de ce jour (30 ventôse an VII), en la grande salle de la maison commune de Morlaix, dit l'un des procès-verbaux que nous consultons, nous nous sommes rendus au temple décadaire, accompagnés des fonctionnaires publics, civils et militaires, et d'un nombreux cortége de citoyens et de militaires, qui attendaient sur la place *du Peuple*. La marche était ouverte par des tambours et la musique de la garnison. Arrivés au temple, où chacun a pris la place qui lui était indiquée, par des étiquettes placées d'avance, la musique a

célébré l'entrée au temple, qui avait été décoré de nouveaux embellissements, de statues et de figures emblématiques. Aussitôt, la fête a été ouverte par le citoyen Bouëstard, administrateur municipal, qui est monté à la tribune, et a prononcé le discours suivant :

« Citoyens, la fête que nous célébrons aujourd'hui, suffira pour m'autoriser à vous dire que cette enceinte est auguste, qu'elle l'est par son nom seul. C'est le temple de *la Loi*, qui doit avoir aussi sa religion et son culte, car *la Loi*, source de toutes les vertus sociales, émane de l'Être Suprême. Le premier il dicta ces lois éternelles, ces principes immuables par lesquels se meut et se conserve ce vaste Univers, toujours puissant et toujours revivifié. — O toi, qui sous les auspices de ce moteur universelle, fais constamment triompher nos défenseurs, de ces hordes d'esclaves qu'arment contre toi les rois impis, Liberté sainte, viens m'inspirer ! Sans *la Loi*, ton retour au milieu de nous ne serait que précaire. Gardez-vous de croire cependant, ô mes concitoyens, que je veuille éteindre dans vos âmes les autres sentiments religieux par lesquels vous honorez peut-être diversement l'intelligence suprême. N'en doutons pas, elle les agrée tous lorsqu'ils partent d'un cœur pur, et nous devons, comme elle, les tolérer tous, dès qu'ils ne sont pas en contradiction avec la loi de la nature, avec celle du gouvernement. Je dis plus, c'est proclamer l'existence de cet Être incompréhensible, c'est en affermir tous les cultes, que de dire aux humains divisés sur cet objet, ralliez-vous tous autour de *la Loi*, vous fixerez la paix sur la terre, vous assu-

rerez votre bonheur, vous affermirez celui de tous les hommes. »

Et, passant à une juste peinture du bonheur privé de l'homme dans sa famille et en société, l'orateur attaquant à la fois, le libertin, l'homme de mauvaise foi, l'avare, l'ambitieux, fit ressortir avec justesse la lutte constante que ces hommes ont à soutenir contre la loi, et les tribulations qui s'en suivent pour eux. . . .

« Écoutons-la en effet, dans quelque état que le hasard ou la naissance nous ait placés, elle nous crie que nous ne pouvons ni ne devons oublier les devoirs que le sentiment intime de son existence nous prescrit..... Ah! si, maitrisé par tes passions, gouverné par l'illusion des circonstances, ton âme a pu méconnaître ces prescriptions ou les négliger, c'est dans ce temple que le souvenir t'en sera retracé. C'est ici que le magistrat se pénétrera qu'il est de son devoir de concilier l'inflexible sévérité des lois avec les égards qu'il regretterait de n'avoir pas eus pour l'innocent, et qu'il serait barbare de violer envers celui que la loi force de condamner; l'administrateur s'y convaincra aussi, qu'honoré de la confiance de ses concitoyens, il doit assurer leur bonheur, par le sacrifice de son repos; leurs propriétés, par celui de sa fortune; leur existence, par celui de la sienne propre, si pour le maintien des lois il est forcé de la sacrifier. — Ici les pères et mères apprendront également, que leur tendresse pour leurs enfants n'est qu'une faiblesse, lorsque, cédant à leurs caprices, ils négligent de former leurs

âmes à la vertu, de disposer leur esprit à l'instruction et d'imprimer à leur cœur l'amour sacré de la patrie.... »

On n'en disconviendra point, cette féconde parole du magistrat pouvait seule alors, en l'absence de tout enseignement moral et religieux, réchauffer dans les masses ce sentiment presque éteint des vertus civiles et privées que la tourmente révolutionnaire avait si cruellement troublé. Ces prédications, quoi qu'on en puisse dire, furent donc utiles; elles disposèrent les citoyens à rentrer sous le joug sacré de la morale. Aussi, l'avons-nous toujours cru, la dérision ne peut être déversée sur ces pieuses cérémonies, que par des esprits légers ou peu observateurs. Et pourquoi, en effet, après avoir entendu avec recueillement le discours du citoyen Bouëstard, nous ririons-nous des lectures qui se firent dans le temple de Morlaix. L'une a pour objet de donner connaissance de la loi aux citoyens réunis, l'autre donne le nom des citoyens qui sont à la frontière, pour la défense du pays; et je remarque parmi eux le citoyen Leloutre, cité pour avoir été tué les armes à la main. Je remarque aussi que le magistrat a dit qu'aucun des enfants de Morlaix n'avait déserté ses drapeaux. Chacune de ces lectures ou de ces acclamations est d'ailleurs suivie d'une symphonie

ou d'un morceau de musique chanté en chœur par les jeunes femmes de la ville. Quelques troupes de jeunes hommes, vêtus de leurs habits de fête s'avancent ensuite, et le magistrat dit à haute voix qu'ils sont unis aux jeunes filles qu'ils ont présentées, vêtues de blanc, pour recevoir de lui la sanction de leur mariage. Mais, écoutons le citoyen Duquesne, président de l'assemblée. Son discours, qui doit être regardé comme une juste définition de la souveraineté nationale, nous paraît surtout remarquable par les passages suivants :

« La souveraineté se perpétue donc dans une République, quand on règle l'usage de la liberté sur le bonheur public, et que l'amour de l'égalité se renferme dans les bornes que la nature et les lois ont posées. Elle se conserve encore lorsque chaque citoyen souscrit à ses devoirs au nom de la patrie. — Elle s'anéantit, au contraire, non-seulement lorsqu'on perd l'esprit d'égalité, mais encore quand on prend celui de l'égalité extrême, et que chacun veut être l'égal de celui qu'il a choisi pour exercer le pouvoir. »

Accueillis aux cris de *vive la république*, ces deux discours, dit le procès-verbal, furent suivis de nouveaux morceaux de musique, chantés en chœur. Le citoyen Thiraux, le plus âgé des vieillards, s'avança ensuite vers l'autel de la Patrie, et prononça la formule suivante : — *La souve-*

raineté du peuple est inaliénable ; elle réside essentiellement dans l'universalité des citoyens. — Le président répondit : — *Nul ne peut, sans une délégation légale, exercer aucune autorité, ni remplir aucune fonction publique.*

Qu'à présent on conçoive, en se reportant à ces temps, que les temples décadaires, et non de *la Raison*, s'ouvraient plusieurs fois dans le mois, qu'on y suive la foule, les magistrats, le peuple, les instituteurs et leurs élèves ; qu'on y trouve une fois, comme à Nantes, Le Tourneux qui fut un peu plus tard ministre de l'intérieur, s'adressant, le jour de la fête des époux, aux jeunes hommes qui sont venus réclamer la sanction de la loi, qu'on l'entende dire à ceux qui l'écoutent dans le trouble d'un premier jour de bonheur, que *leurs enfants appartiendront à la patrie, et que tous les hommes en société reconnaissent cette mère commune, à laquelle ils doivent tout rapporter ;* qu'une autre fois on y recueille de la bouche des magistrats l'annonce et les détails d'une victoire ; qu'on y suive avec non moins d'intérêt cette distribution de couronnes aux jeunes enfants qui luttent dans les écoles centrales, seul sanctuaire alors ouvert aux sciences et aux lettres,

qu'on voie, sous ces mêmes voûtes, à la renaissance de la nature, des colonnes ornées de guirlandes, un autel et une charrue chargés de fleurs; que la fête de l'agriculture, avec des concours bien entendus, des jeux, des fêtes champêtres, des courses de chevaux et de chars (1); que d'au-

(1) Les procès-verbaux que nous possédons sur la fête de l'Agriculture dans nos départements, ont presque tous quelque chose qui mérite d'être cité. — Ici, ce sont les autorités civiles et militaires qui suivent la charrue, du Temple au champ du concours, marchant deux à deux avec les agriculteurs et se tenant par le bras; là, c'est une allocution au peuple, qui le ramène, dans ces temps de troubles, vers le repos des champs et les douces affections de la famille; dans presque toutes les communes, c'est un vieillard, renommé dans son canton, le plus capable ou le plus industrieux, qui est appelé par les magistrats à diriger la charrue d'essai; il se fait aussi, au Temple ou sur le champ du concours, une touchante désignation des citoyens qui se sont rendus dignes de la reconnaissance publique, par des défrichements, des plantations d'arbres, des réparations de chemins, des endiguements, etc.; et nous ne nous sommes pas défendu nous-même d'une vive émotion, en rencontrant au nombre des bienfaiteurs de sa commune, le citoyen Cornic, l'un des contre-amiraux de la République, qui a laissé parmi les marins de la Manche, la plus juste et la plus éclatante

tres, comme les fêtes de la Jeunesse, des Vieillards, de la Reconnaissance, aient également lieu ; et certes l'on comprendra pourquoi, la cloche ne sonnant plus au village, et les orgues de nos cathédrales étant muettes, pourquoi, dis-je, il y eut, au moins pour quelques jours, prestige et illusion, foi, croyance et dévouement.

Qu'on se rappelle, en effet, que c'est de là, de ces fêtes, que nous sont venues les expositions de l'industrie, les sociétés et les comices agricoles, les concours inoffensifs des produits du sol et de l'art; que c'est de là aussi que partirent, après l'infâme assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt, ces lugubres roulements de nos tambours couverts de crêpes, dont les échos se mêlèrent avec la foudre de notre artillerie, pour annoncer aux Autrichiens que nos armées iraient à Vienne. — Et qu'on se garde de traiter en pitié ces essais et ce culte ; car si les détails en furent parfois burlesques et dérisoires, la pensée fondamentale, profonde et sublime, ré-

---

réputation d'audace et de sagacité. Dans beaucoup de localités, nos poètes, qui n'avaient chanté jusque-là que la guerre et ses foudres, s'essayèrent dans le genre pastoral, dont les élégies de Delille étaient alors le type.

veille, à plusieurs reprises, le juste et fort sentiment de la patrie. Un seul exemple en témoignera suffisamment. — C'était le 20 prairial de l'an VII. La veille, de demi-heure en demi-heure, la citadelle, la rade et les vaisseaux de la flotte, qui était alors à Brest, avaient fait entendre les lugubres détonations de leur artillerie. Ces mâles accents avaient recommencé le 20, au lever du soleil. — Tendue de noir, la grande salle de la Maison-de-Ville était décorée d'un sarcophage, sur lequel reposaient deux urnes couvertes d'un crêpe, entrelacé de rubans tricolores. A chaque coin de cette salle brûlait une lampe, et en face de son entrée, ressortait sur le fond de sa tenture, une inscription ainsi conçue :

« Le 9 floréal de l'an VII, à neuf heures du soir, le gouvernement autrichien a fait assassiner les ministres de la République française, *Bonnier*, *Roberjot* et *Jean de Bry*, chargés de négocier la paix au congrès de Rastadt. »

A dix heures du matin, toutes les autorités constituées, en costume, les commandants de terre et de mer, les officiers de la garnison et de la place, le corps entier de la marine, les administrations et les agents du pouvoir, le crêpe au bras, l'épée à la main, étaient rangés autour

du sarcophage dressé en l'honneur des plénipotentiaires assassinés. Quatre sergents, pris dans la marine, la garde nationale et les corps de la garnison, s'avancèrent et portèrent sur leurs épaules ce signe de deuil, au milieu du cortège qui allait parcourir les rues de la ville. Un détachement de troupes à cheval, trois cents hommes des différents corps de la garnison et une batterie de quatre pièces de campagne ouvraient la marche. Les musiques des divers corps, les tambours couverts de voiles noirs suivaient; et, non loin du sarcophage, se groupaient douze vétérans portant des torches allumées, et les six drapeaux des divers corps de la garnison. La marche était fermée par le général Houdetot, à la tête de son état-major et d'un détachement de chasseurs à cheval. — Le port, les quais, les rues principales de la ville, l'esplanade qui fait face au château et le cours d'Ajot, qui règne sur la rade, furent successivement parcourus à pas lents, et au milieu du retentissement des tambours et des musiques, qui mêlaient leurs accents aux détonations mesurées de l'artillerie des vaisseaux et de la rade. — Le cortége s'arrêta enfin sur la place de la Liberté, au centre de la ville, et les troupes s'étant formées en carré, les tam-

bours battirent au champ. Le sarcophage, toujours porté par les sergents de la garnison, passait en ce moment devant le front de la ligne pour venir se reposer au pied de l'arbre de la Liberté, sur un tertre dont le soubassement était environné de marbres blancs et noirs. Aux angles de ce tertre s'élevaient des trépieds, composés de têtes de mort posées sur des ossements. Des parfums brûlaient dans les vases d'airain qu'ils supportaient, et des cyprès étaient mêlés à ces emblêmes de deuil. On lisait sur les faces du monument : *Guerre à mort à l'infâme Autriche ; leurs mânes seront vengés !* Les armes de l'empire, figurées non loin du cercueil, se présentaient aux regards des spectateurs avec un léger changement ; des griffes de l'aigle sortait un poignard, dont la pointe acérée était levée, et désignait ainsi le crime qui avait été commis. — Les troupes ayant présenté les armes, le général Doraison, commandant la place, s'avança et prononça une vive allocution sur la perfidie de la cour allemande ; un citoyen de Brest, Duvin, prononça un autre discours, avec les paroles suivantes pour texte : *ad arma, cives, ad arma.* Puis vint le général Houdetot, qui, d'une parole brève et vive, prononça les phrases suivantes :

« Depuis long-temps les ennemis de la République employaient la trahison et secouaient le brandon de la guerre civile. Partout nous avions vaincu la perfidie, par notre valeur et notre loyauté! Les cœurs de tous les peuples étaient conquis; nos ennemis eux-mêmes applaudissaient à nos victoires. L'Europe allait être heureuse et tranquille! la grande nation dictait une paix glorieuse, pour elle et ses alliés!....

» C'est au moment où nous allions recueillir le prix du sang que nous avions versé, et celui de sept années de calamités; c'est dans ce moment que nos ministres sont égorgés! L'olivier de la paix n'a pu les garantir de l'assassinat, de l'assassinat! ce mot affreux qui jusqu'à présent ne s'appliquait qu'au crime de quelques individus dépravés, va donc consacrer celui de toute une nation.

» Monstre qui a ordonné ce forfait, quel était ton but? Celui de rompre les liens sacrés qui unissent tous les peuples! de séparer par l'outrage la nation des régénérateurs des droits des hommes.

» Tu n'as pas calculé la réaction de ton crime. Tu sentais le pouvoir de la haine, sans penser à celui de la vertu. Tu as compté sur tes alliés; mais qui peut rester ton allié, sans s'avouer ton complice? Tu as espéré que tes soldats achèteraient ton impunité de leur sang; as-tu donc oublié leurs défaites? Eh! quel soldat peut combattre pour toi, si dans son cœur la crainte ne l'emporte sur l'honneur; que peux-tu attendre de hordes que l'on traîne au combat? Des défaites!.....

» Mânes de *Bonnier* et de *Roberjot*, vous serez apaisés par la chute des tyrans! l'heure de la vengeance est sonnée!.....

» Guerre, guerre à la maison d'Autriche! vengeance aux mânes de nos ministres assassinés! et au plus sacré des droits des nations, si indignement violé?

» Vengeance! vengeance! et gloire impérissable à la République. »

Entraîné par cet élan, la garnison, les autorités, les spectateurs, tout le peuple, s'abandonnèrent à des cris de guerre et de vengeance qui ne cessèrent que lorsque les troupes eurent fait une décharge générale de mousqueterie. Les musiciens, des amateurs et les artistes dramatiques, chantèrent alors les hymnes guerriers de la Révolution, et ce fut au milieu de leurs refrains, répétés par la population entière, que les troupes défilèrent devant l'autel et le sarcophage élevés aux mânes des plénipotentiaires égorgés.

Dans plusieurs localités, cette fête fut choisie par les magistrats pour le départ des jeunes citoyens qui se rendaient à l'armée. Cette circonstance, plus que toute autre, dit quel caractère et quelle importance prirent ces fêtes, sous l'impression, alors si vive, des victoires auxquelles nos jeunes généraux nous avaient habitués.

CHAPITRE V.

DIRECTION DE L'ESPRIT PUBLIC SOUS LE DIRECTOIRE. — MŒURS, THÉATRES, SOCIÉTÉS PARTICULIÈRES.

Ainsi que nous l'avons dit au commencement du chapitre précédent, l'œuvre du pouvoir et de l'administration n'était plus seulement de surexciter les passions violentes de la multitude pour briser le joug de la monarchie ou repousser l'étranger qui lui avait prêté son appui, il fallait encore, sans contredit, de nombreuses et formidables légions aux frontières; mais, après tant de troubles et de gaspillages, après l'épuisement des ressources générales du pays, il importait, ne fût-ce que pour continuer la lutte, que l'on ramenât les éléments troublés de la société à un état

normal d'ordre et de puissance, qui rendît à chacun d'eux le ressort de ses propres forces; mais rien au-delà. Les fêtes publiques, ainsi que nous venons de le dire, furent un des moyens employés pour obtenir ce résultat. Mais, si un peuple libre doit avoir des fêtes, comme des lois et une constitution, il est évident que, pour avoir les unes et les autres, pour en tirer parti surtout, il faut que ces fêtes, ces lois, répondent à un besoin déjà manifesté par des prédispositions qui tiennent aux mœurs et à l'esprit public de la nation. Sous ce rapport, nous devons le dire, l'œuvre du Directoire, appuyée sur la Constitution de l'an III, pécha essentiellement par sa base. Tout le monde comprit, et les populations de nos départements acceptèrent de grand cœur les décrets qui prescrivirent l'ouverture des écoles centrales, la formation par département d'un jury chargé du choix et de l'élection des professeurs, la juste importance donnée dans ces écoles à l'étude des langues modernes et des sciences, à l'histoire naturelle, à la chimie en particulier. On comprit encore, et l'on accepta avec reconnaissance l'ouverture des cours de médecine et de l'école vétérinaire, qui se présentaient dans leur réunion comme un vaste système d'enseignement, dont

tous les départements étaient appelés à profiter par l'admission d'un certain nombre d'élèves aux frais de l'État. Mais si Sparte, Rome, Athènes avaient été si souvent invoqués sur nos places publiques et dans les clubs, était-ce à dire, qu'issus du sang germain ou celtique, soumis pendant dix-huit siècles à la loi chrétienne, qui avait été une haute réhabilitation de l'espèce humaine à l'égard de la loi grecque ou romaine qu'elle avait brisée, était-ce à dire qu'après cette réorganisation de la famille, comme élément générateur des sociétés modernes, tout notre passé de quatorze siècles, comprenant les joies du christianisme et du foyer domestique, put, à son tour, être ainsi apporté sans larmes et sans déchirement sur l'autel de la patrie, comme ces parchemins vermoulus que quelques familles y avaient jetés en pâture à la colère du peuple. Cela ne pouvait être, et nous devons nous empresser de reconnaître, ainsi que le prouvent d'ailleurs les rapports décadaires des administrations en exercice, que la plupart des fêtes alors instituées furent incomprises, et que la masse des populations rurales n'y porta qu'une faible attention, souvent une opposition marquée. Il ne se pouvait pas, en effet, que les humbles prescriptions du

christianisme, qui recommandent de cacher jusqu'à la vertu, fussent ainsi détruites en un jour. Refoulés par la loi chrétienne vers le sanctuaire de la famille, comment fussions-nous venus sans hésitation rendre compte au pied de la liberté de toutes les vertus que le silence et le dévouement domestique avaient fécondées.

Comment, d'ailleurs, cette transformation se serait-elle opérée. Il eût fallu pour qu'elle se réalisât, que les masses et les citoyens, ainsi que le demandait la loi, vinssent, pour premier hommage à la liberté, se démettre sur son autel de tous les vices et toutes les mauvaises inclinations qui avaient surgi à la surface de la société républicaine, comme la fange qui s'élève du fond d'une eau troublée. Et quel moyen de croire à ce sacrifice ? — Les draperies et les plumes dont s'étaient couverts les hommes du Directoire ne purent cacher la comédie qui allait se jouer. Rien n'était sérieux dans le dire de ces hommes, et s'ils appelaient les plus honnêtes et les plus vertueux à se faire couronner sur l'estrade populaire, on les voyait se refaire à la suite des armées dans les fournitures et dans les bureaux de change, se jouant de la morale, du crédit public et de la fortune des particuliers. Et qu'on ne pense point

que tout le dérèglement de mœurs et d'idées que les enrichis de l'époque, *la jeunesse dorée* du Directoire jetèrent au sein de la capitale ne s'infiltra point dans nos obscurs départements. Ici, comme là, le mal fut profond et détermina de graves perturbations dont nos familles se sont long-temps ressenties, et qu'on peut à juste titre regarder comme le premier et le plus sérieux obstacle que rencontrèrent dans toute la France l'établissement des mœurs publiques par des fêtes convenablement appropriées aux devoirs du citoyen.

Que se passait-il, en effet parmi nous, dans nos humbles cités, ordinairement si paisibles et si réservées? — Si l'émotion populaire a mis en question toutes les existences, allumé chez les plus obscurs cette soif ardente de la possession et du pouvoir que les événements et la vente des biens nationaux favorisèrent d'une manière si éclatante, n'avions-nous pas en même temps une guerre civile qui encourageait toutes les vengeances après avoir déterminé la permanence des réquisitionnaires et des états-majors, qui se ruèrent avec une égale compétition vers le lucre et le plaisir. Comment, quand la fortune publique, avec le jeu si mobile de son crédit financier, se

trouva aux mains de ces hommes, à leur discrétion, comment dis-je, la rigidité républicaine n'aurait-elle pas cédé à l'entraînement fallacieux des événements. N'est-ce pas, ainsi que nous l'avons dit, quand les rues de Nantes ruisselaient de sang humain, que cette même ville était encombrée de prostituées et de maisons de jeux, et n'avons-nous pas vu à Brest, à Rennes, que les Brutus Magnier, les Palis, les Ragmey, et les vengeurs du peuple, avaient leurs sentines de débauche et de prostitution, à la ville et à la campagne, desquelles ne s'éloignaient pas toujours les femmes, que leur éducation aurait dû en écarter le plus rigoureusement. Que l'on étudie cette époque et cette société dans les autres sommités, et l'on verra que la foule fut emportée par ce même esprit de désordre et d'immoralité, non pas avec cette soif de sang qui n'appartient qu'aux égorgeurs, mais avec cette ardente convoitise du plaisir et de la dissipation, qui furent comme une nécessité à laquelle personne ne put se soustraire; à Brest, c'est un général, un chef d'armée, homme superbe, mais grossier, qui va prendre sur le théâtre même la femme qu'il se donne pour épouse. Ailleurs, c'est un autre chef, brillant héros que tout l'Ouest vénère, qui se laisse subjuguer par

une femme venue du camp ennemi pour partager sa couche. La malheureuse, emportée par une imagination sans doute troublée, ne s'est plus souvenue de son mari que les circonstances avaient un instant placé à la tête de l'une des colonnes de Quiberon; et, pendant que ce mari, porté sur les listes de proscriptions, se soustrayait à peine aux agents qui le poursuivaient, elle se riait des misères de son pays et de sa famille dans les bras du jeune général, auquel elle passe pour avoir divulgué la retraite de celui dont elle portait le nom. Et gardez-vous de croire que cette femme soit un jour clouée au poteau de l'infamie; non, elle changea, peu d'années après, son marquisat et la vicomté de son premier mari contre les épaulettes du chef de brigade. Honorée, depuis, des faveurs de l'Empire et de la Restauration, nous l'avons vue, avant qu'elle se soit endormie sous le marbre fastueux qui lui a rendu ses titres héraldiques, représenter dans l'un de nos départements les *saines* doctrines de la monarchie des Bourbons.

Mais ce serait peu, sans doute, que de citer un exemple ou deux en témoignage de ce que nous avançons: pour faire comprendre cette époque à nos lecteurs, il faut que nous les prenions, à bien

dire, par la main pour les conduire au sein de cette partie de la société qui, s'affranchissant des premières exigences de l'égalité, commençait à se réunir dans les salons lambrissés que l'émigration avait abandonnés. Le jeu et les intrigues de tous genres y prirent un essor d'autant plus rapide, que les vieilles et persistantes traditions des anciennes classes de la société y étaient sans racines, et que la fortune et les chances variables de la tourmente constituaient la position, le mérite, les moeurs et les croyances de la plupart des acteurs qui s'y donnaient un rôle. Les cartes et les jeux de hasard y prirent une importance réelle et rapide: cela devait être, car l'argent n'y était pas rare, quoique souvent il le fût ailleurs; puis ces manières avaient long-temps été celles du beau monde; c'était un moyen de se distinguer, c'était commencer cette aristocratie de finances qui a, depuis, si prodigieusement grandi. Mais ces airs et ces habitudes étaient peut-être eux-mêmes trop sévères ou trop empruntés pour l'époque.

Le théâtre et les représentations scéniques qui avaient été signalées officiellement, dès le temps de la Convention, comme un moyen de favoriser l'instruction du peuple, prirent, en conséquence et sous ce spécieux prétexte, un développement

qui fit naître dans presque toutes nos villes une ou plusieurs sociétés dramatiques dont l'esprit mérite d'être constaté.

D'abord il ne fut pas rare, ainsi que nous le disons, de voir dans la même ville deux et trois théâtres particuliers. A Rennes, les porteurs d'eau; à Brest, les marins et la population ouvrière de Recouvrance; à Morlaix, les adolescents avaient, ainsi que les classes les plus élevées, un théâtre, des représentations à jour fixe et aussi des poètes, des auteurs dramatiques, mais surtout des faiseurs de couplets et de vaudevilles. Le règne de l'élégie et du pot-pourri reprenait sa splendeur; et, comme pour se dédommager de la terreur qui avait si long-temps comprimé les esprits, chacun s'évertuait à chanter sa Chloris ou sa Lisette; et la famille nombreuse *des bons enfants* se reconstituait sous l'invocation de *Bacchus*, dont la renommée peu républicaine grandit spontanément. Nous avons retrouvé quelques-uns des documents anacréontiques de cette étrange époque, et rien ne saurait reproduire l'esprit de ces temps comme ce qui se passa alors au sein de nos cités.

Long-temps courbé sous le niveau brutal de la République, *une et indivisible*, le caractère

français semble tout-à-coup sortir de son engourdissement; et, quoiqu'on ait fait pour le colorer de cet étrange vernis de Rome et d'Athènes, c'est dans les salons, au théâtre, et dans les réunions bachiques qu'on le voit prendre son essor en quittant le temple décadaire où la légalité officielle du pouvoir amortissait toutes les émotions qui demandaient à naître. Aussi voyez quel contraste subit entre les sombres splendeurs de la République et le régime nouveau qui tend à se former. Les éléments les plus opposés de la société se sont tout-à-coup rapprochés: l'administrateur, le nouvel enrichi, l'émigré récemment amnistié, l'homme de guerre, l'artiste, le fils ou le parent des victimes de la terreur, tous se confondent pour chercher un abri commun; les uns pour se soustraire à la peur, les autres pour s'assurer de la position qu'ils se sont faite. A Paris on commence par l'étrange idée de faire danser à un *bal des victimes*, les parents des malheureux qui ont été terrorisés; dans la province, on accepte également, et d'un seul coup, toutes les distractions et les plaisirs qui peuvent favoriser le rapprochement des hommes, que leur position, l'éducation ou la fortune appelaient à reconstituer cette société d'élite, seule en droit

dans nos villes de régler l'esprit et la tendance des masses. Aussi, comme nous le disons, si les gens de *bon ton* jouent la comédie, les gens du peuple la jouent aussi, les enfants eux-mêmes s'enrôlent, et l'on eut alors des troupes d'adolescents pour Thalie, comme on en avait eu pour Mars quelques années auparavant.

Mais, sous l'influence des idées et des habitudes de dissipation qui font ainsi irruption dans toutes les classes de la société, il ne pouvait pas être, ne fût-ce que pour dissiper les sombres souvenirs des années qui venaient de s'écouler, que le plaisir, allié à la plus complète liberté, ne légitimât en quelque sorte le mélange des hommes, des choses et des traditions que la révolution avait un instant séparés ou dispersés. Les manières et les costumes se ressentirent de ces prédispositions, et le peu de réserve que les femmes mirent dans le choix et la coupe de leurs vêtements (1) se reproduisit complète et

(1) Nous trouvons la réflexion suivante dans l'un des journaux de l'époque sur les modes alors pratiquées : « La manie de montrer tout ce qu'on cachait autrefois s'est étendue jusqu'aux oreilles ; on les voit aujourd'hui dans toute leur longeur, aux hommes comme aux

entière dans les salons où l'on se réunissait, et surtout dans les coulisses improvisées où la bourgeoisie se donnait en spectacle à elle-même.

Là, en effet, il ne fut pas rare de voir, sous le masque grivois d'Arlequin, le magistrat et le fonctionnaire manier la latte aussi bien que la parole, et l'on put suivre plus d'une fois, de la coulisse au boudoir, la femme titrée qu'un simple officier de la garnison parvenait facilement à fixer. Que serait-ce, s'il nous était permis aujourd'hui de démontrer la véracité de ces assertions par des citations? Nous pourrions rappeler aux souvenirs de quelques-uns de nos concitoyens, un Préfet de l'Empire, qui, commissaire du pouvoir exécutif près de l'un des tribunaux criminels de nos départements, alors souvent occupé à juger des émigrés et des rebelles, se délassait de ses pénibles fonctions par la composition d'une pièce intitulée *la Paix* (an VI), où il remplissait lui-même le rôle d'Arlequin. (1) D'ailleurs ces

---

femmes. Cette mode n'est point sans avantage; une belle paire d'oreilles a son mérite en France comme en Arcadie. »

(1) Voici quelques-uns des couplets qu'il chantait.

AIR : *Mon père était pot.*

. . . .

Lorette ne tint qu'un moment

pièces et cette tournure d'esprit n'étaient point rares; et, si chaque société avait sur son répertoire tous les *Arlequins* et toutes les *Colombines* qui avaient détrôné les *Mucius* et les *Scævola*,

---

Contre notre colonne;
On dit qu'un ange sur un vent
Emporta la Madone;
Mais elle laissa
Son beau falbala,
Ses bijoux, sa toilette,
Des membres dorés,
Ex voto sacrés;
Et surtout sa cassette.

ARLEQUIN.

Un soir qu'en vedette j'étais,
Et que de froid je grelotais,
Aisément cela se peut croire;
Je sens l'fumet d'un Allemand
Qui sur moi tombe brusquement;
C'est un Autrichien!
A coups de pied, à coups de poing,
J'lui cassai la gueule et la mâchoire.

Poursuivi par un escadron
Dans le Pô je fais le plongeon,
Aisément cela se peut croire;
Mais en sautant dans ce canal,
J'accroche un homme et son cheval;

ces mêmes sociétés avaient leurs poètes et leurs auteurs dramatiques, assez féconds pour que la même année l'une de nos plus petites villes, vît jouer sur deux théâtres différents, jusqu'à trois et quatre nouveautés de son cru, sous les titres modestes de *divertissements*.

Et cependant nous n'aurions encore fait connaître qu'une partie des mœurs de l'époque, si, après avoir cité les théâtres qui s'ouvrirent dans nos villes (1), nous ne parlions aussi de ces so-

---

C'est un Autrichien!
A coups de pied, à coups de poing,
Jusqu'à l'autre bord je lui fais boire.

Le lendemain s'donne l'assaut,
Je franchis le fossé d'un saut,
Aux français cela n'est pas rare;
Je rencontre un jeune pandour,
Qui s'amusait au jeu d'amour,
C'est un Autrichien!
A coups de pied, à coups de poing,
Je lui soufle sa belle et j'm'en empare.

(1) Brest avait à cette époque trois théâtres particuliers; l'un où les jeunes officiers de marine et la bourgeoisie jouèrent l'opéra-comique; l'autre où des marins jouaient la tragédie, Esther, Athalie, Zaïre, etc.; et un troisième où d'autres marins et des gens du peuple jouaient

ciétés intimes, où la jeunesse, plus osée, mais toujours dominée par les circonstances, organisa le plaisir et la dissipation sous les dehors spécieux de l'humanité et de l'instruction dont elle sentait le besoin. A nulle autre époque, sans en excepter l'Empire, les sociétés maçonniques et d'affiliation ne prirent un plus grand développement. Comme dans un asile mystérieusement ouvert, les plus innocentes capacités s'y réfugièrent, pressées qu'elles étaient de retrouver l'abandon et l'intimité qui avaient été si long-temps bannis de la société française. Mais c'était le doigt sur la bouche que l'on entrait dans ces sociétés, dont l'existence ne devait pas même être soupçonnée au dehors. Et, ce n'était qu'après une convenable connaissance de leur jargon, de leur calendrier, voire même de leur alphabet, qu'on pouvait, sous le serment, se donner les coudées franches. Mais, si le mystère avait paru si indispensable qu'il se maintînt pendant plusieurs années au profit de ces sociétés, où toutes les spontanéités burlesques et sérieuses de l'époque se donnèrent rendez-vous, on peut facilement concevoir quel

---

la Pastorale, la naissance du Christ, la Passion, Saint-Alexis, etc.

tour étrange l'esprit de notre jeunesse et des hommes destinés à fixer plus tard le caractère de la nation, y prit avec rapidité. Assez heureux pour avoir eu en communication les précieuses archives de l'une des plus célèbres de ces sociétés, dite des *Panthomates*, qui eut simultanément des chambres et des affiliations à Rennes, à Morlaix, à Saint-Brieux, à Brest et à Quimper, on ne saurait croire quel mélange de choses graves et plaisantes offre aujourd'hui à l'observateur désintéressé l'oeuvre des *Panthomates*, telle que nous la retrouvons dans le nombreux catalogue de 391 pièces de composition littéraire, successivement déposées aux archives de ladite société, dont l'existence se prolongea au-delà de dix années.

Tout fut du ressort de cette société. Cachés sous des noms de poissons, chacun des sociétaires devait garder silence le plus absolu sur ce qui se passait dans le sein de la famille; de sorte qu'aujourd'hui l'oeuvre particulière de ses membres n'est plus appréciable, que sous les noms fantastiques et *drolatiques*, comme ils le disaient, du *Marsouin* ou de l'*Esturgeon*, de la *Sole* ou de la *Limande*. — Ainsi couverts de l'anonyme, l'un chante sa belle, et disserte gravement avec

commentaire et réplique sur le droit de battre sa maîtresse, ou de lui faire infidélité; un autre, vantant les avantages du calendrier *Panthomatique*, disait, en parlant du premier de l'an :

« Que n'ai-je la toute-puissance
Combien de cadeaux je ferais,
Thémis aurait une balance
Que l'or n'inclinerait jamais;
Je donnerais une grammaire
A presque tous nos généraux;
Chacun de nos seigneurs nouveaux
Aurait le portrait de son père.

» Je donnerais aux demoiselles
Plus de maris et moins d'amants,
Plus de linge et moins de dentelles,
Plus de dot et moins de talents;
Un sabre de bois à maint crâne,
Pour digne prix de sa valeur;
Un bonnet à tel connaisseur
Pour cacher ses oreilles d'âne.

» A fille qui ne fut pas sage,
Je rendrais ce petit oiseau
Qui ne rentre jamais en cage,
Une fois qu'elle en fit cadeau;
Pourtant de Toulon jusqu'à Rennes,
Tant de belles sont dans ce cas,
Que je craindrais de n'avoir pas
A leur offrir assez d'étrennes. »

Et, pendant ce temps, un autre, dissertant sur la chaleur de la terre ou sur la raréfaction de l'air, donnait le droit à d'autres frères de se succéder à la tribune, pour traiter dans la même séance, en latin, en grec, en anglais et en espagnol, un sujet de collége qui empruntait toutes les formes de l'amplification. Mais ce sérieux ne pouvait être de longue durée, et bientôt l'*Épistate* s'avançait en faisant la roue devant les honorables, pour leur dire que: *La faim étant une sensation importune, et les profondes méditations ayant gâté autant d'estomacs qu'elles ont perdu de têtes*, il était temps de passer à la salle du banquet, *vu que le besoin des liquides fait éprouver une inquiétude pénible, une fièvre ardente, une constriction douloureuse de la gorge, l'inflammation de l'œsophage, et d'autres maux plus cuisants encore.*

Tel était d'ailleurs l'esprit du temps, qu'on ne retrouve dans les nombreuses archives de ces sociétés, ni un retour vers la pensée religieuse, ni une allocution en faveur des graves principes de morale chrétienne qui eussent alors calmé tant de douleurs, apaisé tant d'irritations..... Mais le moment n'en était pas venu. — Comme une société au début de son existence, les jeunes hom-

mes, dont l'œil mesurait avec curiosité l'avenir qui s'ouvrait pour la France, ne songèrent qu'à la gloire et aux plaisirs que chacun pourrait moissonner. De là cette louable, mais incomplète gymnastique de l'esprit, à laquelle se livraient ces hommes; mais de là aussi cette religion du plaisir qui se formulait pour eux dans des jours de dissipation, où la causticité légère et facétieuse du caractère français trônait en souveraine.

Et cependant, en nommant l'une des associations qui couvrirent alors le pays, nous avons cité, entre plusieurs, l'une des plus réservées, l'une des plus innocentes que nous ayons aperçues. Mais combien d'autres, sans parler d'associations plus ou moins fortement organisées, ne pourrions-nous pas citer, où la débauche et l'immoralité prédominèrent au point de ruiner complétement l'esprit public, et de faire déserter aux vainqueurs eux-mêmes la nationalité que nos pères avaient si énergiquement défendue, si chèrement achetée par la guerre civile. Qui a pu oublier, en effet, les souvenirs de cette étrange société de jeunes libertins, connue sous le nom de *Société des Sauvages*, qui, ayant usé de toutes les ressources de la débauche, se mirent, dans leur vertige, à singer les Iroquois

et les peaux-rouges de l'autre monde pour simuler les plaisirs les plus barbares de la *sauvagerie* (1).

Qui a pu oublier cette ardente compétition du jeu qui conduisit une femme perdue de mœurs, à jouer, en une seule partie, l'hôtel de ses pères, et à mettre sur la même carte sa vertu et la fortune de sa famille, sauf à chercher dans d'autres débauches une nouvelle fortune et un autre patrimoine (2).

On le concevra sans peine, une telle infiltra-

---

(1) L'autorité judiciaire put seule, nous a-t-on assuré, mettre fin à ces désordres, et le parquet dut une fois s'informer de ce qui s'était passé à la burlesque immolation d'un individu qui s'était laissé mettre à la broche par les *Frères sauvages*, et qui, un instant oublié par eux devant un feu ardent, avait eu l'échine légèrement endommagée.

(2) On rapporte d'un autre dissipateur de l'époque qui parvint à manger 80,000 livres de rente en peu d'années, qu'ayant un jour joué, en un coup de cartes, l'escalier de son hôtel, et l'ayant perdu, il n'eut d'autre ressource, le lendemain, que de vendre à son heureux adversaire le reste de sa demeure. La Bretagne n'a pas oublié son nom, qui figura long-temps au rang des plus illustres du Parlement.

tion de déréglement, jusque dans les classes obscures de la société, y détermina une funeste démoralisation, que l'absence et le complet mépris des croyances religieuses conduisirent à l'aberration de tous les principes ordinaires de la sociabilité. Le patriotisme lui-même s'éteignit sous les atteintes renouvelées des basses passions, qui se firent jour de toutes parts; et quand les partis, doués d'un reste d'existence, se montrèrent de nouveau sur la scène, on ne trouva plus dans les masses ou les individus, cet élan qui porta longtemps la nation à les repousser. L'intrigue, d'ailleurs, étant devenue leur plus puissante ressource, l'intrigue et les sourdes menées de la police furent aussi l'arme la plus sûre pour les combattre. Les faits concernant la dernière chouanerie démontrent cette assertion d'une manière complète; et, si nous n'avions retrouvé dans la correspondance privée de la police, le fil des trames qui s'ourdirent en l'an VI et en l'an VII, nous ne serions jamais parvenu à refaire son histoire, par le seul examen de ses actes patents et connus.

CHAPITRE VI.

CONTRE-COUP DES ÉVÉNEMENTS DU 18 FRUCTIDOR DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST. — FAUSSE ET IMPRÉVOYANTE APPLICATION DES MESURES COERCITIVES DE CE COUP D'ÉTAT AUX POPULATIONS SOUMISES PAR HOCHE.

En même temps que les mœurs publiques et privées se relâchaient, le pouvoir perdait de sa force. Les dissensions interminables du Directoire et des Conseils avaient créé une politique de bascule, dont le contre-coup se faisait sentir dans les départements par le jeu des élections. Il y eut au fond de notre Bretagne le même malaise, les mêmes tiraillements qu'à Paris, où les factions royalistes et extra-républicaines se disputaient le droit de gouverner. — Il ne peut entrer

dans notre plan de reproduire, à ce sujet, ni les sourdes menées du Conseil royaliste dirigé par Brottier, la Ville-Heurnois, Pichegru, Willot, etc., ni la trame des députés de la réunion de Clichy, ni les hésitations ou les divisions des directeurs eux-mêmes; mais, en enregistrant à leur date les décrets de proscription que rendirent les hommes qui triomphèrent au 18 fructidor de l'an V, nous devons dire quelles furent les conséquences de ces actes parmi nous; ce qu'ils firent pour le repos ou l'agitation des départements de l'Ouest.

Le projet formel d'une contre-révolution royaliste appuyée sur les sections de Paris, sur les chouans qui s'y étaient donné rendez-vous, sur les deux chambres et les *clychiens*, sur Pichegru et quelques ministres des puissances étrangères, ne saurait être contesté; et, dès que l'histoire a justifié les appréhensions des trois directeurs Rewbell, la Reveillère et Barras, il faut bien accepter, comme une nécessité, le décret du 19 fructidor qui prononça la proscription de cent et quelques députés, la suspension de la liberté de la presse, l'arrestation des journalistes opposés au gouvernement, l'expulsion nouvelle des émigrés rentrés et des prêtres amnistiés, ainsi que la mise en

vigueur de l'ancienne législation du Comité de salut public sur l'exercice des cultes (1). Toutes ces mesures et la manière dont elles furent prises constituèrent, sans contredit, le coup d'état le plus formel et le plus caractéristique qui eût encore été pris; mais il ne s'était agi de rien moins évidemment que de prévenir la guerre civile. Les républicains sincères durent donc accepter les conséquences du coup porté. Il leur resta à en tirer, pour le repos du pays et la Constitution de l'an III, les conséquences qui en découlaient naturellement.

Mais, ainsi que nous l'avons dit, nous n'avons point à examiner le résultat des mesures prises quant à la position générale de la France. Placé sur le terrain brûlant de la guerre civile, nous devons seulement y suivre tous les symptômes de celle-ci.

Or, la paix et le repos naissaient à peine, et

---

(1) Les prêtres qui, après la pacification avaient été autorisés à rentrer sur la simple déclaration de se soumettre aux lois de la République, furent astreints à prêter serment de *haine à la royauté et à l'anarchie*, seule condition à laquelle ils purent rester sur le sol français.

le bienfait de la pacification n'était point encore apprécié, quand les événements du 18 fructidor vinrent jeter le trouble dans la masse nombreuse des amnistiés, du clergé, de la noblesse et de tous ceux qui avaient pris part à l'insurrection royaliste. Trois de nos départements sur cinq furent compris au nombre de ceux où le résultat des dernières élections fut suspendu. C'était dire que tous les emplois publics allaient être remis aux patriotes les plus énergiques (1). On cria dès lors à la terreur, on y crut peut-être, et, de toutes parts, les hommes compromis par leurs antécédents, ne pouvant plus compter sur le bienfait de la pacification, n'eurent d'autre alternative que de se soustraire à leurs adver-

(1) Bien que le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord fussent seuls compris dans les départements de l'Ouest au nombre de ceux où les autorités devaient être renouvelées par le Directoire, je trouve une dépêche du ministre de la police au commissaire du Directoire, près l'administration centrale du Finistère, sous la date du 5 ventôse, an VI, pour lui rappeler que le Directoire l'a chargé, comme ministre, de la réorganisation des autorités constituées de ce département, ce qui semble dire que l'effet de la loi du 19 fructidor fut beaucoup étendu.

saires ou de les combattre; du moins, c'est là ce qu'ils pensèrent.

L'administration et les commissaires des Directoires de nos départements déployèrent la plus grande activité; et, soit qu'ils cédassent à des préventions particulières et trop communes dans des temps de trouble, soit qu'ils jugeassent réellement que la chose fût nécessaire, plusieurs apportèrent dans l'exécution de la loi du 19 fructidor la sévérité que la présence seule des *clychiens* aurait pu expliquer.

De toutes parts, des gens d'armes et des colonnes mobiles se mirent en mouvement; les administrations municipales furent appelées à fournir la liste des prêtres et des émigrés rentrés existant sur leur territoire. On pénètra de nuit et de jour, malgré les prescriptions de la constitution de l'an III, chez tous les citoyens jugés suspects (1). — Les sévères restrictions de la loi du 7 vendémiaire

---

(1) « Il faut éloigner ces ennemis naturels, disait le ministre de la police Sotin, dans l'une de ces dépêches à l'administration des Côtes-du-Nord; et, pour en faciliter les moyens, je vous autorise, sous ma responsabilité, à faire des visites domiciliaires, même pendant la nuit. (Dépêche du 25 vendémiaire an VI.)

an V, sur l'exercice de la religion, furent remises en vigueur par des arrêtés qui défendirent expressément toute démonstration extérieure du culte, l'usage des cloches, la réunion de plus de dix personnes dans tout lieu autre que les temples, etc., etc. — Outrepassant dans beaucoup d'endroits les dispositions déjà si rigoureuses de la loi, plusieurs municipalités, comme celle de Brest, décidèrent purement et simplement que tous les temples seraient fermés. — Vainement le ministre de la police intervint-il pour rappeler aux patriotes bretons, que l'article 10 de la déclaration des droits portait que, *toute rigueur qui n'était pas nécessaire pour s'assurer de la personne du prévenu devait être sévèrement réprimée*, quelques administrations et un grand nombre de fonctionnaires n'en persistèrent pas moins dans le système d'intimidation qui allait encore encombrer les prisons. Des prêtres et d'anciens rebelles furent saisis, beaucoup vinrent d'eux-mêmes se soumettre ; mais tous furent dirigés sur Rochefort et l'Ile-de-Ré, soit par terre, soit par le port de Lorient. Le nouveau spectacle de leurs misères et de leur foi injustement violée ne fut pas épargné aux populations de nos campagnes. Jetés sur de mauvaises barques, ou trai-

nés péniblement sur nos routes, on vit souvent ces malheureux manquer de pain et n'avoir pour se couvrir que les lambeaux déchirés de leurs vêtements d'exil.

Ce ne fut point là, cependant, ainsi qu'on peut le croire, le seul résultat des mesures prises en fructidor. Quelques tentatives, quelques sourdes menées, attribuées au parti de la contre-révolution, avaient conduit le ministre de la police à signaler un bref du pape et un nouvel écrit de l'évêque Lamarche, sur la nécessité de restituer les biens nationaux à leurs premiers maîtres, comme tendant à troubler de rechef les départements de l'Ouest. Toutes les mesures exceptionnelles prises par le Directoire, en vue de combattre la *mauvaise presse*, qui égarait l'opinion publique à Paris, furent en conséquence recommandées à nos administrateurs.

« Là surtout, dans vos départements, disait Sotin, il faut surveiller le mal, et le couper au vif et dans ses plus profondes racines; car s'il est venu un instant à bout de dominer Paris, malgré la présence du gouvernement et la lutte des bons écrivains, quel ravage ne ferait-il pas dans les campagnes où il y a moins de moyens pour détruire les fâcheuses impressions et faire connaître la vérité. »

Et l'on prescrivit à nos administrateurs la sur-

veillance des postes, l'obligation de décacheter et de lire les correspondances jugées suspectes; en même temps que tout écrivain, tout journaliste, dut se soumettre au contrôle préalable de l'autorité locale, par le dépôt et la déclaration de son écrit. Le théâtre, lui-même, soumis à une rigoureuse surveillance, ne dut plus jouer les pièces qui, comme *Athalie*, prêtaient aux allusions royalistes, ou qui, comme les *Frères Rivaux*, et *Médiocre et Rampant*, reportaient les intentions malignes du public vers les ministres ou les directeurs (1).

Nous devons le dire, le motif de toutes ces rigueurs n'était point justifié pour nos départements. La pacification commençait en effet à porter ses fruits parmi nous. Les chefs de la contre-révolution étaient dispersés, beaucoup de leurs partisans avaient fait leur soumission, et toutes les administrations de l'Ouest présentaient

---

(1) A cette même époque, le rôle du valet *Merlin*, dans les *Trois Frères Rivaux*, joué au théâtre de la rue de Louvois, ayant donné lieu, de la part de quelques spectateurs, à des allusions injurieuses pour *Merlin*, alors ministre de la justice, on raya purement et simplement cette pièce du répertoire.

leurs départements comme tendant à rentrer dans l'ordre. Les événements du 18 fructidor remirent en présence les partis qui s'étaient ainsi rapprochés ; et bientôt, sans qu'il y eût eu de nouveaux combats, il y eut de rechef des *vaincus* et des *vainqueurs*. Ainsi s'est souvent trompé le pouvoir central sur l'opportunité des mesures prises au sein de la capitale et leur application à la généralité de nos départements. Chose étrange d'ailleurs, si l'on ne connaissait l'esprit et l'allure des partis, c'est que cette fois encore, la faute commise en 1790, pour le serment à la constitution civile du clergé, faute qui produisit à la fois les violences du parti prêtre et les excès de la *Montagne*, fut de nouveau répétée, comme si la sanglante expérience offerte par la Bretagne et la Vendée, que l'on avait dépeuplées sans les réduire, n'avait suffisamment démontré que le respect des croyances religieuses était le plus sûr, le seul moyen de pacifier nos malheureuses contrées.

Aussi, que produisirent chez nous, que produisirent dans tout l'Ouest, les funestes proscriptions de fructidor ? — Une nouvelle chouanerie, du sang et les plus hideux excès de l'esprit de parti qui, n'étant plus soutenu des masses et de

leurs nombreuses colonnes, se réduisit à des attaques de diligence, à des assassinats et à des atrocités que les *chauffeurs* seuls nous ont fait connaître jusqu'à ce jour.

Les événements de l'Ouest et de la Bretagne prirent, de ce jour, un nouveau caractère. — Ouvrez la correspondance des chefs militaires et celle du ministre de la police surtout, et ce que nous avançons devient évident. — Dans peu de mois, le général Michaud, commandant la 13.e division militaire, est amené à prescrire une battue générale, pour fouiller les campagnes et les châteaux où se réfugient les mécontents. Le ministre de la police et les administrations locales présentent ceux-ci comme interceptant nos routes, comme attaquant les détachements isolés de la force armée et se portant partout à surprendre les comptables de la république, qu'ils dépouillent, qu'ils massacrent ou qu'ils incendient.

La triste et sombre peinture de cette nouvelle lutte, si on peut l'appeler de ce nom, fera l'objet du livre subséquent.

LIVRE ONZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

DERNIERS MOMENTS DE HOCHE : SON EXPÉDITION D'IRLANDE. — NOMINATION DU GÉNÉRAL HÉDOUVILLE AU COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DE L'OUEST. — LA CHOUANNERIE EN L'AN V ET L'AN VI : SES CHEFS ; SES RESSOURCES.

Si les agitations et les troubles de l'Ouest eurent pour première et principale cause le juste mécontentement des populations rurales, il ne faut pas croire que les nouvelles tentatives de guerre civile qui suivirent la pacification de l'an IV, doivent être attribuées aux mêmes motifs ni qu'elles aient procédé du même sujet de mécontentement. — La chouannerie de l'an VII et les sourdes menées qui la caractérisent, résultent de faits complétement différents. — Les rigueurs

gratuitement exercées contre un grand nombre de prêtres à la suite du 18 fructidor servirent incontestablement les intérêts de la contre-révolution ; mais, pour comprendre les nouvelles tentatives de celle-ci, il faut remonter à la position respective des chefs de parti, et saisir la liaison qui existe entre les intérêts chancelants de la maison de Bourbon et ceux des émigrés qui persistaient à se ressaisir de leurs droits et de leurs propriétés. — Aussi cette dernière insurrection procéda-t-elle plutôt des chefs que des masses, et ce fut, sans doute, en raison de l'appréciation de ces circonstances que Hoche dit : *que son rôle désormais tenait plus du juge de paix que du général.*

Mais l'homme dont le génie profond et perspicace devinait déjà que le Directoire serait attaqué de rechef, et qu'il aurait à la fois sur les bras les royalistes de Clichy et les terroristes qui conspiraient avec Babeuf, crut un instant qu'il fallait abandonner les départements de l'Ouest pour s'élancer vers Londres et Vienne. Sa pensée était en effet que les ennemis du dedans, contenus pour le moment, devaient être anéantis par la réduction des deux plus formidables adversaires de la République, Pitt et l'Empereur d'Autriche.

Ce fut aussi alors que, séduit, fasciné par les prestigieuses victoires de l'armée d'Italie, Hoche demanda, en parlant d'un jeune héros, quel était le militaire républicain qui ne brûlât du désir de l'imiter. Et, mûrissant le projet depuis long-temps formé d'une descente en Irlande, il courut à la hâte se concerter avec le Directoire et Carnot sur les moyens de révolutionner l'Angleterre, contre laquelle il espérait enfin se venger de tous les maux qu'elle nous avait suscités (1).

---

(1) On s'est si souvent entretenu de Hoche en parlant des destinées de Bonaparte, que nous ne pouvons réellement résister au désir de citer les extraits suivants d'une lettre de Hoche au Ministre de la Police, datée de thermidor, an IV.

« Pourquoi donc Bonaparte se trouve-t-il être l'objet de la fureur de ces *Messieurs?* Est-ce parce qu'il a battu leurs amis et eux-mêmes en vendémiaire? Est-ce parce qu'il dissout les armées des Rois et qu'il fournit à la République le moyen de terminer glorieusement cette honorable guerre? Oh! brave jeune homme! quel est le militaire républicain qui ne brûle du désir de t'imiter? Courage, courage Bonaparte! Conduis à Naples, à Vienne, nos armées victorieuses; réponds à tes ennemis personnels en humiliant les Rois, en donnant à nos armes un lustre nouveau. Laisse-nous le soin de ta gloire et compte sur notre reconnaissance; compte aussi que,

Puissamment secondé par Truguet qui dirigeait la marine, Hoche ne put cependant atteindre le champ de bataille dont il avait fait choix ; et son expédition d'Irlande, conçue avec la plus grande sagesse, n'obtint aucun des résultats que l'on était en droit d'espérer.

---

fidèles à la Constitution, nous la défendrons contre les attaques des ennemis de l'intérieur. Comme toi, nous marchions contre les royalistes en vendémiaire ; l'éloignement seul a empêché tes frères d'armes de toutes les armées de partager tes travaux.

» J'ai ri de pitié en voyant un homme, qui d'ailleurs a beaucoup d'esprit, annoncer des inquiétudes qu'il n'a pas, sur les pouvoirs accordés aux généraux français. Vous les connaissez à peu près tous, citoyen Ministre, quel est donc celui qui, en admettant même qu'il ait assez de pouvoir sur son armée pour la faire marcher sur le gouvernement ; quel est celui, dis-je, qui jamais entreprendrait de le faire, sans être sur le champ accablé par ses compagnons. A peine les généraux se connaissent-ils, à peine correspondent-ils ensemble.... »

— Qui oserait dire et qui oserait même soupçonner ce qu'aurait pu être pour la fortune de Bonaparte, le jeune pacificateur de l'Ouest, quand, à quelques mois de là, après avoir sauvé le Directoire au 18 fructidor, il allait s'élancer sur la route de Vienne avec une double armée.

Arrivé à Brest dans les premiers jours de vendémiaire an V, muni des instructions particulières de Carnot, c'est en vain qu'il aplanit rapidement et comme par enchantement les obstacles qui devaient long-temps le retenir : a-t-il surmonté les froides lenteurs de l'administration de la marine; a-t-il retenu sur leurs vaisseaux et dans le port les marins qui désertaient en masse ; a-t-il dissipé la sédition qui se manifestait dans plusieurs corps de l'armée d'expédition ; a-t-il même soumis à la discipline les aventuriers que commande Humbert sous le titre d'armée noire (1); a-t-il enfin organisé la flotte dans l'esprit qu'il veut lui inspirer, en écartant Villaret pour se confier à Morard de Galles.... Rien n'est encore décidé, quoique le signal du départ soit donné et que l'armée prenne la mer.

Les renseignements reçus de l'Angleterre ap-

(1) Les agitations qui eurent lieu à cette époque furent un moment si graves, que les corps cantonnés à Brest se donnèrent un simple grenadier pour chef, et ne parlaient de rien moins que de frapper une contribution extraordinaire sur les habitants. — Une correspondance était établie entre ces corps et plusieurs de ceux cantonnés dans l'Ouest, et Hoche nous apprend lui-même que les garnisons de Vitré et de La Flèche étaient en pleine insurrection.

prennent cependant que la fermentation qui règne chez les réformistes est loin de s'être éteinte (1)? Hoche, doué de la double faculté du commandement et de l'élan qui s'inspire, dit aux Irlandais qu'il vient pour leur rendre leur dignité d'homme et la liberté; pour les affranchir du joug de l'An-

---

(1) L'expédition d'Irlande s'appuyait en effet sur les mouvements intestins de la Grande-Bretagne dans le sens de la réforme et de la révolution française. Il n'y avait pas de grande ville qui n'eût son club, ses sociétés secrètes ou publiques. Un instant l'Ecosse, l'Irlande et l'Angleterre avaient eu leur congrès, dont les séances s'étaient tenues à Londres, dont les manifestes avaient été adressés au peuple français et répondaient aux cris de liberté poussés par les patriotes du continent. L'Ecosse et l'Irlande avaient eu leurs *conventions* particulières formées de toutes les têtes exaltées des deux contrées, et aussi de quelques hommes considérables appartenant à la haute industrie, à la classe des propriétaires et même à l'armée. Mais la plupart d'entre eux avaient été dispersés ou déportés à Botany-Bay. De ce nombre étaient l'écossais Th. Muir, l'irlandais Gerald, que Mackinstoch et Godwin appelaient le *fils du soleil*, et d'autres, le colonel Skirving, Margarat, Grey, Fox, Adam, lord Stanhope et Sheridan; chez lesquels les députés de la ville de Nantes avaient été, ainsi que nous l'avons vu, accueillis avec un si vif empressement.

gleterre et leur remettre l'administration de leur pays avec le complet usage de leurs facultés indignement comprimées. S'adressant à ses troupes, il avait dit aux républicains qu'il commandait :

« Vous n'oublierez jamais, braves et fidèles compagnons, que le peuple chez lequel nous allons, est l'ami de notre patrie; que nous devons le traiter comme tel et non comme un peuple conquis... Par amitié, par devoir, et pour l'honneur du nom français, vous respecterez les personnes et les propriétés du pays où nous allons. Si par des efforts constants, je pourvois à vos besoins, croyez que, jaloux de conserver la réputation de l'armée que j'ai l'honneur de commander, je punirai sévèrement quiconque s'écartera de ce qu'il doit à son pays. Les lauriers et la gloire seront le partage du soldat républicain; la mort sera le prix du viol et du pillage.

» Vous me connaissez assez, ajoutait-il, pour croire que, pour la première fois, je ne manquerai pas à ma parole. J'ai dû vous prévenir, sachez-vous en rappeler... »

Mais les vents et le ciel devaient contrarier ces projets. Après avoir échappé aux croiseurs anglais, la flotte de Morard de Galles est dispersée par la tempête. Dès l'appareillage, *le Séduisant*, capitaine Dufossey, se perd sur le grand Steveneck près l'île de Sein, et y laisse 700 hommes. Le *Scævola*, la *Surveillante* et *l'Impatiente* s'ouvrent et coulent bas, en vue des côtes d'Ir-

lande. Le vaisseau les *Droits de l'homme*, que commande Lacrosse, au moment d'atteindre un abri sous Berthome, est jeté au-delà du Raz, sur les rescifs de la baie d'Audierne, après une lutte acharnée contre un vaisseau et une frégate anglaise, qui l'ont rejoint et attaqué. Il laisse 500 cadavres sur la plage (1). Quant à Hoche et à

---

(1) L'horrible scène que présenta ce vaisseau à son arrivée à la côte est des plus saisissants. C'était le 25 nivôse an V (15 janvier 1797), à quatre heures du matin. Le combat avait duré toute la nuit; cent hommes étaient tués, cent vingt étaient blessés; depuis long-temps le vaisseau ne gouvernait plus, il était désemparé de tous ses mâts et un seul tronçon de 10 à 12 pieds paraissait au-dessus du pont; les couleurs nationales y étaient clouées. Déjà l'un de ses adversaires, la frégate anglaise *la Pomone* était à la côte, mais son équipage, à trois hommes près, avait gagné la terre. Il n'en fut pas de même des *Droits de l'Homme*. Poussé par le flot comme un débri, les restes mutilés de ce vaisseau roulèrent pendant plusieurs heures sur les rescifs de Keristenvet en Plozevet. Mais, moins heureux que les Anglais, nos compatriotes sont à trois portées de fusil de la rive. Le vaisseau est menacé d'une destruction complète, et l'on ne saurait lui porter aucun secours. Bientôt, au lever du soleil, par une froide et pluvieuse journée de janvier, la mer écumante, se couvre de débris et de mourants,

l'amiral, on est long-temps sans savoir ce qu'ils sont devenus: on les croyait perdus, quand, le 26 nivôse, ils touchèrent à l'île de Ré. Presque tous les autres bâtiments de la flotte ont fui devant

---

dont les cris mêlés à ceux de la tempête arrivent à peine aux populations réunies sur la plage..... à quatre heures de l'après-midi on y comptait cinq cents et quelques cadavres, dont plusieurs mutilés, et tous entièrement dépouillés. Un coin de terre les reçut, et pas une croix, un signe n'y a été élevé pour dire que nos courageux enfants y dorment après avoir combattu pour la patrie. — Mais des souvenirs de dévouement et de courage s'y sont au moins perpétués; et nous nous plaisons à citer celui qu'a laissé parmi les hommes grossiers de cette côte un marin aux formes athlétiques que ses compagnons ont depuis toujours désigné du nom de *capable*. On le vit plusieurs fois dans cette journée de deuil aller de terre vers les rescifs, et de ceux-ci vers la plage, armé d'un couteau aigu qu'il tenait entre les dents, soutenant de sa main et de son courage les faibles qu'il allait chercher à la nage et au péril de sa vie. On le vit vingt ou trente fois regagner le bord avec ceux qu'il disputait ainsi à la mort; mais plusieurs fois aussi après avoir lutté en vain contre les obstacles qu'il rencontrait, on le vit rougir son fer dans le sein de ceux qu'il désespérait de pouvoir sauver et dont le fardeau l'aurait entraîné. — Cet homme que nous n'avons connu que vieux, portait

le temps, et quelques bataillons commandés par Humbert ont seuls pris terre.

Mais, au lieu d'une invasion du pays et d'une révolution pour conséquence, ce sera un simple coup de main, un acte d'audace républicaine.

Ne pouvant plus aller à Londres, Hoche, que le Directoire choyait d'une prédilection paternelle, fut immédiatement pourvu du double commandement des armées de Sambre-et-Meuse ; et la route de Vienne, ainsi qu'il l'avait rêvé, s'ouvrit devant lui, au défaut de celle d'Albion.

Mais, porté, en quelque sorte, par son propre génie et l'élévation de son cœur, au-delà des événements qu'il était de taille à maîtriser tous ; s'il sauvait une fois la Vendée et la Bretagne aux déchirements de leurs propres enfants ; si, au 18 fructidor, il retirait de l'abyme le Directoire et la République, en les soutenant de son bras et de la dot de sa femme ; s'il vient enfin, aux derniers jours de sa brillante existence, camper sur les bords du Rhin, n'ayant qu'un pont à franchir pour se trouver sur la route d'Allemagne...... il

---

sur un corps sensiblement voûté, l'une de ces belles figures dont le cuivré de la mer éclatait entre deux épais favoris blanchis par la tourmente.

devient manifeste cependant qu'une fatale prédestination s'est attachée à son nom. Une fois elle se révèle, à Rennes, par un coup de pistolet dirigé contre sa personne, à la sortie du spectacle; une autre fois elle se manifeste, à Angers, par le cruel supplice que l'on fait subir à ses chevaux, dont on crève les yeux à l'écurie, sans doute parce qu'on n'osait aller jusqu'à lui; à Brest, la même fatalité le poursuit, et on l'assassine encore (1); enfin, il

(1) Nous n'avons pu apprendre au juste quelle avait été cette dernière tentative contre le pacificateur de l'Ouest; mais voici une lettre de lui, qui ne laisse aucun doute sur le fait :

« Brest, le 13 brumaire, 5.e année de la République.

» *Au citoyen Le Tourneux, commissaire du Directoire exécutif près le département de la Loire-Inférieure.*

» Recevez, citoyen, les remercîments que je dois à l'intérêt que vous me témoignez, et aux félicitations que vous voulez bien me faire sur le bonheur que j'ai eu d'échapper au coup meurtrier qui m'a été porté. Les vils assassins qui le dirigeaient contre moi en veulent sans doute plus à la république qu'à des jours auxquels ils savent que je ne tiens que parce que je les ai consacrés à son service. J'avoue que, sous ce rapport, ils me sont précieux, et je bénirai le sort de me les conserver, s'ils peuvent encore

périt à Strasbourg, et la Faculté de cette ville nous a laissé croire que le poison avait terminé une si courte et si noble existence.

Hoche était déjà, depuis plusieurs mois, éloigné de la Bretagne, mais son nom y était resté puissant, et le prestige de sa réputation y exerçait une grande autorité, quand, après l'expédition d'Irlande, son chef d'état-major Hédouville fut saisi du commandement en chef des quatre divisions militaires de l'Ouest, comprenant les anciennes provinces du Maine, de l'Anjou, de la Bretagne et de la Normandie. Sa mort, étrangère en apparence, aux propres événements de la guerre civile, ne manqua point de produire une profonde émotion sur les départements de l'Ouest; et, si les regrets et les honneurs qui furent donnés à sa mémoire éclatèrent avec retentissement chez les patriotes (1), on reconnut promptement que

---

être de quelque utilité pour ma patrie, à laquelle ils appartiennent.

» Je vous salue. L. HOCHE. »

(1) Voici ce que le général Hédouville écrivait lui-même, sur la fin de Hoche, à l'un de ses amis de l'Anjou:

« La perte du général Hoche est irréparable pour la République et pour ses amis; vous avez été, ainsi que

les insurgés, à leur tour, espérèrent y trouver une compensation à la mort de Charette et de Stofflet.

Hédouville, en prenant possession de son commandement, au commencement de ventôse an 5, n'avait cru cependant pouvoir mieux faire que

---

moi, à même d'apprécier son génie, ses talents et ses vertus sociales. Indépendamment de ses moyens militaires, il avait des vues politiques saines et étendues, auxquelles personne n'était plus capable que lui de donner suite. La pacification des départements de l'Ouest est celui de ses exploits qui lui fait le plus d'honneur, et qui lui assure une gloire immortelle. Je ne suis point surpris des marques de vénération et de reconnaissance qu'on donne à sa mémoire, principalement dans le district de Ségré. Je vous prie de me mander en quoi consiste le monument qu'on lui élève sur le pont de cette ville, et quels sont vos moyens pour cet objet.

» Je reconnais bien votre patriotisme et votre bon cœur dans la proposition que vous voulez faire au père de celui que nous pleurerons long-temps, de venir partager votre habitation et vos ressources. La nation a pourvu à ses besoins, en lui faisant une pension de deux mille livres; et il est probable qu'il préférera en jouir au milieu de ses parents, qui effectivement sont pauvres.

» Croyez, etc....... T. Hédouville. »

d'adopter les errements et la politique du général qui lui avait long-temps servi de chef.(1).

Mais si, dans ce moment encore, ainsi que

(1) Lettre d'Hédouville à Bancelin, président du district de Ségré. — « Rennes, 8 germinal an 5. Je vous remercie, mon cher Bancelin, des choses obligeantes que vous voulez bien me dire sur ma nomination au commandement des quatre divisions de l'Ouest. Je chercherai à les mériter par les efforts constants que je ferai pour y maintenir la tranquillité; et je n'ai rien de mieux à faire, pour y parvenir, que de suivre les errements du général Hoche. Dans le cas où vous n'auriez pas reçu les exemplaires de ma proclamation aux habitants des campagnes, que je vous ai envoyés de Brest, je vous en envoie de nouveaux. Mon seul but, dans cette proclamation, a été de faire sentir aux habitants des campagnes tous les maux qu'ils attireraient encore sur eux, s'ils se laissaient entraîner par les suggestions des ennemis du gouvernement. J'ai voulu rassurer les faibles et effrayer les méchants; car les mesures de rigueur que j'annonce ne pourraient être employées que dans le cas où la guerre des chouans recommencerait, ce qui n'arrivera pas. Vous y verrez que j'ai aussi pour principe de ne pas toucher à l'encensoir, et que je n'ai nullement parlé des prêtres. Étudions-nous à ne leur donner aucune importance, et le crédit qu'ils ont sur les âmes faibles diminuera sensiblement. »

Son adresse aux habitants des campagnes, datée de

le prouve la confiance d'Hédouville dans le maintien de la paix, nos malheureux départements continuaient à rester soumis, bientôt, c'est-à-dire immédiatement après le 18 fructidor, cet état de choses avait complétement changé; et sur plusieurs points à la fois les rebelles se montrèrent en force.

Les informations faites par la police et reçues de l'Angleterre même ne laissent aucun doute sur les tentatives que l'émigration et les mécontents allaient entreprendre. On acquit la preuve que les émigrés débarquaient sur nos côtes avec plus de facilité que jamais, et qu'il se vendait publiquement à Londres des *certificats de résidence*, à l'aide desquels les ennemis de la République rentraient et se présentaient au pouvoir pour obtenir leur radiation. — D'autres moyens sont employés, et plusieurs émigrés, venant de Jersey, ont circulé libre-

---

Brest, 6 ventôse, rappelait la législation de l'an 4, sur la responsabilité des communes, et l'intention formelle de déclarer en état de siége toute commune traversée par les chouans, afin de faire entretenir par les habitants les troupes dont la présence serait jugée nécessaire.

d'adopter les errements et la polit ou de la Nor-
qui lui avait long-temps servi de ports comme ma-
Mais si, dans ce momen dedans, les sourdes
s de l'ordre prennent

(1) Lettre d'Hédouvil able. On sait que les insur-
trict de Ségré. — « sont restés organisés, quoique
remercie, mon ch sous, et l'on apprend par un
que vous voule nous avons le rapport, que les
mandement du Morbihan et des Côtes-du-Nord,
à les mér commandement de Georges et de M. de
y maip Roche, continuent à avoir leurs contrôles et
pour chefs; quoique plusieurs de ceux-ci aient
H été saisis, que d'autres aient été mis en fuite.
Les troupes de la monarchie ne tiennent pas la
campagne, et c'est à peine s'il s'en montre quelques détachements; mais les chefs, les capitaines de compagnie sont dans le pays. Ici, comme dans les environs de Plouay et d'Hennebont, foyer toujours actif de contre-révolution, ce sont les sieurs Bonfils, Damphrenet, Poulpiquet, Sansonnet et quelques autres, qui se cachent sous les noms de *Royal-Carnage*, de *Sans-Quartier*, de *Pic-Vert* et de *Brise-Barrières*: ils n'appellent même plus de leur nom les maisons où ils se réunissent; et, au lieu du manoir un tel, c'est la maison du *Désert*, ou celle de

l'*Espérance*, qui leur sert de quartier général. Là, comme à Mellerand, ce sont Jean Jean, et un prêtre nommé Duclos; dans les environs de Guemené, c'est le chef Duchelas, dit *la Couronne*; il a pour capitaines, Geslin, Duparc, dit le *Terrible*, et Morgant, dit *Mythridate*. Le personnel de Georges est également connu, ainsi que celui de M. le Veneur-de-la-Roche que nous avons cité; et les renseignements fournis sont si exacts, que l'on sait le nom de la jeune fille qui fabrique, au bourg de Guémené, les nouvelles cocardes que devra porter l'armée royale, avec le signe de la croix et deux coeurs en broderie. Quant aux chefs qui échappent aux perquisitions de l'autorité, on sait que la plupart sont retirés dans les bois et dans des caches souterraines; que plusieurs se tiennent dans des caves, sous des escaliers, et qu'ils ne se montrent que la nuit. Quant aux cultivateurs, formant le gros de l'armée, d'après les renseignements les plus exacts, contents du repos qu'ils ont goûté pendant quelques mois, ils se refusent généralement à marcher ou ne le font qu'à regret. Ils sont et veulent rester aux travaux de leurs champs, et si ce n'était l'espoir de quelque fourgon à piller, ou les menaces dont

ils sont poursuivis par quelques émigrés intéressés au désordre, ils accepteraient paisiblement la position que les actes de l'amnistie leur ont garantie.

Mais tels n'étaient point, tels ne pouvaient être les intérêts de l'émigration, de Georges et des autres chefs qui disposaient de l'esprit de ces masses ignorantes et craintives.

Immédiatement après le 18 fructidor et la rupture des conférences entamées à Lille avec l'Angleterre, dont le ministère avait paru un instant désirer la paix, les intrigues et les démarches concernant le rétablissement des Bourbons, prirent une activité qui se reporta presque tout entière vers les pays insurgés de l'Ouest. Mais cette fois, moins préoccupé de se créer des ressources pour sa défense, le gouvernement eut le loisir de faire épier les démarches secrètes de ses ennemis, et, secondé sous ce rapport par les ministres de la police et des affaires étrangères, on avait su, dès la fin de l'an V et dans le courant de l'an VI, que Puisaye avait été pourvu, par les princes, du commandement en chef de toutes les armées insurgées de l'Ouest; que le comte de Châtillon avait été spécialement chargé de la direction de

la division de Scepeaux, que l'on retirait à celui-ci pour le punir de sa soumission à Hoche et au Directoire. On apprit par la même voie, qu'il s'était formé à Londres un nouveau conseil dont MM. De la Chapelle et De la Rosière faisaient partie ; que des comités correspondants existaient dans nos provinces ; que celui de la Normandie devait être sous la direction de MM. de Frotté père et fils, et d'un ancien curé nommé Medary ; que celui de la Bretagne se composait de MM. Dubois-Berthelot, de la Jaille et de Botherel ; que le centre de la correspondance pour la Vendée était à l'île d'Yeu, et que MM. De la Roche-Saint-André et Rémon en étaient les agents les plus actifs. Près de Ploërmel, on citait Jean-Pierre Kermistia et les curés de Carnac et de Mendon, comme déployant la plus grande activité pour la même cause. Les messagers de Jersey et de Guernesey étaient eux-mêmes connus ; on les nommait *Chaumette* et *Petit-Jean*. On signalait aussi parmi les émissaires les plus intelligents, un nommé Grammont et un autre individu d'origine anglaise nommé Lind, qui fut plusieurs fois envoyé par le comité des Princes, de Londres à Paris.

Tous ces renseignements étaient transmis par

les ministres aux commissaires des directoires et aux chefs militaires. La correspondance de ceux-ci apprend que Rochecotte dirigeait les mouvements qui commençaient à se manifester dans le Maine ; que de Botherel, lors de son débarquement en Bretagne, était muni de huit mille pièces dites de 24 liv., dont la valeur réelle n'était que de 18 à 20 francs ; que le comte de Chatillon, accompagné des frères de Ravenel, avait mis pied à terre sur les côtes de Saint-Pol ; que l'abbé Bernier n'avait point quitté la Vendée où il renouait ses intrigues ; enfin, que Saint-Régent, dit *Pierrot*, avait débarqué près du Guildo avec 8000 liv. en or ; que, de là, il avait gagné les bois de Merdrignac et de Grand-Champ, où il avait communiqué avec Georges et la Vendée, assisté d'un prêtre nommé Le Goff, ex-recteur de Concarneau.

Mais, malgré ces renseignements et les délations de quelques chouans, presque aucun de ceux désignés comme agents des troubles qui allaient éclater ne purent être saisis.

Pour ce qui est des relations de l'ennemi avec les croiseurs anglais naviguant en vue de nos côtes, on savait quels étaient les signes convenus entre les rebelles et le commodore Pellew, détaché

de la division de l'amiral Waren; on savait qu'un nommé Monsabert, agent du Comité royal, s'était rendu depuis peu de Paris à Saint-Malo et à Brest, dans le but d'établir des intelligences avec les chefs militaires de nos ports; on savait même qu'il avait vu, près de Saint-Malo, un ancien officier nommé Delaville-Léon, et qu'il avait paru en rade de Brest sur le vaisseau le *Duquesne*. Mais ces renseignements pouvaient tout au plus contrarier les mouvements de l'insurrection, non les déjouer. Je vois en effet, qu'à peu de temps de là, un nommé *Kobe*, ancien maître de danse, et un sieur *Glain Saint-Avoie*, d'Auray, sont désignés comme ayant des intelligences à Brest, et s'y trouvent chargés de missions de la part du ministère britannique. Un jeune anglais nommé Wreigth, qui passe pour secrétaire de Sidney-Smith, est aussi signalé comme se rendant de Paris à Rennes dans le but de pénétrer dans la place de Brest et d'y établir des intelligences, que quelques hauts fonctionnaires du port sont accusés de favoriser.

Telle était l'organisation de la chouanerie en l'an VI; Puisaye en était encore le chef effectif, mais il ne se montrait plus, et les divisions de la Normandie, du Maine et du Morbihan, ainsi que

cela s'était toujours pratiqué, semblaient se dispo-ser à l'action sans prendre d'autres conseils que ceux qui ressortaient des événements et de la si-tuation générale de la république. Le système de la guerre civile s'était d'ailleurs modifié, de sorte qu'il ne fut plus question d'insurrections en masse, mais d'attaques partielles et de surprises propres à intimider les patriotes et à compromettre les paysans dont l'élan était peu prononcé. Le génie de Georges, dans cette nouvelle guerre, se déploya, il faut le dire, de la manière la plus large et la plus féconde : veut-il compromettre une com-mune, soulever un canton, il y attire les républi-cains, en faisant commettre par quelques-uns des siens l'assassinat d'un prêtre constitutionnel ou d'un agent du fisc dont il enlève la caisse. Il sait que, d'après les ordres spéciaux des généraux et la loi de vendémiaire an IV, les communes doivent être solidaires de ces attentats ; ces circonstances répondent à ses vues, parce que la présence des garnisaires et les levées de deniers feront des mé-contents, lui donneront des armes et des parti-sans.

Ainsi, et dans ce but, s'organisent les bandes qui apparaissent de loin en loin, et dont la pré-sence est signalée par des crimes atroces. Ici,

comme dans le Finistère, ce sont des misérables qui fondent, tout à coup et de nuit, chez un pauvre percepteur de la commune de Motreff, qu'ils incendient après lui avoir enlevé l'argent de sa caisse et avoir maltraité sa famille; dans une commune voisine, ils enlèvent deux citoyens : Poulizac et Quemeneur, les garrottent, les entraînent dans la forêt de Conveau, et les laissent sur la place, percés de plusieurs balles. L'un d'eux a sa sentence de mort clouée sur le dos. Elle fut prononcée, dit-on, par un abbé qui passait avec le domestique de deux demoiselles, dites *les Deux-Sœurs*, pour avoir la direction de cette bande infernale. Dans les Côtes-du-Nord, les mêmes crimes et la même audace se décèlent : Taupin, l'ancien cuisinier de l'évêque Le Maintier, avait depuis quelque temps changé sa casserole contre l'épée du commandement, et les environs de Tréguier subissaient sa funeste influence (1). Sur un autre point, à Logoivy, une bande de 50 à 60 hommes, dont le chef est à cheval, arrive tout à coup à sept heures du soir et se range dans la cour du percepteur. Quatre hommes se portent en avant et somment d'ouvrir au nom

(1) Voir les *Pièces Justificatives*.

de Louis XVIII. A peine le percepteur donne-t-il entrée à ces malfaiteurs, que son fils, âgé de 18 ans, tombe à ses côtés frappé d'un coup de pistolet. Le malheureux père, armé d'un fusil, veut le venger; le premier coup rate, le deuxième atteint le chef de ces assassins et le tue. Mais la lutte se prolonge, les assaillants se succèdent, et le combat ne se termine que quand le percepteur et tous les membres de sa famille sont étendus baignés dans leur sang. — 900 écus devinrent la proie des assaillants.

.... Mais que trouve-t-on sur le chef qui a payé de sa vie le crime qui vient d'être commis? — L'ordre d'un nommé de Barre, se disant commandant de l'arrondissement de Guingamp, de se porter chez les percepteurs et les acquéreurs de domaines nationaux, pour y enlever une somme de 30,000 liv. dont on avait besoin. — Dans le même moment, ou à quelques jours de là, d'autres insurgés des environs de Saint-Brieuc tentaient, sous la conduite de Duvicquet, un acte d'incroyable audace qui faillit ouvrir à tous les suspects du département les portes de la prison où ils étaient détenus. Duvicquet, dit *Constant*, autrefois lieutenant à la 104.e demi-brigade, et depuis chef de chouans, s'était in-

troduit dans la ville de Saint-Brieuc, à l'aide d'uniformes nationaux et sous la fausse apparence d'une patrouille qui venait de saisir un émigré qu'elle amenait de la côte pour être déposé à la geôle. Cette patrouille se présenta, de nuit, au factionnaire et au geôlier de la prison; muni d'un ordre simulé pour le dépôt du prétendu émigré qu'ils conduisaient garrotté. — Mais le geôlier, en homme connaissant son métier, ne se laissa point surprendre, et repoussa Duvicquet et ses hommes en s'appuyant de la consigne qui lui défendait expressément de recevoir aucun prisonnier la nuit. Ainsi déconvenu, Duvicquet et les chouans qu'il avait apostés aux issues de Saint-Brieuc et de la prison, se replièrent vers Henon et Moncontour. De leur côté, les républicains se mirent en mesure de le poursuivre, et quelques gendarmes et un détachement de la 14.e demi-brigade s'occupaient d'une fouille dans les maisons de la *Mitrantouille*, près Moncontour, quand Duvicquet, servi par ses espions, vint surprendre ce détachement et lui tuer huit hommes. L'émoi fut prompt à se répandre dans les cantonnements républicains, et des forces considérables se dirigèrent vers Moncontour. L'une des colonnes qui s'y portaient, se prévalant de l'uni-

forme des chouans qu'elle avait pris à son tour pour tromper ses adversaires, apprit d'un jeune enfant que les *bleus* avaient passé il y avait peu de temps, et qu'un de leurs chefs, exténué de fatigue, venait de se coucher dans un champ voisin. Quelques hommes se dirigent aussitôt vers le point désigné, et reconnaissent, en effet, un homme en uniforme national, portant des galons de caporal. — Le malheureux s'écrie aussitôt : *Ah! je sais ce que vous me voulez; je suis Duvicquet, fusillez-moi!* — C'était en effet Duvicquet, ayant encore l'habit qu'il portait la veille à la tête de sa patrouille, et tenant de plus, à ses côtés, la carabine d'un des gendarmes de Moncontour qui avait péri le matin. Duvicquet fut fusillé peu de jours après.

Dans les autres départements de l'Ouest, les choses ne se passaient pas différemment : Un nommé Guillemot, dit *Sans-Pouce*, est particulièrement signalé dans le Morbihan pour y exercer des brigandages d'une audace inouïe. Quant aux routes, elles sont toutes interceptées ou menacées. La diligence de Brest à Paris, chargée de 22,000 liv., est attaquée et dévalisée à trois quarts de lieue de Port-Brieuc, malgré l'escorte qui l'accompagne. Quelques mois auparavant, celle

de Caen à Paris, chargée de 87,000 liv. en numéraire, avait subi le même sort, à deux lieues de Lizieux; et, vers la fin de l'an VI, il ne se passa guère de mois que le service des dépêches publiques ne fût ainsi troublé. Hennebont, Banalec, Vitré, dans la Bretagne, furent témoins de plusieurs crimes de ce genre, et il ne fut pas rare de voir dans le même temps, les plus obscurs villages, les plus humbles familles, maltraités par des bandes d'égorgeurs qui, se présentant la figure masquée ou salie d'ordures, extorquaient l'argent des citoyens les plus pauvres en leur imposant la question, à l'aide de traitements barbares, dont l'un des plus ordinaires consistait à faire rougir au feu du foyer un trépied ou une poêle, sur lesquels ils faisaient asseoir le malheureux qu'ils voulaient punir de quelque indiscrétion, et dont ils ne cherchaient, le plus souvent, qu'à enlever l'argent. — Nos greffes ont tous conservé quelques-unes des procédures concernant ces crimes: le raffinement et la rage de ces bandits s'y révèlent de la manière la plus hideuse.

CHAPITRE II.

MESURES PRISES CONTRE LES NOUVELLES TENTATIVES DE GUERRE CIVILE. — FOUILLES ET BATTUES GÉNÉRALES. — LE JEUNE LOMENIE DE BRIENNE, GUILLEMOT, BONFILS, ETC.

Aux atrocités et à l'audace que déployèrent les chouans de l'an V et de l'an VI, l'Administration opposa les ressources de la police et les terribles et promptes décisions des conseils de guerre.

Dans le premier moment toutefois, les mesures de l'autorité furent empreintes d'une hésitation manifeste. Les prescriptions de la Constitution de l'an III, qui laissait peu de force au pouvoir, en furent la cause. Cette Constitution défendait aux Administrations locales de corres-

pondre entre elles, de sorte que l'ennemi, en pénétrant d'un département dans l'autre, profitait de l'interruption apportée dans les poursuites qui le concernaient. Était-il suivi de près par les troupes ou les colonnes mobiles, il s'évadait à la faveur des dispositions qui prohibaient les visites nocturnes. Mais les événements et la nécessité firent sentir promptement l'urgence qu'il y avait à transgresser la Constitution elle-même : dès lors les Administrations se concertèrent ; il fut convenu que les avis particuliers qu'elles recevraient deviendraient communs aux départements limitrophes ; et les chefs militaires reçurent en même temps l'ordre de s'entendre avec les chefs des cantonnements voisins pour les renseignements à transmettre, comme pour les poursuites à diriger. — Les avis de la police ayant appris, d'un autre côté, que les chouans destinés au service effectif des bandes, dont la présence se signalait par des crimes, s'étaient munis d'uniformes nationaux, à l'aide desquels ils s'introduisaient furtivement dans les communes et chez les fonctionnaires, le gouvernement prit à son tour des dispositions pour favoriser le déguisement des républicains, et les envoyer en émissaires dans les cantons et chez les populations

soulevées. Comme mesures générales, on prescrivit des visites domiciliaires dans toutes les communes des départements de l'Ouest, et l'ordre particulier de plusieurs Administrations fut que *tous les agents de l'Angleterre, les émigrés rentrés, les prêtres sujets à la déportation, les chefs de chouans qui n'avaient pas déposé les armes, ou qui s'étaient éloignés de leurs communes pour se soustraire à la surveillance de la police, ainsi que toutes les personnes trouvées sans passe-ports, seraient saisis et détenus.* Les membres des Administrations municipales étaient individuellement déclarés responsables de l'application de ces mesures et de leur secret, l'opération de la visite pouvait se répéter pendant un mois; et toutes les forces disponibles de l'armée et de la garde nationale furent mises en réquisition pour cet objet.

Dans quelques départements, comme dans la Mayenne, on surenchérit encore sur ces mesures, et un arrêté pris par l'Administration de ce département, prescrivit à tous les chefs de famille, père, veuve ou tuteur, de déclarer dans les trois mois, l'éloignement de tout enfant, pupile ou domestique qui, dans ce délai, aurait disparu

sans que l'on sût ce qu'il était devenu. Les peines les plus sévères, la prison, la citation devant les tribunaux militaires, étaient prononcées contre ceux qui contrevenaient à ces dispositions; quant aux absents, ils étaient portés sur la liste des émigrés et traités comme tels. — De son côté, le ministre de la police, voulant uniformiser ce système, l'offrit pour modèle aux départements de l'Ouest, en donnant l'ordre que les signalements relatés sur les passe-ports délivrés pour aller d'un département à l'autre, fussent transmis aux lieux de destination, afin que les voyageurs fussent convenablement observés.

Mais ces mesures, toutes sévères qu'elles peuvent paraître aujourd'hui, n'eurent qu'un médiocre résultat. Les visites domiciliaires, prescrites avec une sorte de solennité, ne produisirent que très-peu d'arrestations; et l'action militaire des troupes qui occupaient l'Ouest, et que le ministre de la guerre porta à 18,000 hommes, au commencement de l'an VII, fut jugée insuffisante pour les besoins du moment. Cet état de choses donna l'idée aux Administrations locales et aux généraux pourvus de commandements dans nos départements, de recourir aux moyens plus actifs et plus déterminants de la responsabilité

des communes et de leur mise en état de siége. Nous avons sur cet objet la correspondance du ministre de la police et du général en chef de l'armée d'Angleterre avec quelques-unes de nos Administrations centrales, et nous trouvons que vers la fin de l'an VI, les patriotes de l'Ouest regardèrent comme nécessaire de faire dans les communes suspectes, une fouille générale des châteaux, des bois et des maisons, désignés pour être favorables aux rebelles. Quelques mesures particulières, prises par les Administrations de département et par le général en chef, dont le quartier venait d'être transféré d'Angers à Rennes, furent les préliminaires de cette disposition. Dans le Maine, l'autorité déclara que *tout citoyen dans la maison duquel séjourneraient des brigands armés, des voleurs ou des assassins, soit par force ouverte ou de toute autre manière, serait tenu d'en faire secrètement la déclaration dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être déclaré complice desdits brigands*; dans la Bretagne, le général Michaud, qui avait alors son quartier général à Pontivy, déclara, dans une adresse aux habitants des campagnes, *qu'il mettrait en état de siége toute commune où il se commettrait*

un assassinat ou un vol à main armée; toute commune convaincue d'avoir recelé un émigré, un prêtre réfractaire, un brigand, et de ne l'avoir pas dénoncé. L'application de la loi du 10 vendémiaire et l'entretien de la garnison aux frais des habitants, étaient les conséquences immédiates de cet ordre. Appuyant d'ailleurs ces prescriptions de paroles encourageantes et pacifiques, les généraux et les Administrations s'adressèrent aux habitants, et leur dirent: *que la République, qui triomphait de ses ennemis au dehors, réduirait aussi ceux qui l'agitaient au dedans; mais que chacun devait combattre les méchants qui troublaient la paix publique, et découvrir leurs retraites pour les livrer au glaive de la loi.*

Les populations se trouvant ainsi préparées au mouvement extraordinaire, à la *battue générale* que l'on projetait, le ministre de la police, le général en chef de l'armée de l'Ouest, dite *armée d'Angleterre*, et les commissaires du Directoire près des Administrations centrales, convinrent qu'il serait fait une fouille générale dont la durée serait au moins de six jours. Pour la régulariser, il fut convenu que le mot d'ordre, au lieu d'être

donné pour chaque division, serait rendu commun à toute l'armée, par le chef de l'état-major-général; il fut aussi convenu que les troupes, dans leurs expéditions, porteraient un rameau de houx ou de lierre à la cocarde, pour se reconnaître et ne pas se confondre avec les rebelles qui avaient pu adopter l'uniforme national, dans le but de se déguiser. Enfin, laissant aux chefs de cantonnement les autres mesures que les circonstances pourraient exiger, il fut dit que l'on se porterait surtout, et de nuit, vers les châteaux et les maisons écartées, que la rumeur publique désignait comme servant d'asile aux insurgés. Les mêmes chefs militaires furent invités à faire déguiser leurs hommes, pour tâcher de surprendre l'ennemi, et le ministre, appuyant fortement ces mesures, autorisa le général en chef, par deux dépêches de messidor an VI et de ventôse an VII, à mettre en état de siége tous les ports ou communes des côtes de la Manche et de l'Océan, depuis le Havre jusqu'à l'embouchure de la Vilaine, dès que la chose serait jugée utile; à citer directement devant les conseils de guerre tous brigands arrêtés les armes à la main; à faire décerner des mandats d'amener par les officiers de gendarmerie; à faire saisir tous les anciens chefs de chouans, jugés être

complices des brigands et des *chauffeurs* qui désolaient le pays, et à poursuivre, en vertu de la loi du 10 vendémiaire, non-seulement la commune où le délit aurait été commis, mais surtout celle où les rassemblements se seraient formés.

Tels furent les ressources et les moyens auxquels on recourut; et nous ne saurions rien de mieux, pour en déceler tout l'esprit, que de citer textuellement le rapport d'un chef de cantonnement, sur la manière dont furent compris et exécutés les ordres qui résultèrent de ces dispositions.

L'expédition dont nous avons à parler fut préparée à Pontivy, quartier général du commandant de la 13.[e] division. Composée d'un détachement de chasseurs à cheval et de quelques gendarmes, la colonne était commandée par l'adjudant-général La Bruyère. Elle arriva le soir au Faouët; et, dans la nuit, trois détachements, ayant chacun un gendarme et un guide à leur tête, se portèrent dans les communes du Saint, de Guiscriff et de Gourin; un quatrième, dirigé par La Bruyère lui-même, se dirigéa vers le château de Launay, pour y saisir les *deux sœurs* (les demoiselles Mascle), soupçonnées de recéler des chouans.

« Après avoir fait la visite dans les environs du châ-

teau, et n'avoir pu, dit l'adjudant La Bruyère, découvrir le souterrain où sont cachés les armes des chouans et les habits de volontaires qu'endossent ces scélérats, je me suis mis en marche pour la commune de Gourin, où j'ai fait écrouer les citoyennes Mascle, de concert avec la municipalité de cette ville. J'écrivis ensuite à l'agent municipal de Roudouallec, et je lui mandai, d'après les ordres que j'avais reçus du général en chef, que je venais mettre la commune en état de siége, et que la troupe y serait entretenue aux frais des habitants, jusqu'à l'entier paiement de la somme à laquelle elle avait été imposée, en raison des crimes qui s'y étaient commis depuis peu. Je donnai jusqu'au lendemain midi pour tout délai aux habitants, et je déclarai à la municipalité que, passé ce terme, j'entrerais avec ma troupe sur son territoire.

» J'attendis jusqu'au lendemain à trois heures ; aucun habitant ne s'étant présenté, je me mis en marche. J'arrivai de nuit au bourg de Roudouallec ; je fis loger ma troupe dans l'église ; j'y allumai du feu ; je fis apporter de la paille et des fourrages, et les chevaux restèrent sellés toute la nuit.

» A deux heures du matin, je pris trois guides, et, après avoir laissé une garde dans le village, et ordonné de mettre au point du jour une sentinelle dans le clocher, je partageai ma troupe en trois colonnes pour aller cerner le château de Kersalaun, commune de Leuhan, département des Côtes-du-Nord. Je partis une demi-heure après ces colonnes, et je me mis en marche avec la cavalerie et un gendarme pour guide. Arrivé à Leuhan, je

fis halte pour donner le temps aux colonnes qui nous précédaient de fouiller deux bois voisins du château. Pendant ce temps, je visitai l'église du bourg; je remarquai une chambre, du côté opposé à la sacristie; un confessionnal était renversé contre le mur; je le dérangeai, et je trouvai derrière, de la terre nouvellement remuée; je la fis enlever, ainsi que quelques dalles qui me parurent avoir été déplacées depuis peu. Je foulai la terre : mon sabre y entra sans résistance. Je fis venir le sacristain : il répondit à toutes mes questions, qu'il ne savait rien, qu'il ignorait pourquoi les choses étaient ainsi. — Je lui dis que s'il ne voulait pas me déclarer la vérité, j'allais faire creuser à dix pieds s'il le fallait, et que son compte serait bon, si je trouvais quelque chose..... Alors il me dit que c'était le cadavre d'un prêtre réfractaire mort il y avait deux ans, et que c'était lui qui avait creusé la fosse. — Comme je n'avais pas le temps de vérifier le fait, je mis la clef de l'église en poche, et je fis monter le sacristain en croupe derrière un homme de confiance. Arrivé au château de Kersalaun, je trouvai les colonnes qui m'y avaient précédé. Les soldats m'apportèrent plusieurs fusils, des poires à poudre, des balles, etc.; mais ils me dirent que, s'étant trompés de route et n'ayant point cerné les derrières du château avant de se présenter dans la grande allée qui lui fait face, plusieurs individus avaient pris la fuite. Je me mis aussitôt à leur poursuite; et, après une lieue et demie faite au galop, j'entrai dans un village où nous trouvâmes un cheval en nage, dessellé fraîchement, et auquel on remettait un fer. Un paysan qui en tenait le pied me dit que cet animal

était à lui. J'emmenai l'homme et le cheval. Plus loin, un paysan, monté sur un cheval hongre, se sauvait avec un sac de farine ; un chasseur le poursuit ; l'homme laissa son cheval; nous l'avons emmené. Revenant au château, un chasseur, qui me rejoignit après avoir pris une autre route, me dit s'être arrêté à la porte d'une maison contre laquelle étaient attachés trois chevaux; mais qu'il n'avait osé y entrer, n'ayant que son sabre. Nous rentrâmes; et les nouvelles perquisitions que je fis faire, en présence du fermier, nous ont donné des feuilles de plomb, un moule à balles et quelques poires à poudre..... En repassant par la commune de Leuhan, j'ai fait creuser dans la chapelle dont j'avais emporté la clef, soupçonnant une caisse d'armes. Mais je n'ai trouvé qu'un cercueil dans lequel était le cadavre du prêtre..... »

Étrange et bizarre, cette guerre déconcertait tous les calculs de la stratégie, et semblait ne point devoir se terminer. L'Administration du Morbihan la comprit cependant, et connaissant mieux qu'aucune autre l'esprit des habitants, elle dit au général Michaud, qu'il n'y avait qu'un moyen de déjouer les rebelles; à savoir : *d'établir des garnisons de 20 à 25 hommes dans chaque commune, d'avoir vingt à trente colonnes mobiles chargées de soutenir ces cantonnements, et de les visiter sans relâche.*

Du reste, ajoutait cette même Administration, *nous sommes loin de penser que les habitants*

du Morbihan soient disposés à la révolte, nous avons même la conviction du contraire, et nous savons qu'ils n'oublieront jamais leur mauvais succès de Quiberon; mais ils sont sous le joug des monstres qui les obsèdent et qu'ils écoutent de préférence à nous, parce que la majorité des habitants est faible et indifférente. Ils béniraient nos succès, si l'on parvenait à les délivrer des hommes qui les maîtrisent et qu'ils n'ont pas le courage de nous livrer.

L'action prompte et sévère des conseils de guerre devait donc combattre avec quelque succès l'esprit secret de cette nouvelle rébellion: aussi rien ne fut-il négligé sous ce rapport; et, suivant que les circonstances l'exigèrent, on éleva le nombre des commissions ou on les déplaça pour les transférer sur les lieux mêmes du crime, et dans les cantons les plus profondément agités.

Ainsi fut le conseil de guerre présidé par Palasme-Champeaux, et que le général commandant la 13.e division transféra à Port-Brieuc dans le courant de l'an VI. Pendant quelque temps, on lui adressa les émigrés et les chouans saisis dans les autres départements de la Bretagne, et nous avons retrouvé une partie de la correspondance

de Champeaux avec les Administrations du Morbihan et du Finistère, relative aux bandes qui effectuèrent les assassinats et les vols de diligence que nous avons relatés. Mais, soit que le nombre des prévenus se fût tout à coup considérablement élevé, soit que le Gouvernement voulut imprimer aux rebelles une plus prompte terreur, on trouve au commencement de l'an VII, deux nouveaux conseils de guerre institués dans nos départements; l'un à Vannes, présidé par le citoyen Fery, chef de la 52.e demi-brigade; l'autre à Quimper, dirigé par le citoyen Bonté, chef de la 81.e demi-brigade. Tous deux siégèrent à plusieurs reprises et mirent une prompte célérité dans l'exécution de la loi. Un jeune homme, Lomenie de Brienne, âgé de 18 ans, fut le premier coupable qu'eut à juger la commission du Finistère; son crime était d'avoir émigré à l'âge de 11 ans, et d'être rentré sur le sol français dans un moment où la loi du 19 fructidor ne laissait aucun moyen de le sauver. Jeune, presque enfant, ayant à peine quatre pieds dix pouces de taille, portant sur un corps grêle un visage allongé et fatigué, auquel des yeux bleus et une chevelure blonde prêtaient quelque chose de mélancolique, le malheureux jeune homme, après avoir passé près de

six mois dans les prisons, transféré du Finistère à Paris et renvoyé vers le lieu primitif de son arrestation, subit la peine de mort devant le front d'un peloton, comme s'il s'était encore agi des vengeances de Quiberon (1).

Plus heureuse, ou chargée d'un devoir moins pénible, la commission de Vannes débuta par un jugement qui ne dut pas affecter aussi vivement la délicatesse de ses membres. — Plusieurs crimes venaient d'être commis dans le Morbihan, et le vol de la diligence d'Elven, dont une partie de l'escorte avait été massacrée, avait laissé de pénibles impressions chez tous les hommes qui redoutaient avec raison le retour des excès de l'an II et de l'an III. — On avait déjà obtenu quelques indications sur les auteurs de ce crime,

---

(1) Dénué de toutes ressources, même pour sa défense, cet enfant ne put produire à ses juges aucun titre constatant son origine élevée; et, s'en étant remis au zèle généreux du jeune Lamare, élève en droit, qui lui servit de conseil, on le vit aux débats, n'alléguer d'autre moyen pour justifier sa rentrée en France, que de dire, que *se trouvant sur une frégate anglaise qui captura un corsaire français, il avait obtenu du commandant la grâce de ce corsaire, qui s'était engagé par reconnaissance à lui faire revoir son pays natal.*

quand un émigré arrêté et jeté dans les prisons de Vannes, fournit de nouveaux renseignements qui donnèrent le moyen d'épier les démarches des chefs de bande Guillemot, dit *Sans Pouce*, et Bonfils, dit *Saint-Loup*: on sut que le 6 floréal an VI, ces rebelles devaient se trouver dans la maison d'une femme nommée Lavallée, qui demeurait au bois Moureau à Vannes. Aussitôt, vers deux heures de l'après-midi, le citoyen Coreller, chef d'escadron de la gendarmerie, le juge de paix et quelques officiers municipaux, accompagnés d'une force convenable, se rendirent à la maison de la citoyenne Lavallée. Quelques signes d'intelligence adressés par celle-ci vers une chambre voisine, déterminèrent la force publique à s'y porter. L'officier municipal Girardin est aussitôt couché en joue, et s'il n'avait détourné l'arme dirigée contre lui, il tombait mort. Ce magistrat s'est cependant élancé sur un deuxième brigand placé derrière le premier, et il devait encore en être frappé, si l'arme de celui-ci n'avait manqué de feu. Girardin s'étant alors saisi de ce rebelle, roulait avec lui sur le plancher, quand le premier, sur le point de s'évader, fut arrêté d'un coup de feu dans les reins. Ce dernier était Bonfils, l'autre était Guillemot, dont la ceinture en ve-

lours noir était pleine de cartouches. Une visite scrupuleuse produisit la saisie d'une carnassière que la femme Lavallée déclara appartenir à Guillemot; des papiers s'y trouvèrent, et entre autres une correspondance de la mère et de la femme de Bonfils sur le vol de la diligence d'Elven. Saisies immédiatement avec une des sœurs de Bonfils et deux ou trois autres dames, ces personnes figurèrent au procès, et l'on acquit la preuve que les actes de Guillemot et de Bonfils n'étaient point isolés, qu'ils tenaient à ce système général d'hostilité qui commençait à se manifester avec plus d'intensité que jamais.—La décision du conseil de guerre, comme on le pense, ne se fit point attendre; Guillemot fut condamné à mort et exécuté; Bonfils mourut de ses blessures, et sa veuve fut condamnée à la déportation.

Il ne peut entrer dans notre plan de retracer les détails et les débats de ce jugement, mais quelques pièces peuvent en être extraites, qui achèveront de dessiner le caractère de ces nouvelles attaques qui tiennent beaucoup plus, suivant nous, du brigandage que de l'histoire des guerres civiles.

L'une de ces pièces est une lettre sans date de la femme Dessonville-Bonfils, dit *Saint-Loup*, mère du rebelle arrêté.

« Tu me demandes des détails, mon bon ami, sur l'événement malheureux qui nous afflige tous; je ne pourrai que t'en donner de bien imparfaits. Il y a diverses versions : la plus accréditée est celle qu'il a avoué beaucoup de choses, mais qui ne compromettent que lui seul. Il est convenu être un de ceux qui avaient attaqué la diligence, et n'a jamais voulu nommer son complice, disant qu'il était honnête homme, émigré et vagabond (ce sont ses termes), depuis sept ans, et n'ayant d'autre défaut que celui d'être ivrogne. On craint que cette connaissance ne porte ceux à qui il a avoué son penchant à en profiter pour le faire jaser. J'ai vu des visages bien allongés le premer jour, maudissant les émigrés. J'ai rassuré de mon mieux, ne pouvant pas croire qu'un homme d'honneur, dont le jugement est déjà porté par la loi, veuille entraîner personne dans sa perte. Je suis vivement affectée de son sort; j'en suis même malade; mais je ne peux concevoir aucune crainte, quoiqu'à chaque quart d'heure on se plaise à me venir faire des récits alarmants. Il est toujours très-prudent de ne pas vous tenir dans les asiles qui sont à sa connaissance jusqu'à voir comment il se conduira. Il a passé quatre heures hier au département. On assure qu'il part demain pour Saint-Brieuc, où siège le tribunal militaire, le régiment qui est ici ayant refusé de le juger ; je serai mieux instruite ce soir....

» Je viens d'apprendre que hier en sortant du département, rendu à la porte de la prison, il demanda un membre de l'Administration qui fut avec lui pendant deux grosses heures ; mais rien ne transpire de son in-

terrogatoire. Il est chargé de fers parce qu'on a eu avis que trente émigrés s'étaient sauvés des prisons de Rennes, et qu'il a avoué s'être échappé lui-même ; ce qui me désole, c'est que tout le monde s'accorde à dire qu'il parle beaucoup.

» On m'a signifiée hier pour payer ma contribution personnelle et mobilière de 25 écus. J'ai obtenu du délai jusqu'à la vente de mes meubles. Tout vient ensemble pour me tourmenter. — Je remettrai la bague à Miss. Perrotte est allée porter la lettre à Rosette ; à son retour, elle me dira s'il y a une réponse. »

Dans une deuxième lettre, la même femme disait à son fils :

« J'attends Vincent ; Louison vient de m'apporter des lettres qu'elle a reçues de Jonathas pour toi et ton camarade ; elles confirment que notre malheureux prisonnier a parlé ; qu'il a nommé Georges, la Vendée, André, La Ronce et Antoine par leurs noms. Il a demandé à parler au général Duthil qui fut peu de temps avec lui, et lui demanda s'il connaissait en ville quelqu'un qui servît le parti ; il répondit *oui*, et puis parla bas, de manière qu'on n'a pu rien entendre. Louison est fort inquiète et craint les suites. Il a, dit-on, aussi dénoncé un particulier du pont du Loc ; tu verras si cela est vraisemblable : on y a été cette nuit ; mais les gendarmes n'ont rien trouvé. On vient de conduire en prison un grand jeune homme..... Mes sens se glacent, on le nomme...; mais je ne puis y croire. On a fait des fouilles à la pointe du jour : le résultat en a été l'arrestation de l'abbé Gallo ; celui chez qui il demeurait est con-

damné à 500 liv. d'amende et quelques mois de prison. On a trouvé, dans le jardin de la Brulonière, des habits de prêtres. L'Amour, en parlant de l'attaque de la diligence, s'est donné l'honneur du commandement. Ma lettre est sans ordre et sans suite; j'écris les faits à mesure que je les apprends. On assure la guerre déclarée avec toutes les puissances. Il va, dit-on, y avoir une nouvelle levée en ville et dans les campagnes. M.me Du Désert est ici; elle n'ose pas approcher à cause des bruits publics. Elle vient de m'écrire en m'envoyant la réponse de Ferrand à ta lettre, qui n'est pas satisfaisante; cette réponse nous eût été d'autant plus utile que je viens d'écrire à Laurent de tirer sur moi 600 liv., le seul et unique argent que je possède à 6 liv. près que j'ai dans la poche. Oh! mon bon ami, que je suis touchée de t'affliger du détail de mes peines; mais quand je réfléchis que j'ai 100 liv. à payer pour mon loyer, 25 écus d'imposition, et pour seule ressource la vente de quelques meubles, ma philosophie m'abandonne, et je ne sais quel parti prendre. Le jeune homme arrivé ce matin n'était point seul, ils étaient trois; on le dit fort grand..... Mes craintes se dissipent. Ils sont arrivés par la route d'Auray; les uns disent qu'ils ont été pris à Loéval, d'autres au bord de la mer: Leisségues a été arrêté à Ploërmel comme prévenu d'émigration, ainsi qu'un très-jeune homme qui gardait *des moutons*; on le dit émigré..... »

Voilà quelles étaient les tribulations de la femme, les profondes inquiétudes de la mère de famille et de ses enfants.

CHAPITRE III.

SUITE DES TROUBLES DE L'OUEST. — INSURRECTION DE L'AN VII ET DE L'AN VIII. — GEORGES, MERCIER, DE FROTTÉ, DE BOURMONT, LE COMTE DE CHATILLON, ETC., ETC. — SURPRISES DU MANS, DE NANTES, DE SAINT-BRIEUC, ETC., ETC. — RENCONTRE D'ELVEN, ETC., ETC.

Ce qui, dans le cours de l'an V et de l'an VI, avait pu ne paraître que les actes isolés de quelques mécontents, ne tarda point à s'offrir sous le véritable caractère d'une insurrection complète. Dans les premiers mois de l'an VII, tous les cantons de l'Ouest eurent des excès et des crimes à signaler; et si les rebelles qui les commettaient restaient insaisissables, la preuve était acquise sur tous les points, que les émigrés et les anciens chefs du pays s'occupaient sans re-

lâche de la réorganisation de leurs bandes, qu'un mouvement allait éclater.

Que nous consultions la correspondance des commissaires de Directoires entre eux, que nous parcourions la Vendée, la Mayenne, les Côtes-du-Nord ou le Morbihan, les projets et les actes de l'ennemi sont les mêmes.

« L'insurrection actuelle, dit le citoyen Poupeau, commissaire près l'Administration centrale de la Vendée, a commencé par l'apparition de quelques voleurs qui ont détroussé les voyageurs, arrêté les diligences, pillé les caisses publiques et mis les acquéreurs de biens nationaux à contribution. Enhardies par quelques succès, plusieurs de ces bandes ont pris la livrée de la Royauté, ont annoncé au peuple les désastres de la République aux frontières, sa chute prochaine, et le rétablissement inévitable du trône et de l'autel. Ils ont fait des prosélytes; leurs bandes se sont accrues jusqu'au nombre de 50 et 100 individus; elles ont évité d'abord l'approche des cantonnements; et, se grossissant, elles ont fini par les attaquer avec des succès divers. »

A quelques mois de cette dépêche, le même administrateur, en présentant les départements de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire comme entraînés dans le même mouvement, signalait dans les Deux-Sèvres un rassemblement qui s'était élevé jusqu'à 6,000 insurgés.

« Tout à coup, et dans une décade, dit une autre Administration, celle de la Mayenne, les choses ont pris un caractère tout différent. Des hordes de brigands qui n'étaient d'abord que de 10 à 15 individus se sont réunies avec d'autres scélérats sortis des départements voisins, et leur masse s'est trouvée de plus de 200; elle a paru pour la première fois sur la commune de *Jean-sur-Eve*, où elle a assassiné quatre gendarmes et tué dix militaires sortis de leur cantonnement au bruit de la fusillade. Peu de jours après, ils se sont grossis d'une manière effroyable, et ils forcent tous les ci-devant chouans à marcher avec eux. Ils enlèvent dans certaines communes jusqu'à vingt individus.... Les troupes de la République envoyées à leur poursuite ont éprouvé quelques échecs; elles paraissent intimidées. »

A peu de jours, en effet, ces mêmes brigands se portaient au nombre de 400 sur le canton de Champéon, près Mayenne, forçaient un poste de 40 hommes fortement retranché, et s'ouvraient ainsi la route d'Alençon et de la Normandie, où MM. De Frotté avaient tout préparé pour un soulèvement général.

Quant à la Bretagne proprement dite, elle était comme les autres parties de l'Ouest, et plus qu'aucune d'elles, complétement disposée à un mouvement insurrectionnel; mais les chefs de cette contrée n'étaient point d'accord sur la pensée générale de cette nouvelle tentative, et

un moment, dans les premiers mois de l'an VII, le parti de la contre-révolution y parut même privé d'un chef directeur pouvant profiter à la fois des dispositions de l'Angleterre, qui redoutait toujours une descente en Irlande (1), et de la soumission des habitants à la voix de leurs anciens capitaines. Le crédit de Puisaye était en effet complétement ruiné. Les chefs locaux refusaient de lui obéir; l'agence centrale, ou la faction des princes, avait achevé de persuader à Louis XVIII que ce chef travaillait plutôt pour le cabinet anglais que pour la famille des Bourbons; et lui-même, fatigué, épuisé, semblait ne plus demander que le repos. On avait, dans ces circonstances, songé à un M. de Béhague, le plus obscur intrigant qu'il fût possible de trouver; et, sur ce qu'il avait autrefois commandé Belle-Ile, et qu'il s'était montré chaud partisan des Bourbons dans les colonies, les fidèles en firent, pour quelques jours, un géné-

(1) A cette époque, l'Irlande était agitée des troubles les plus sérieux, et les armées de l'Angleterre s'y étaient plusieurs fois mesurées avec les nationaux, que l'idée d'une *réunion* imminente à l'Angleterre exaspérait au dernier degré.

ralissime des insurgés de la Bretagne. Mais il n'y manquait qu'une chose, c'est que les chefs secondaires acceptassent son commandement et voulussent bien s'y soumettre. Nous n'avons peut-être pas tous les fils de cette nouvelle intrigue ; mais les avis de la police et du ministre des affaires étrangères démontrent que, vers le mois de frimaire an VII (novembre 1796), le comte de Behague fit une courte apparition dans le département de l'Ille-et-Vilaine, où les sieurs Bertin, Blondel et de Saint-Gilles, dit Duguesclin (1), débarquèrent dans le but de seconder ses mouvements. Soit défaut de moyens ou hésitation naturelle, ce nouveau chef ne parut avoir toutefois d'autre souci que de se cacher, et c'est à peine si l'on parvint à l'apercevoir pendant son court séjour en Bretagne.

Georges cependant n'en poursuivait pas moins la forte organisation de son armée, et, après avoir eu des recruteurs pour sa cavalerie jusqu'à Rennes et dans les Côtes-du-Nord (2), son dé-

---

(1) Ce dernier fut assassiné près de Vitré par un chef de chouans qu'il avait vexé, et qui s'embusqua pour l'attendre à son passage sur la route.

(2) Les sieurs Joyaut, Burban-Malabry et Labaye-Saint-

voué *La Vendée* fit un voyage à Londres, et en revint avec une lettre de félicitation du comte d'Artois, annonçant à Georges que la reprise d'armes aurait lieu prochainement, mais que l'on devait attendre quelques événements qui ne pouvaient tarder à s'accomplir (1). Le commandement en chef des départements du Morbihan, des Côtes-du-Nord et du Finistère, lui fut en même temps remis, et nous trouvons qu'agissant à ce titre, il répandit aussitôt, sous le nom de *Gédéon*, un Mandement des trois Evêques de Léon, de Tréguier et de Nantes, sur la position que le Clergé devait conserver. Il n'est pas besoin d'ajouter, sans doute, que, de ce moment, M. le comte de Behague disparut complétement, sans que nous ayons pu savoir ce qu'il devint. Mais,

---

Hilaire furent, dans ces circonstances, du plus grand secours à Georges.

(1) Cette lettre du comte d'Artois, que nous trouvons signalée dans une dépêche du citoyen Denoual, commissaire près l'Administration centrale des Côtes-du-Nord, fut donnée et communiquée aux Républicains par un nommé Le Pape, dit *Bel-Amour*, qui était en ce moment dans les prisons de Port-Brieuc. Malheureusement, elle ne s'est point trouvée jointe à la dépêche que nous mentionnons, et nous sommes ainsi privés du plaisir de la citer.

dès lors, Georges et M. de la Prévalais, récemment débarqué avec MM. de Rosmorduc, de la Grimaudière et Roger, se partagèrent le commandement des insurgés de la Bretagne, et nous trouvons, dans une note remise au général commandant l'armée de l'Ouest, dite d'Angleterre, que l'armée de Georges, formée de sept divisions, elles-mêmes subdivisées en cantons, eut pour principaux chefs : Guillemot, dit le *Roi de Bignan;* de Botherel, dit *Joson ;* Sol de Grisole ; Kobe, le maître de danse ; Robinet Saint-Régent, dit *Pierrot ;* Dubouays ; Debarre ; Troussier ; Léridan ; Loyer ; les frères de Sécillon ; les Mont-Doré ; les Dubot, etc., etc. (1).

Dans Le Perche et la Normandie, MM. de Frotté et le jeune comte de Bourmont, revêtus de la pleine confiance des Princes, se disposaient au mouvement annoncé ; et si l'organisation de l'armée de M. de Scepeaux avait un instant été compromise par l'arrestation de M. de Rochecotte qui fut exécuté à Paris ; on retrouve à la tête des bandes que l'Administration de la Mayenne signale, les sieurs Gay-Fontaine, dit *Déhain ;*

---

(1) Voir aux pièces justificatives le rôle complet de cette organisation, n.° 62.

Lamotte de Mervey, dit *Denis*; le prêtre Pilard, que nous avons précédemment cité, ainsi que Gauthier et Coquereau; un nommé Toutain, demeurant à Clermont, près la Flèche, et les sieurs Dandigné, Chandelier, de Gautrel, etc., etc.

Ainsi se disposait l'insurrection qui allait se manifester, quaud les revers essuyés à la fin de l'an VII, par les armées de la République, sur le Rhin, en Allemagne et en Italie, devinrent un signal dont s'emparèrent habilement les chefs que nous venons de citer. Sur quelques points, toutefois, les insurgés agirent avec plus ou moins de promptitude; et MM. de Frotté et de Bourmont, dans la Normandie et dans le Maine, devancèrent de quelques jours la reprise que Georges et les chefs de la Bretagne et de la Vendée ne réalisèrent que dans les deux premiers mois de l'an VIII. Mais à cette date, en vendémiaire an VIII, la conflagration devint générale; et, presque au même jour, Vannes, Nantes, le Mans, Saint-Brieuc, Mayenne, tous chefs-lieux de département, furent surpris ou forcés, ainsi que beaucoup d'autres villes moins considérables. Ces succès ne peuvent cependant être regardés comme la juste indication des forces de l'ennemi; et si le Mans, Nantes, Mayenne, Port-Brieuc, virent

les chouans entrer jusque dans leur enceinte et s'y maintenir plus ou moins long-temps, ces résultats procédèrent plutôt de la coupable négligence des patriotes que de la force réelle de leurs adversaires. A Nantes, trois mille chouans, commandés par le comte de Chatillon (1), n'eurent à bien dire qu'à profiter des ténèbres de la nuit pour occuper spontanément tous les postes de la ville. S'étant répandus dans les rues et sur les places les plus fréquentées, ils y fusillèrent pendant plusieurs heures les citoyens et les gardes nationaux qui cherchaient à se rallier; et, ne rencontrant que des hommes isolés, ils purent, un instant, se croire les maîtres de la cité; mais, le jour étant venu rendre quelque énergie aux patriotes, ceux-ci se portèrent

(1) Le comte de Chatillon, que nous trouvons dans ce moment à la tête des insurgés, avait été arrêté à la fin de l'an V sur les côtes du Finistère, avec les deux frères de Ravenel. Nous voyons par une lettre du ministre de la police Cochon, qu'ils devaient, à cette époque, être jugés comme émigrés. En retrouvant le comte de Chatillon à l'affaire de Nantes, nous devons penser qu'il avait échappé aux poursuites judiciaires des républicains.

vers la route de Rennes, et y poursuivirent les royalistes. A Port-Brieuc les choses ne se passèrent pas autrement; et la délivrance de quelques royalistes de marque, détenus en ce moment dans la prison de cette ville, parut être l'objet principal de l'attaque que dirigea *la Vendée*, qui s'était réuni dans la forêt de Lorges aux royalistes des Côtes-du-Nord, alors commandés par Saint-Régent. L'attaque eut lieu dans la nuit du 4 au 5 brumaire, an VIII; et, sauf l'énergie de quelques patriotes qui périrent aux cris de *vive la République*, nul ne songea sérieusement à résister aux cinq ou six cents hommes que conduisaient Saint-Régent et la Vendée. Ceux-ci forcèrent à loisir les portes de la prison et les bureaux de l'Administration centrale, d'où ils enlevèrent des papiers auxquels ils attachaient une haute importance. Le général Casabianca, commandant le département et la ville de Port-Brieuc, n'eut même pas l'idée, à ce qu'il paraît, de sortir de chez lui, et, laissant désarmer ou égorger impunément les grenadiers qui étaient à sa porte, il se contenta de faire imprimer le lendemain les proclamations et les réglements les plus longs et les plus complets que nous connaissions sur la police des rues, les spectacles

en plein vent, la célébration des décades, et la tenue des marchés (1). Au Mans cependant, l'attaque et la résistance eurent un autre caractère. Déjà le jeune de Bourmont s'était, en effet, mesuré à Saumur avec une colonne républicaine qu'il y avait rencontrée quelques jours auparavant; et le succès de cette première journée avait considérablement augmenté la force des masses qui le suivaient. La ville du Mans rappelait d'ailleurs aux royalistes un désastre trop funeste à leur cause pour que l'attaque qui allait en être faite ne se présentât point comme une

---

(1) On peut voir dans le 2.e volume des *notions historiques* de M. Habasque sur les Côtes-du-Nord, des détails plus circonstanciés sur cette surprise de Saint-Brieuc. Nous y avons surtout remarqué ce qu'il dit du courage et de l'énergie du jeune Le Provost, alors âgé de 13 ans, qui, armé d'une carabine, s'en servit audacieusement contre les chouans qui allaient égorger sa mère pour se venger de la fuite de son père, en ce moment président de l'Administration centrale. Les citoyens Chrétien et Poulain, l'un, lieutenant de gendarmerie, et l'autre, procureur de la commune, y sont aussi présentés comme ayant proclamé leur titre de républicain en face de la mort. Le geôlier Peyrode, à la prison, soutenu de quelques hommes, y tint long-temps les chouans en échec.

revanche à prendre. Une circonstance fâcheuse, la mort du citoyen Simon, chef de la 40.e demi-brigade, tué dès le commencement de l'affaire, jeta, d'une autre part, la ville et ses habitants dans une profonde confusion; et l'ennemi ayant forcé les postes qui lui étaient opposés, se répandit dans tous les quartiers de la ville, et en dévasta les établissements publics, presque sans coup férir.

Tous ces faits se passant dans le court espace des mois de vendémiaire et de brumaire an VIII, on peut concevoir quelle profonde terreur se répandit tout à coup dans nos départements. Aussi chacun d'eux put-il croire qu'il allait être envahi, et chaque ville dut-elle penser qu'elle serait forcée. Au nord des pays insurgés, dans la Normandie, Grandville, Saint-Lô, Vire, Alençon, qui n'avaient jamais été sérieusement attaqués par les royalistes du pays, étaient journellement inquiétés par de Frotté, dont les colonnes montaient, disait-on, jusqu'à 15,000 hommes. Entre Nantes et le Mans, il n'y avait pas une ville, un poste qui ne fût dans la position la plus fâcheuse; Craon, Cossé, Candé, Varades, Nozay, Bain, Châteaubriant, étaient surpris ou forcés. La Flèche ne dut son salut qu'à l'arrivée inopinée d'une co-

lonne de 1,300 républicains qui s'en approcha le jour même de la prise du Mans; et nous avons sous les yeux une lettre de l'Administration de Maine-et-Loire, qui dit que les communications entre Angers et Nantes vont être interrompues, si la seconde de ces villes ne peut fournir à l'autre les canons qui sont nécessaires pour armer quelques chalands que l'on se propose de faire stationner sur la Loire.

Mais pour mieux comprendre, pour saisir ce mouvement dans son ensemble et ses ressources, portons-nous au centre de la Bretagne, dans la région que Georges a soulevée, et qu'il anime de toute la fureur qui le pousse contre les républicains. Dans les derniers jours de vendémiaire, toute la région comprise entre la Loire et la Vilaine, de Châteaubriant au Croisic, s'est soulevée aux instigations de Sol-de-Grisole, aidé des frères Sécillon, des Dubot, de Mont-Doré, de Gaspard et de Protin, dit *le Marquis*. La petite ville de Pontchâteau a été le premier lieu de leurs exploits. Un officier municipal et un maréchal-des-logis de la gendarmerie y ont été égorgés, l'arbre de la liberté a été renversé, et le percepteur, assez heureux pour se sauver, a laissé sa caisse et 12,000 fr. au pouvoir de l'ennemi. Ce n'était là

toutefois qu'une partie des mouvements dirigés par Georges. Le 3 brumaire, en même temps que son lieutenant la *Vendée* attaquait et surprenait Port-Brieuc, après s'être réuni à la division de Saint-Régent, tout le pays de Vannes se levait comme un seul homme, et le chef-lieu du département fut attaqué deux fois dans la journée du 4 (le même jour que Port-Brieuc). La Roche-Bernard était forcée le 5, Locminé l'était le 7, Sarzeau, le 8; et l'ennemi avait déjà enlevé plusieurs pièces de canon. Les jours suivants, le mouvement se continue, et du 9 au 23 du même mois, Port-Navalo, Landevant, Guerande, Musillac et Redon tombent au pouvoir des rebelles. Vannes, lui-même, est attaqué de rechef, et les faibles cantonnements qui s'y trouvent renfermés, ne s'y maintiennent qu'à grand'peine. Georges, un instant maître du pays, semble alors prendre plaisir à se jouer de ses adversaires; et, comme pour les narguer, il renvoie de son quartier-général de Guebeno, huit militaires blessés dans la journée du 16, avec un passe au nom du Roi, par lequel il invite tous les royalistes du Morbihan à prêter aide et assistance aux militaires qu'il expédie ainsi vers Vannes avec chacun trois guinées qu'il leur a remises.

Les patriotes et les administrateurs de nos départements, ainsi que les députés extraordinaires qui furent dépêchés à Paris, ne perdirent cependant point de temps. A peine l'attaque et la surprise de Nantes ont-elles eu lieu, qu'une lettre du 4 brumaire de la députation de la Loire-Inférieure, aux administrateurs du même département, nous apprend que les membres de la représentation nationale de plusieurs départements de l'Ouest ont pris jour avec les Directeurs et les deux Ministres de la guerre et de la marine, pour conférer sur la situation de nos provinces. Le résultat de ces conférences, dont avis fut transmis le 7 par le citoyen Le Tourneux, de la Loire-Inférieure, fut que Brune et 13,000 hommes de son armée, qui venait de culbuter les Anglo-Russes à Berghen, se porteraient rapidement de la Hollande vers nos départements; et, qu'en attendant, le général Hédouville, qui assistait à la conférence, se rendrait à Nantes sans délai, et transmettrait le jour même au général Desbureaux, commandant à la Rochelle, l'ordre de se diriger vers la Loire avec toutes les forces dont il pourrait disposer. Dans le Morbihan, sur le théâtre de la guerre, la même énergie et la même célérité se manifestaient. Le général

Harty, qui commande à Vannes, s'est concerté avec l'Administration centrale du département, et tous les citoyens travaillent de jour et de nuit aux fortifications de la ville, en même temps que les troupes de ligne et les gardes nationaux éclairent les approches de la place. Des secours ont d'ailleurs été demandés au Finistère; et, bien qu'une colonne de rebelles inquiète ce département depuis plusieurs mois (1), en même

(1) A cette époque, l'organisation de la chouanerie, dans le Finistère, commençait à prendre quelque importance. Une bande, composée de 50 à 60 hommes, dirigée par l'abbé Dubot et un nommé Bonaventure, avait jeté la terreur la plus profonde dans la partie du département qui avoisine Scaër et Carhaix. Dans le Léon, un débarquement d'armes avait été signalé dès la fin de l'an VI, et l'on avait acquis la preuve en l'an VII que les sieurs de Kerusoret, de Kerballanec et de la Bossière, agitaient les communes de Plouvorn et de Guimilliau, d'où ils entretenaient des relations suivies avec les nommés Crésolles et Taupin, ancien maître-d'hôtel de M. Le Maintier, et tous deux chefs avoués des royalistes de l'évêché de Tréguier. A Quimper, chef-lieu du département, les menées de la contre-révolution étaient également publiques, et, malgré la présence d'une forte garnison, des chouans avaient été assez audacieux pour

temps que quarante vaisseaux anglais sont signalés dans les eaux d'Ouessant, le général Houdetot détache de Brest une colonne de mille hommes qui se porte rapidement sur Vannes avec son ar-

---

s'y introduire de nuit, et rançonner quelques citoyens. Deux jeunes femmes, appartenant à l'ancienne noblesse du pays, passaient pour diriger les intrigues qui se fomentaient: un malheur, un événement désastreux vint le démontrer, et l'impression profonde que ses circonstances laissèrent dans l'esprit de la population, porta l'autorité à une juste sévérité qu'il aurait été prudent de développer plus tôt... C'était le 2 pluviôse, an VIII, la foule vivement impressionnée se portait en masse vers la place de la Liberté, quand le bruit se répandit dans toute la ville que les cadavres de trois jeunes hommes, tués dans une rencontre avec les républicains, venaient d'être exposés sur la place publique, nus et seulement recouverts d'un linge que leur sang inondait. Deux d'entre ces malheureux étaient à peine adolescents et n'avaient quitté que depuis peu de jours l'école centrale où ils faisaient leurs études... La rumeur publique ne tarda point à accuser hautement les femmes que nous venons de mentionner. Une enquête s'ouvrit, et les jeunes Kernabat et Pluvier furent immédiatement interrogés par les administrateurs en exercice. L'un de ces jeunes gens, du Pays-Kernabat, ami et camarade de classe du malheureux Galabert, l'une des victimes de la

tillerie. Quelques renforts ont aussi été fournis de Lorient par la marine, et ces ressources permettent bientôt au général Harty, au chef de brigade Bonté et au général Schildt, de se concerter pour sortir à la fois de Vannes et de Pontivy, dans le but de reprendre l'offensive, en refoulant les rebelles vers les foyers ordinaires de l'insurrection. Chose étrange, toutefois, si la tactique de l'ennemi et le caractère de ces hostilités ne l'expliquaient, les chefs républicains que nous venons de citer rentrèrent à Vannes

---

journée, déclara textuellement qu'il avait été engagé, il y avait quinze jours environ, à se rendre de nuit à une campagne voisine de Quimper, et qu'il y avait soupé avec la citoyenne de Plœuc et sa fille Anonyme, âgée de 14 ans, la citoyenne Geslin et les nommés Galabert, Hamon, Dubaud et Geslin se disant chef des insurgés du Finistère. Des lettres et d'autres informations prouvèrent que c'était de ce jour que les nommés Hamon, Galabert et Dubaud, tués dans la journée du 2 pluviôse, s'étaient rendus aux chouans; et l'ordre fut en conséquence donné au capitaine de la gendarmerie Daniel, d'arrêter la femme de Plœuc, sa fille et sa belle-fille, la citoyenne Geslin. Cet événement et ses suites arrêtèrent pour quelque temps les entreprises de la chouanerie aux environs de Quimper.

après plusieurs jours d'exploration, sans avoir rencontré l'ennemi, et sans autre résultat que la reprise au château de Kerguehenec, de deux pièces d'artillerie que les chouans avaient enlevées à Port-Navalo.... Mais était-ce là réellement la situation du pays? Le chef de brigade Bonté n'eut garde lui-même d'y croire, et son rapport à l'Administration départementale nous apprend qu'il redoutait une nouvelle entreprise de la part des insurgés. De la Loire-Inférieure, un même avis présentait, en effet, les rebelles du district de Châteaubriant comme étant sur le point de se livrer à un mouvement extraordinaire; la marine de son côté signalait dans le passage du Raz, faisant route vers le sud, la nombreuse flotte qui avait paru à la hauteur d'Ouessant. Les généraux pensèrent en conséquence que Quiberon pourrait encore être le but de cette expédition, et le général Harty fit partir deux colonnes pour ce point de la côte. On ne tarda point à reconnaître que la flotte ennemie se composait de 80 voiles; mais rien n'indiquait encore le projet qu'elle avait formé, l'attaque qu'elle pouvait avoir méditée.... Des voyageurs arrivant des bords de la Vilaine annoncèrent cependant que c'était à Billiers et non à Quiberon que l'ennemi se por-

tait. On apprit au même moment que l'île aux Moines venait d'être enlevée, et l'on ne douta plus qu'il ne fût question d'un versement d'armes.

Le 8 frimaire, à 2 heures après minuit, la générale est en effet battue dans les rues de Vannes. Harty fait ses dispositions, et une colonne de 1900 hommes, ayant deux pièces de campagne, se met en mouvement à cinq heures du matin, accompagnée de deux commissaires civils de l'Administration, les citoyens Laumailler et Ergo. On acquiert bientôt des renseignements plus exacts, et l'on apprend que 20,000 fusils, quatre canons, deux obusiers, de l'or, et une quantité considérable d'équipements, ont été débarqués et aussitôt enlevés par une colonne que dirige Georges. D'après les indications reçues, ce convoi doit s'être porté vers la forêt d'Elven. Le général Harty s'y dirige; mais quelques heures passées, d'après de fausses indications, à faire une fouille vers la droite de la route de Rennes, l'éloignent de l'ennemi; et celui-ci avait déjà atteint Nolff et Plandren avant que les républicains eussent reconnu sa trace. Partagés entre trois colonnes, dont deux se logèrent dans les villages voisins de la forêt, les chouans engagèrent cependant le combat dès qu'ils furent rejoints.

Mais l'affaire se soutint avec des chances assez égales pour que la troisième colonne des rebelles qui assurait la marche du convoi, pénétrât à l'intérieur et parvînt à s'évader. Suivant le rapport où nous puisons nos renseignements, la lutte fut des plus acharnée; et, après trois heures d'une fusillade soutenue, les deux partis se retirèrent sans aucun résultat décisif.

Déjà, cependant, le général Hédouville avait essayé, de son quartier-général d'Angers, quelques mesures de conciliation. Mais, pour que ces dispositions acquissent quelque importance, il fallait avant tout comprimer la rébellion, et lui démontrer que l'on était assez fort pour être indulgent. Or, rien de cela n'avait lieu dans le Morbihan, et la position des trois départements de la Bretagne compris dans le commandement de Georges était telle que toutes relations entre les commandants militaires du pays et le général en chef étaient même interrompues. Quelques détachements de troupes s'étaient péniblement ralliés sur Vannes ; et, après l'affaire d'Elven, le général Grigny, arrivant à la Roche-Bernard à la tête de 1000 hommes, y fut encore retenu pendant plusieurs jours faute d'embarcations pour passer la Vilaine. Sur un autre point,

le général divisionnaire Taponier, venant de Rennes, ne pouvait atteindre Vannes qu'à l'aide d'une escorte de 400 hommes, bien que l'on s'entretint déjà d'armistice et de pourpalers entre Hédouville et les chefs insurgés de la Vendée et du Maine.

Mais la nouvelle spontanée de la révolution du 18 brumaire devait porter à la rébellion une atteinte plus décisive que les combats qui se livraient. L'esprit conciliant et flexible du général Hédouville se trouva, sous ce rapport, heureusement disposé pour conduire à bien des négociations qu'il avait une fois déjà suivies sous Hoche, et qu'il regardait, avec raison, comme le plus beau titre de ce chef.

CHAPITRE IV.

CHOUANERIE. — AN VIII. — RÉVOLUTION DU 18 BRUMAIRE. — NOUVELLES TENTATIVES DE PACIFICATION : PENSÉE ET VUES DE BONAPARTE SUR LES TROUBLES DE L'OUEST. — AFFAIRE DE GRAND-CHAMP. – CONFÉRENCES DE BEAUREGARD. — BRUNE ET GEORGES.

Mais au fond, que de justes défiances, que de graves et sérieuses inquiétudes ne devaient pas soulever dans l'esprit des patriotes une troisième pacification, après l'issue si funeste et si mensongère des deux premières. D'ailleurs, les rebelles étaient-ils vaincus, et la nécessité leur imposait-elle une reddition impérieuse?..... Toutes ces considérations se présentaient aux esprits les plus conciliants; et, en voyant à la tête des bandes qui s'agitaient les mêmes hommes

qui avaient plusieurs fois abusé de la clémence du Gouvernement, en voyant les ressources immenses qu'ils venaient de recevoir de l'Angleterre, on craignit, encore une fois, de tomber dans le piége, et de succomber plus tard sous leurs coups.

La volonté de Bonaparte, de ce génie, brillant alors du double éclat de l'Orient et de l'Occident, qu'il paraissait avoir conquis, venait cependant de se manifester; et sa parole magique, vibrante, s'était fait entendre jusqu'au fond de nos provinces.

« Une guerre impie menace d'embraser une seconde fois les départements de l'Ouest, » avait dit le premier consul; et il annonça « qu'avant d'employer la force, il voulait user de la persuasion. Les partisans de ces troubles sont des partisans insensés de deux hommes qui n'ont su honorer, ni leur rang par des vertus, ni leurs malheurs par des exploits; méprisés de l'étranger dont ils ont armé la haine, sans avoir pu lui inspirer d'intérêt. Ce sont encore des traîtres vendus à l'Anglais, et instruments de ses fureurs, ou des brigands qui ne cherchent dans les discordes civiles que l'aliment et l'impunité de leurs forfaits. A de tels hommes, le Gouvernement ne doit ni ménagement ni déclaration de ses principes. Mais il est des citoyens chers à la patrie, qui ont été séduits par leurs artifices : c'est à ces citoyens que sont dues les lumières et la vérité. Des

lois injustes ont été promulguées et exécutées; des actes arbitraires ont alarmé la sécurité des citoyens et la liberté des consciences; partout des inscriptions hasardées sur les listes d'émigrés ont frappé des citoyens qui n'avaient jamais abandonné ni leur patrie ni même leurs foyers; enfin de grands principes d'ordre social ont été violés. C'est pour réparer ces injustices et ces erreurs qu'un Gouvernement fondé sur les bases sacrées de la liberté, de l'égalité, du système représentatif, a été reconnu par la nation. La volonté constante, comme l'intérêt et la gloire des premiers magistrats qu'elle s'est donnés, sera de fermer toutes les plaies de la France; et déjà cette volonté est garantie par tous les actes qui sont émanés d'eux. Ainsi, la loi désastreuse de l'emprunt forcé, la loi plus désastreuse des otages, ont été révoquées; des individus déportés sans jugement préalable sont rendus à leur patrie et à leurs familles; les consuls déclarent que la liberté des cultes est garantie par la Constitution, et nul ne peut dire à un autre homme: *tu exerceras un tel culte, tu ne l'exerceras qu'un tel jour*, etc., etc. »

Et des arrêtés spéciaux, résumant l'esprit de cette déclaration, prescrivirent la remise des temples à leurs religionnaires, la pleine amnistie accordée aux rebelles, la radiation des émigrés des listes de proscriptions, mais aussi le désarmement immédiat des rebelles qui avaient repris la campagne.

C'était là désormais le thême sur lequel Hédouville et Brune allaient travailler, et tout fut mis en œuvre pour que cette profonde pensée d'ordre s'accomplît au profit de l'avenir que le premier consul ménageait déjà pour la France.

Mais, nous le répétons, les difficultés étaient grandes ; elles étaient immenses ; et, pendant que les insurgés s'approvisionnaient abondamment d'armes et de munitions, les républicains étaient dans une détresse complète, et les généraux, commandant les troupes cantonnées dans les départements de l'ancienne Bretagne, étaient obligés de requérir tous les fonds disponibles dans les caisses publiques, sans parvenir à calmer le juste mécontentement de la troupe. Celle-ci était, en effet, privée de solde depuis cinq mois ; et, sur plusieurs points, elle manquait des choses les plus nécessaires, de pain même; et cependant elle devait satisfaire au service le plus dur et le plus pénible (1).

---

(1) Il ressort des rapports circonstanciés des chefs militaires, sur cette triste situation de l'armée, que, dans une seule de ses divisions, on compta jusqu'à 800 déserteurs, et qu'il n'y eut d'autre moyen d'arrêter une désorganisation complète des corps, que de prélever à

Doué d'un esprit conciliant et négociateur, le général Hédouville n'hésita point, toutefois, à seconder de tous ses moyens les vues du Gouvernement pour un rapprochement avec les rebelles. Nous possédons sa correspondance et ses instructions sur cette importante entreprise, et nous voyons que, dès le 3 frimaire, ayant son quartier général à Angers, il convint avec MM. de Chatillon, de Bourmont et d'Autichamp, d'une suspension d'armes. Réglée dans les termes de la plus complète confiance, cette suspension accordait le droit aux chefs insurgés de communiquer entre eux, avec l'appui même des autorités républicaines. Ces autorités, de leur côté, reçurent l'ordre de suspendre les jugements entamés par les conseils de guerre contre les hommes qui avaient *pris ou favorisé le parti des rebelles*; et la faculté de mettre en liberté *tous les individus qui avaient été arrêtés par*

---

l'avance, et sur les trente plus imposés de chaque commune, six mois de contributions foncières, en donnant quinze jours pour terme de leur rentrée. Ce qui n'empêcha point, en raison de la pénurie qui existait, de licencier les compagnies franches, dont la formation ne put se continuer.

mesure de sûreté générale, leur fut également donnée.

« Profitons de ce repos momentané, ajoutait Hédouville, non-seulement pour empêcher les esprits de s'aigrir, mais encore pour les rapprocher. Il ne doit pas être difficile de persuader à tous combien le rétablissement de la tranquillité, dans cette belle portion de la France, est nécessaire pour l'intérêt de ses habitants de quelque opinion qu'ils soient. Vous devez aussi faire connaître aux insurgés, que les consuls de la République ne sont attachés à aucune faction, et qu'ils ont en vue le bonheur et la gloire des Français. »

Et, se fondant sur ces dispositions, il transmit l'ordre aux chefs de division faisant partie de son armée, et aux Administrations départementales comprises dans les limites de son commandement, d'étendre le bienfait de cette mesure aux insurgés placés sous les ordres de Georges et de Frotté, c'est-à-dire aux départements de la Bretagne et de la Normandie. Mais, dans ces deux régions, les commissaires du pouvoir exécutif et les chefs militaires auxquels ces ordres furent transmis, répondirent de tous les points à la fois, que la suspension des hostilités, en rendant nulle l'action de la force armée, donnait aux rebelles une audace sans mesure, qui les portait à occuper tous les cantonnements que les républicains aban-

donnèrent, et à se répandre dans les campagnes pour y faire des recrues et prélever les grains qui pouvaient y rester. Nous avons, sur ce sujet, des lettres des commissaires Boullé, Poupéau et Renouard du Morbihan, de la Vendée et du Finistère, qui sont on ne peut plus alarmantes. Le général Taponier, commandant la 13.ᵉ division, n'hésite pas de son côté à déclarer formellement que les rebelles se disent *victorieux et entraînent tous les habitants des campagnes......* Mais Hédouville connaissait mieux qu'aucun autre les difficultés d'une telle position, et voici ce qu'il écrivit aux administrateurs du Morbihan sous la date du 10 nivôse :

« J'étais si affecté des abus que les chouans ont faits partout de la suspension d'hostilités, qu'elle aurait été rompue, dès les premiers jours, si l'espérance d'y voir succéder la tranquillité intérieure ne m'avait pas retenu. Je vous annonce que la reprise d'armes aura lieu le 15 de ce mois, et qu'il vous arrivera le 16, une belle, bonne et forte demi-brigade (la 22.ᵉ) qui, pour agir avec plus de succès, ne sera pas disséminée. »

De ce moment, en effet, les dispositions du général et du Gouvernement changent complétement. Après avoir rouvert les temples, déchiré les listes de proscriptions et offert la paix aux

insurgés, Bonaparte a pensé qu'à des *traîtres ou des brigands*, comme il le disait dans sa déclaration du 7 nivôse, on ne devait que la sévérité des lois. Et, le 26 du même mois, les consuls prirent des arrêtés pour suspendre la Constitution dans les départements d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. L'un de ces arrêtés portait que le général en chef de l'armée de l'Ouest pourrait faire des réglements, même portant peine de mort pour les lieux et les communes qu'il jugerait convenables. Nous avons la lettre du ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, transmissive de ces arrêtés dans nos départements; on y trouve toute la pensée du premier Consul.

« ...... Le Gouvernement a épuisé pour rendre la paix à vos contrées l'autorité de la persuasion, la puissance des conseils et l'entremise des temps. Il a été patient, parce qu'il a le sentiment de sa force et que ce sentiment lui en faisait déplorer l'irrésistible mais douloureux emploi. Il a payé sa dette à l'humanité; il lui en reste une autre à payer à la patrie; il lui doit de diriger la force publique avec cette énergie qui presse les événements dans un court espace et produit de prompts résultats. S'il n'a pas pu prévenir la guerre, il saura l'abréger, car l'abréger, c'est l'adoucir..... Le cri de la patrie s'est fait entendre, rien ne justifierait désormais, ou la pusillanimité qui

chancelle, ou la complaisance qui élude, ou la faveur qui excuse. Tout doit céder à cette voix sacrée : vos devoirs, vos intérêts les plus puissants vous en font la loi devant les brigands qui troublent vos contrées ; les calculs d'une politique timide seraient des crimes, les conseils de la crainte seraient des arrêts de mort. Le temps presse, hâtez-vous de réunir les nombreux amis de la liberté ; que vos gardes nationales reparaissent et retrouvent leur ancienne énergie, qu'elles retrouvent surtout leur ancienne indignation contre les ennemis de la liberté........ Administrateurs du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord, je pourrais accuser plusieurs d'entre vous de faiblesse ou d'abandon. Le moment est passé de parler de vos torts, l'avenir vous appartient, saisissez l'occasion qui se présente de les faire oublier.... Plus la guerre se prolongera, plus elle deviendra cruelle ! L'indolence vous tue ! Un instant de courage peut vous sauver, levez-vous ! Ralliez-vous aux braves ! Que toutes les nuances disparaissent, et qu'il n'existe plus dans vos contrées que des enfants de la France ou des valets de l'Angleterre ! Que chaque habitant des villes et des campagnes se range sur l'une ou l'autre ligne, et qu'une guerre terrible mais courte ramène la prospérité par la désolation. Alors vous rentrerez dans le sein de la patrie, vous serez réhabilités ! Alors vos malheurs cesseront, vos routes seront sûres, vos impôts diminués. Les villes qui auront fait preuve de dévoûment et de courage, deviendront les chefs-lieux des Administrations républicaines, et les bienfaits du Gouverne-

ment, les douceurs de la paix, vous feront oublier chaque jour l'affreuse guerre des brigands! Vive la République! (1). »

Quant au général Hédouville, saisi encore pour quelques jours du commandement en chef qu'il allait remettre au général Brune, ses dispositions furent nettes et vigoureuses: il prescrivit la reprise des hostilités pour le 1.er pluviôse, et

---

(1) L'acte officiel des Consuls (21 nivôse an 8) portait :

« Art. 1er. Il est défendu à tous les généraux et fonctionnaires publics de correspondre en aucune manière et sous quelque prétexte que ce soit, avec les chefs des rebelles.

» Art. 2. Les gardes nationales de toutes les communes prendront les armes et chasseront les brigands de leur territoire.

» Art. 3. Les communes dont la population excède 5,000 habitants fourniront des colonnes mobiles pour secourir les communes d'une moindre population.

» Art. 4. Toute commune qui donnerait asile et protection aux brigands, sera traitée comme rebelle, et les habitants pris les armes à la main seront passés au fil de l'épée.

» Art. 5. Tout individu qui prêcherait la révolte et la résistance armée, sera fusillé sur le champ. »

il adressa aux généraux de division, une instruction portant que : chaque ville, suivant son importance, aurait sous ses ordres, en outre de sa garde nationale, une force armée, composée de citoyens qui s'armeraient à leurs frais pour répondre de la police des campagnes dans un rayon déterminé ; que les villes seraient elles-mêmes chargées de leur propre défense ; que des colonnes mobiles se porteraient fréquemment d'un point à l'autre ; que la police des garnisons et des cantonnements serait confiée à l'autorité militaire ; que les rebelles pris les armes à la main seraient immédiatement fusillés, ainsi que les individus arrêtant les courriers et les voitures publiques, menaçant ou violentant les acquéreurs de biens nationaux ; enfin que les bestiaux, les comestibles, seraient saisis dans les communes convaincues d'avoir favorisé les chouans ; qu'au contraire celles qui dénonceraient la marche des rebelles recevraient une récompense, mais que, dans toute occasion, les pères et parents des jeunes gens absents sans prétexte seraient repris de l'absence des leurs, et imposés à des frais de garnisaires, etc., etc.

Ce fut après la mise à exécution de ces mesures que le général Brune arriva, comme l'avait promis le Gouvernement avec une partie des troupes de

l'armée de Hollande. Sa marche fut rapide; et, s'arrêtant à peine sur les bords de la Loire, il se dirigea, sans coup férir, vers le Morbihan, où le général comprit de suite que l'énergie de Georges et la présence d'une flotte anglaise devaient avoir fixé le foyer le plus actif de l'insurrection. Dès le 3 pluviôse, en effet, la ville de Vannes avait été de nouveau sérieusement menacée. Manquant complétement de grains et de vivres, le général Harty en était sorti avec une colonne de 400 hommes dans le dessein de se porter vers Grand-Champ, où l'on savait que des magasins de grains étaient accumulés. Il trouva ce village entièrement abandonné de ses habitants, et, se croyant sûr de son expédition, il en enleva dix-sept voitures chargées de grains qu'il dirigea immédiatement vers Plandren sous l'escorte de 90 hommes; mais à peine arrivé à la hauteur de Meucon, ce convoi fut attaqué par une forte colonne d'insurgés, et il allait être inévitablement culbuté, sans l'arrivée inopinée de 250 hommes que le général détacha au bruit de la fusillade. Ce renfort, toutefois, n'était pas suffisant: le convoi fut dispersé, et les hommes qui l'escortaient, auraient infailliblement succombé, si la garnison entière de Vannes n'était survenue pour les soutenir. La lutte alors, devint

générale, et l'ennemi présenta sur la fin de l'affaire, des masses qui parurent s'élever à 10 ou 12,000 hommes, soutenues par de l'artillerie et de la cavalerie. Le combat se prolongea ainsi quelque temps; et, bien que les rebelles eussent laissé sur le terrain 5 à 600 des leurs, ce ne fut pas sans difficulté que les républicains parvinrent à faire leur retraite sur Vannes, après avoir été obligés de briser sur le champ de bataille, faute de moyens pour les transporter, une grande quantité de fusils abandonnés par les rebelles.

Ces nouveaux événements devaient hâter la marche de Brune. Le général Grigny, qui était depuis quelques jours retenu à la Roche-Bernard avec la 22.e demi-brigade, manquant d'embarcations pour traverser la Vilaine, ne put la passer que fort tard. Il y parvint cependant, et, ayant chassé de Musillac Sol de Grisole qui s'y tenait avec 1200 rebelles, il rétablit les cantonnements de ce lieu et de Malestroit, en même temps que le général Harty reprenait Roche-des-Trois et Questambert, d'où il enlevait des bœufs et 3,600 rations de pain qui arrivèrent à Vannes au moment où Grigny y faisait son entrée avec 800 hommes. Ces faits se passaient du 6 au 8 pluviôse; et le 9, le général Brune, accompagné d'une

demi-brigade, que suivait un régiment de dragons, vint lui-même coucher à Vannes et y établir son quartier-général.

Des forces considérables se concentraient dans le Morbihan, et, dès le 11, il se trouva une masse imposante de troupes sur le lieu de l'insurrection. Cependant, on était sans renseignements sur la marche des rebelles, et l'on ignorait complétement, depuis l'affaire de Grand-Champ, ce que Georges et sa colonne étaient devenus. Brune n'en procédait pas moins à toutes les dispositions qui devaient le mettre à même d'agir; et, ayant réuni chez lui, le 11 au matin, l'Administration et les principaux habitants de la ville, il leur déclara, conformément aux pouvoirs extraordinaires dont il était saisi, qu'il lui fallait, pour le lendemain, 36,000 francs en argent, 8,000 capotes et 27,000 paires de souliers. Vainement les administrateurs et les citoyens, appelés près de lui, font-ils valoir la détresse où se trouvent plongés les habitants, Brune nomme des commissaires pour prélever les réquisitions qu'il vient de frapper; et, d'accord avec les agents de la guerre, ces commissaires doivent, dans le jour, procéder à la visite des magasins et des habitations où l'on peut espérer de rencontrer les objets demandés. Annonçant en

même temps son arrivée dans le Morbihan par une proclamation aux *hommes égarés* qui avaient pris les armes, il les invite à se soumettre, et leur déclare qu'il agira avec la plus grande vigueur, s'ils ne déposent immédiatement les armes dont ils sont pourvus.

Cette déclaration et l'appareil considérable des forces qui se grossissaient chaque jour, eurent en effet une influence décisive sur l'esprit des insurgés; et, si leurs chefs, poussés par Georges, concontinuent à vouloir donner le change aux républicains, comme ils l'avaient déjà fait plusieurs fois, la masse des rebelles, songeant sérieusement à son salut et à la paix, témoigna l'intention de renoncer à une lutte dont les conséquences lui avaient été si funestes.

Prévoyant ces faits et les redoutant, Georges, dont la tactique avait toujours été d'accepter tous les pourparlers qu'on lui offrait, sauf à en profiter pour l'organisation de son parti (1), dé-

(1) Nos lecteurs ne peuvent avoir, en effet, oublié ce qui se passa dans le Morbihan en l'an III et l'an IV; les offres ou les acceptations de soumission de Georges leur sont présentes. En l'an VIII, les choses se passèrent de la même manière; et je trouve dans les procès-verbaux

pêcha en conséquence des affidés à Brune, et lui demanda une entrevue. Le 14, le général sort de Vannes avec quelques cavaliers, et l'on ne tarde pas à savoir qu'il s'était rendu à une entrevue en

---

concernant la permanence des autorités républicaines à Vannes, dans le courant de frimaire, que Georges, en recevant un courrier qui lui fut expédié le 11 pour lui annoncer la suspension d'armes prescrite par Hédouville, répondit : qu'il regrettait que ces nouvelles ne lui eussent pas été connues plus tôt, puisqu'elles eussent épargné l'effusion du sang répandu dans la journée du 9 (affaire d'Elven). Toutefois, il ne se rendit pas aux conférences qu'Hédouville ouvrit à Candé, et ce fut au moment même, le 19 frimaire, où l'Administration du Morbihan le croyait à ces conférences, que l'un de ses chefs de divisions, Sol de Grisolle, occupait Musillac avec 12 à 1500 chouans, en même temps que les Anglais versèrent les poudres et les armes dont ils étaient porteurs. D'autres faits eussent pu encore prémunir Brune contre la mauvaise foi de ce chef ; et l'atroce exécution de trente et quelques républicains enlevés par Guillemot à la suite de l'affaire de Grand-Champ, eussent dû donner au général en chef la mesure des dispositions que Georges et les siens manifestaient. *Le roi de Bignan*, Guillemot, en faisant sa retraite vers le village de Kerdaniel en Bignan, avait en effet emmené avec lui 36 bleus faisant partie de la colonne qui convoyait les grains du général Harty. Le len-

rase campagne que Georges lui avait demandée. Le général en chef lui donna trois jours pour se décider et accepter les conditions de désarmement qu'il lui fit. Six jours se passèrent cependant sans que la soumission des rebelles fût annoncée, et l'on avait atteint le 20 du mois de pluviôse sans que l'Administration civile du département, qui n'était consultée pour rien par le général, sût où l'on en était. Le public seulement disait que les conférences n'étaient pas rompues, et l'on parlait

---

demain matin, de bonne heure, ces 36 malheureux étaient rangés en ligne sur la lande de Burgaud. 36 chouans se placèrent en face d'eux et reçurent l'ordre de se numéroter en armant leurs fusils. Guillemot, ayant aussitôt fait avancer l'abbé de Keraufret, cette espèce d'aumônier en titre qui ne le quittait jamais, demanda à ses victimes si elles n'avaient rien à confier au prêtre avant de comparaître devant Dieu; et, de courts instants leur ayant été donnés, il ordonna au n.° 1.er de ses hommes de commencer le feu en plaçant le bout de son fusil au front de la victime. Cet ordre se continua du n.° 1.er au n.° 36, et les lieux furent inondés de sang, de cervelle et de débris de catogans embrasés par le feu des bourres de fusil.... Affligeant et hideux spectacle, qui se termina par l'enfouissement dans une même fosse des 36 cadavres, que Guillemot entassa ainsi dans l'entre-deux des pourparlers ouverts, comme une barrière à toute réconciliation.

du château de Beauregard comme du lieu où Brune et Georges devaient s'être plusieurs fois abouchés. La même incertitude et les mêmes perplexités durèrent jusqu'au 25, quand enfin le bruit se répandit que le général Brune était attendu au château de Beauregard, où Georges et plusieurs de ses officiers s'étaient rendus. Des nouvelles de paix et de soumission se répandirent aussitôt; et le soir, Vannes, à la rentrée de Brune, reçut l'avis certain d'un arrangement que le général transmit le lendemain dans les termes suivants :

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

» *Brune, conseiller-d'état, général en chef, à l'administration départementale du Morbihan.*

» Je vous préviens, citoyens administrateurs, que la pacification a été arrêtée hier pour les départements des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère. J'ai exigé que les armes, canons et munitions fussent rendus sans restriction. Déjà deux mille fusils nous ont été rendus; demain il en sera encore rendu un grand nombre; et, dans peu, je l'espère, la tranquillité sera parfaite et générale.

» Salut républicain. *Signé* BRUNE. »

Cette paix, toutefois, était-elle plus solide que celles qui avaient été souscrites par les mêmes chefs ou leurs devanciers? C'est ce que les ci-

toyens et les patriotes de l'Ouest durent naturellement se demander; et voici ce que nous en pouvons dire, en nous étayant de l'autorité du citoyen Boullé, alors commissaire du pouvoir exécutif près l'Administration centrale du Morbihan, et dont la carrière administrative se rattache presque sans interruption aux événements de ce département depuis 1790. C'est à son collègue du Finistère qu'il écrit :

« Depuis l'arrivée de l'état-major général dans la commune de Vannes, toutes les mesures relatives à la pacification de nos malheureuses contrées ont été prises sans la participation et à l'insu de tous les fonctionnaires publics. Il en résulterait peut-être qu'elle mériterait un plus grand degré de confiance si, après avoir été trompés tant de fois, nous n'étions pas fondés, par l'exemple du passé, à nous défier de l'avenir. A mon particulier, je ne puis croire qu'à des faits positifs, et j'attends en conséquence l'effet des dernières promesses des chefs des rebelles, pour juger si elles ont plus de sincérité que toutes celles qui les ont précédées; deux jours se sont écoulés, et à peine peut-on dire qu'elles aient commencé de s'exécuter. L'arrivée de l'armée avait répandu une très-grande terreur dans nos campagnes, et il fut un moment où la présence de quelques colonnes aurait fait tomber à leurs pieds toutes les armes encore disséminées dans les mains des cultivateurs. Mais les chefs rebelles qui l'ont senti, se les ont fait

remettre depuis; et il paraît certain qu'ils en ont fait des dépôts et enlèvements hors même des limites de notre territoire. Divers avis m'annoncent qu'il en a été transféré dans le vôtre. Le douze de ce mois, un convoi qui traversa le Guémené dut être dirigé vers la côte de Concarneau; et, depuis, d'autres armes et munitions, rassemblées dans les environs de Pontivy, ont dû encore prendre la route du Finistère; quelques chouans rentrés ces jours derniers à Pontivy, ayant déclaré avoir fait partie de leur escorte jusqu'au bourg du Saint, près Gourin. Je dénonce ces indications que je voudrais pouvoir préciser davantage, à vos recherches et à votre sollicitude. Quoi qu'on puisse penser de la pacification qu'on nous annonce, ce ne sera que par une bonne et sévère police que la tranquillité publique pourra être consolidée; et rien ne serait surtout plus utile que de pouvoir découvrir et faire enlever les dépôts d'armes, munitions ou autres objets de nature à alimenter de nouveaux troubles.

» Salut et fraternité.

» *Signé* BOULLÉ. »

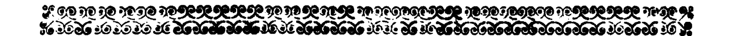
Comme on le voit, ce sont toujours la même tactique, les mêmes vues, les mêmes réticences. Les renseignements qui nous parviennent de cette nouvelle soumission, le donnent, en effet, vivement à craindre; et quand Brune, à quelques jours de là, se trouva forcé de prescrire par un arrêté du 12 ventôse les plus sévères punitions

contre les habitants qui resteraient détenteurs des armes qu'il leur demandait ; je vois, par un avis de l'Administration du Morbihan à ce chef, qu'il est appris, *de diverses parties du département, que les rebelles ont toujours le projet de reprendre les hostilités dès que la retraite des troupes, une descente ou un autre événement, pourront leur faire espérer quelque succès; et qu'ils retiennent en conséquence le plus d'armes qu'il leur est possible, ne rendant que les plus mauvaises et les plus détériorées.* A quoi d'autres avis ajoutaient que, si les divisions de Saint-Régent et de Dubernays avaient remis quelques armes de plus que les autres, c'est qu'il s'était élevé entre ces deux chefs des dissentiments qui les avaient portés à se dénoncer mutuellement.

Des actes d'amnistie et de pacification signalèrent cependant le nouveau siècle qui venait de s'ouvrir ; et si l'avénement au pouvoir, de l'homme dont le génie planait en ce moment sur les destinées de l'Europe, sembla promettre à la France un avenir plus prospère, il fut bien permis aux hommes, que tant de déchirements avaient fatigués, de croire que la volonté et la sage politique du premier consul allaient rendre

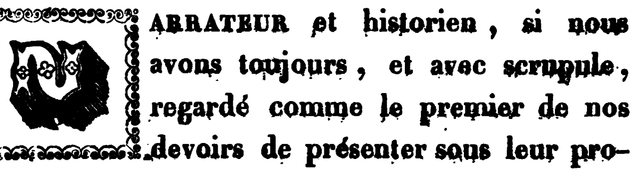
aux départements de l'Ouest un peu du repos qui leur était si nécessaire. D'ailleurs les chefs d'outre-Loire et du Maine avaient, de leur côté, souscrit à la soumission exigée ; et de Chatillon, de Bourmont, Bernier et d'Autichamp, avaient accepté pleinement la réconciliation qui leur avait été offerte. Comment croire dès lors à la résistance inutile de Georges et des siens. Il fut dit et proclamé que les départements de l'ancienne Bretagne étaient pacifiés, comme l'était le reste de l'Ouest, et un acte législatif vint le confirmer en déclarant que les départements de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, du Morbihan et des Côtes-du-Nord, rentraient sous l'empire de la Constitution.

LIVRE DOUZIÈME.



CHAPITRE PREMIER.

DERNIÈRES CONSIDÉRATIONS SUR LA FIN ET LE PRINCIPE DES GUERRES CIVILES DE L'OUEST. — LEUR CARACTÈRE PLUTOT RELIGIEUX QUE POLITIQUE.



ARRATEUR et historien, si nous avons toujours, et avec scrupule, regardé comme le premier de nos devoirs de présenter sous leur propre jour et avec détail les faits ou les opinions que nous avions à faire connaître, ce n'est pas que nous ayons cru que les prescriptibilités d'une narration simple et précise fussent la seule obligation qui nous fût imposée pour peindre la Révolution dans nos départements. Nous avons pu penser, en effet, qu'à une époque où le lecteur est souvent un juge beaucoup plus compé-

tent que l'écrivain lui-même, le rôle de celui-ci devait s'en ressentir, et qu'au lieu de faire de la philosophie, à la manière des historiens du dernier siècle, sur les événements qui se succèdent, il convenait de s'attacher, d'abord et surtout, à présenter les faits sous toutes les faces qui en complètent la physionomie. Mais cette tâche accomplie, et le récit arrivant à son terme, l'historien, comme le rapporteur qui a eu pour mission d'être vrai avant tout, ne doit-il pas aussi prendre ses conclusions, remonter à la cause des faits qu'il a développés, en pressentir les conséquences, et rechercher dans leur nature intime cette condition philosophique et progressive de leur essence, qui lie le présent et l'avenir d'un peuple au passé de son histoire.

Sous ce rapport, l'étude que nous venons de faire des phases variables et caractéristiques de la Révolution française, telle qu'elle s'accomplit dans l'Ouest, avec une physionomie locale si facile à reconnaître, si franchement dessinée, mérite à tous égards, ce nous semble, une sérieuse attention.

Comment, en effet, ne pas remarquer que les troubles et la guerre civile qui agitèrent nos départements, eurent un double caractère, politi-

que et religieux, et comment dès lors, en considérant la Bretagne et la Vendée relativement au reste de la France, ne pas voir que presque tous les événements qui s'accomplirent parmi nous tinrent à une cause principale ou seconde, qui n'eut ailleurs qu'une importance tout à fait minime.

Nous croyons avoir dit en commençant notre livre, comment il se fit que, dans notre province, les franchises locales ayant été long-temps l'arme dont se servirent le parlement et la noblesse pour résister au système de centralisation entrepris par Richelieu et continué par tous les intendants délégués de la couronne (depuis le duc d'Aiguillon jusqu'à M. de Thiard); comment il se fit, dis-je, que le peuple, pendant cette lutte, et jusqu'en 1789, se rangea du parti de la noblesse, aimant mieux et appréciant plus exactement les droits qui ressortissaient de ses franchises provinciales, que les espérances et les ressources qu'un nouveau système d'Administration pouvait promettre.

Or, les mêmes faits, les mêmes prédispositions de mœurs et de franchises locales qui avaient si fortement attaché le Breton à sa nationalité, l'avaient en même temps préservé,

plus qu'aucun autre habitant des provinces de la France (sans en excepter l'Anjou et le Poitou, placés dans des conditions à peu près pareilles), du contact novateur et insurrectionnel des idées de réforme religieuse, qui, deux siècles plus tôt, avaient fait une invasion si rapide dans les pays où la révision du dogme prépara l'affranchissement civil.

Et pourquoi, en effet, les Bretons auraient-ils changé ou modifié leurs croyances religieuses. Quand tant d'autres provinces cherchaient dans la réforme une arme contre leurs oppresseurs, les Bretons n'avaient-ils pas constamment trouvé leurs prêtres et leurs gentilshommes à la tête de cette lutte que le Parlement et les États de Bretagne soutenaient contre la Cour depuis plusieurs siècles, depuis la réunion, avec un courage et un désintéressement au moins spécieux. D'une autre part, les constitutions locales de la province ne justifiaient-elles pas complétement, du moins quant à la lettre, les actes et la conduite de ces deux ordres (1).

(1) S'il nous était permis de nous étendre ici sur un pareil sujet, il ne nous serait pas difficile de démontrer que ces immunités, dont jouissait la Bretagne avant sa

Quand la province et ses habitants furent devenus plus *français* que *bretons*, nos concitoyens s'aperçurent cependant fort bien, comme dans le reste de la France, que les prérogatives

---

réunion à la France, et long-temps après, auraient pu, si elles n'avaient été successivement détruites, la rendre moins sensible qu'aucune autre région aux changements que la Révolution devait amener. Il suffirait, pour s'en convaincre, d'ouvrir les archives de son Parlement, les procès-verbaux de ses États, et les titres officiels de ses grandes communes. Si, comme nous sommes portés à le penser, sa coutume elle-même dériva de la loi féconde d'Hoël, sur laquelle s'étaie encore aujourd'hui le droit public de l'Angleterre, plutôt que de la loi franque ou salique, ne trouve-t-on pas la preuve dans son contrat d'union avec la France, qu'elle jouissait depuis long-temps du droit de régler elle-même ses dépenses, d'examiner et de fixer le taux de ses impôts, de s'administrer par des commissions librement élues, etc., etc. Et si l'on passe des intérêts généraux de la province aux intérêts spéciaux des grandes communes, ne trouve-t-on pas que, dès le XV.e siècle, plusieurs de nos cités, comme Morlaix, Nantes, et probablement les quarante et quelques communes qui députaient aux États, jouissaient du droit de s'administrer par des maires et des échevins librement élus, qui avaient le réglement des deniers communs, l'entretien et la disposition de la milice, seule force de ces temps, la dé-

de la noblesse et ses priviléges pouvaient être gênants ou oppresseurs. Long-temps avant 1789, les événements le leur avaient démontré. Cette crise les entraîna subitement, et leur fit faire volte

---

fense de leurs murailles, la haute et la petite police, et en général toute la juridiction qui embrassait le fait propre de l'ordre commun et particulier, constituant la vie des cités. Et qu'on ne se méprenne pas sur l'importance de ces droits : beaucoup étaient plus largement établis qu'ils ne le sont encore aujourd'hui. Ainsi, les maires et les échevins de Nantes étaient élus directement par la communauté des citoyens. Les juges-consuls, ayant connaissance de toutes les affaires commerciales, l'étaient également par leurs pairs ; et les miliciens, formant la garnison et le corps de défense de la place, élisaient au même titre leurs officiers. Comment, avec de tels droits et une telle latitude de se gouverner, nos pères se seraient-ils laissés aller aux entreprises novatrices de la réforme religieuse. Ils s'en donnèrent bien de garde ; et Nantes, celle de nos villes que son commerce et sa position géographique devaient ouvrir la première aux tentatives de ce genre, prit constamment ses mesures pour isoler les doctrines que le protestantisme commençait à répandre ailleurs, comme une féconde semence de régénération, qui n'avait là, non plus que dans le reste de la Bretagne, aucune chance d'existence ni aucun prétexte, il faut le dire,

face à leurs anciens alliés: ils abandonnèrent les parlementaires et la noblesse en compagnie desquels ils luttaient encore à la fin de 88 contre MM. de Thiard et Bertrand, représentants de la cour. Les rôles furent dès lors changés, et ils attaquèrent tout à coup ceux-là mêmes qu'ils soutenaient depuis deux siècles contre les intendants et les délégués du pouvoir ministériel. C'est que le temps était venu pour la bourgeoisie de faire ses propres affaires, et qu'elle s'y était déterminée par une révolution.

Mais, encore une fois, ce n'était là qu'un des côtés de la question. Si la noblesse avait été longtemps en Bretagne l'associée du peuple, le clergé l'était encore depuis plus long-temps; et la réforme religieuse du XVI.e siècle n'avait eu et n'aurait su avoir aucune valeur réelle, aucun motif pour des hommes et des populations qui, ralliés contre leur gré au corps principal de la nation française, n'avaient cessé, depuis la réunion, de se tenir serrés pour repousser les entreprises incessantes du pouvoir ministériel qui les blessait et les absorbait. Puis, fier et doué d'un esprit incontestable de résistance, trait distinctif des races celtiques et gaëles, comment le Breton, qui se flattait d'avoir échappé successivement à

la domination romaine et à celle des rois francks, se serait-il ainsi départi de ses croyances pour accepter les idées ou les réformes qui l'auraient d'autant plus facilement confondu avec ses maîtres? Cela ne se pouvait; mais, de ces dispositions, résultèrent aussi cet esprit et cette volonté tout d'une pièce, qui, animés du souffle de la tradition, résistèrent à toutes les innovations des derniers siècles, et posèrent le Breton dans la mêlée comme un homme qui ne voulait rien abandonner, ni ses croyances, ni sa langue, ni son costume même.

Ces conditions d'une existence exceptionnelle et anormale placèrent donc la Bretagne dans une situation toute particulière quant aux développements de la révolution.

Aussi, comme nous l'avons dit, si nos jeunes hommes, ceux de nos citoyens que l'éducation avait *francisés*, furent des premiers et des plus ardents à seconder l'élan révolutionnaire de 89, comment ne pas voir qu'à ce même moment une grande, une forte partie de la masse bretonne se trouvait par ses précédents complétement disposée à la double résistance que la noblesse et le clergé essayèrent d'appuyer sur l'obéissance passive de la vassalité, et plus encore sur l'esprit des traditions religieuses, restées si pures et si naïves

dans notre contrée hermétiquement fermée aux irradiations de la philosophie comme aux entreprises de l'incrédulité Voltairienne.

Encore une fois, ces faits devaient donner aux agitations de l'Ouest un caractère privé, qui a été signalé par tous les hommes qui se sont occupés de la révolution française. Mais peut-être les traits distinctifs de ce caractère n'ont-ils jamais été bien définis, c'est, du moins, ce que nous sommes porté à penser en parcourant la série complète des événements qui forment l'histoire de la révolution dans l'Ouest, et ce n'est qu'en touchant le but, en arrivant au terme de nos investigations, que nous croyons être en mesure de développer toute notre pensée sur ce fait de haute philosophie sociale.

Ailleurs, dans le reste de la France, que fut la révolution de 1789? D'abord un engagement entre la partie moyenne de la population et les classes privilégiées, puis une victoire du droit commun et libéral sur le droit exceptionnel de la caste et de la famille féodale.

La lutte de la jeunesse bretonne contre le parlement et Messieurs de la noblesse aux Etats de Bretagne en 88 et 89 ne fut pas autre chose. Mais qui dirait que la guerre civile, continuation de

cette lutte, tint aux mêmes idées et aux mêmes principes, se tromperait. Plutôt religieuses que politiques, les guerres de l'Ouest ne se présentent sous leur véritable jour qu'à ce point de vue.

N'est-ce pas, en effet, à dater du serment exigé des ecclésiastiques bretons, que la guerre s'allume dans le pays? Et quand celle-ci, dans son intensité, vient embraser tous les départements de l'Ouest, n'est-ce pas la question religieuse, au lieu du point de fait politique, qui forme la base constante du débat.

Vainement les Thermidoriens et les Représentants, envoyés dans l'Ouest après la chute de Robespierre, essaient-ils de ramener l'ordre dans nos provinces, en faisant cesser les réquisitions, en proclamant l'abolition du maximum, en ouvrant les prisons et donnant des congés aux réfractaires : la philosophie Voltairienne du comédien Boursault n'y peut rien, et les armes ne tombent des mains des rebelles, que quand Guezno et Guermeur, par leur arrêté du 24 nivôse an III, appelant les prêtres à eux, proclament la liberté des cultes et la réouverture des temples. Les chefs de l'insurrection se sentent aussitôt abandonnés. On dirait des hommes touchés au défaut de la cuirasse, et, avant qu'on ait vu leur sang couler, ils demandent

merci ; ils acceptent la paix, ou font semblant d'y souscrire.

Suivez, dans leurs phases, les nouvelles insurrections de l'an IV et de l'an VI, continuées jusqu'en l'an VII et l'an VIII, c'est toujours la même pensée et les mêmes besoins : les hommes qui spéculent sur un mouvement politique savent qu'il n'y a que ce levier qui puisse soulever les masses. En l'an IV et en l'an V, c'est le culte impopulaire de la décade, et ce rite burlesque, que les *Grecs* du Directoire avaient essayé de fonder, qui sert de véhicule aux mécontents de nos campagnes. L'éclat d'une nouvelle guerre civile se manifeste aussitôt que les proscriptions du 18 fructidor viennent atteindre de rechef les ministres du culte dissident.

La législation du temps est d'ailleurs complétement démonstrative de ces faits ; et quand, en l'an III, le comité de salut public, par la bouche de Boissy-d'Anglas, son rapporteur, cédant à la force des choses, croyait avoir assez fait en proclamant la liberté des cultes, à condition que la République ne fournirait ni temple ni traitement aux ministres d'aucune religion, les prêtres constitutionnels et les patriotes de l'Ouest, ayant à leur tête Le Coz et Audrein, furent des premiers à

dire que la mesure était illusoire, que le mensonge était patent, et qu'une telle liberté était un arrêt de mort pour le principe religieux, une déclaration formelle de tout éloignement pour la paix et le rétablissement de l'ordre (1).

Mais ni ces hommes de courage et de vertu, dont le caractère honorait le culte constitutionnel, ni les doctrines de ce culte lui-même, ne pouvaient changer l'état de la question, quant au culte primitif et inaltérable de l'ancien catholicisme.

Celui-ci, malgré le débat et les défaites succes-

---

(1) « Eh, quoi! disait Audrein à Boissy (*Mot à ses Collègues de la Convention*), tu défends le jour à la religion, et tu prétends qu'elle doit se cacher. — Quoi! chez un peuple libre on fuirait la lumière! — Que dis-je? le simple citoyen peut marquer sa demeure; le commerce, le théâtre, tout a droit à son signe; l'infâme débauche elle-même a aussi ses brandons; et la religion serait condamnée à cacher son asile!....... Boissy, rentre en toi-même, et rougis de ton vœu! Je te le demande: peut-on punir le peuple, parce que, au lieu de massacrer les tyrans qui détruisaient son culte, ou de se faire massacrer par eux, il a préféré en suspendre l'exercice, et, par ce miracle de sa sagesse, sauver sa liberté en sauvant la patrie? — Réponds à ces demandes!..... »

sives qu'il avait subis, était resté entier chez les dissidents, qui se faisaient martyriser, comme chez les croyants, qui, dans leur simplicité, avaient suivi la bannière des hommes de parti. Et, tels efforts qu'eussent faits la République et les *Constitutionnels*, telle habileté, tel courageux dévouement qu'eussent montrés quelques-uns de ceux-ci, à l'exemple de Le Coz, d'Audrein, de Dordolot, de Lemasle, etc., il n'y eut point d'avenir pour le culte qu'ils cherchaient à fonder sur une alliance plus intime entre le pouvoir et la religion.

Aussi, n'est-ce, en réalité, que pour mémoire que les efforts de ce culte et le dévouement de quelques-uns des *assermentés* doivent être cités; et, quand on veut aller au fond des choses, c'est vers l'ancien catholicisme qu'il faut revenir, pour avoir la secrète pensée de la Révolution que le Concordat et les actes du I.er Consul allaient enfin terminer par une transaction que des esprits légers ou intéressés purent regarder comme une garantie commune donnée aux deux cultes nés du serment de 1790, mais qui ne fut en réalité qu'un atermoiement à la réhabilitation complète de l'ancien culte, qu'aucune circonstance désormais ne devait retarder.

L'état des choses et la prédisposition des es-

prits, dans l'Ouest, jouèrent cependant un grand rôle dans ce revirement de la politique du Gouvernement, à l'égard de la religion, et nous ne croyons pas être en dehors de la vérité, en disant que la pensée du Concordat, comme ses moyens d'exécution, procédèrent des événements de l'Ouest et de l'expérience acquise par nos ministres constitutionnels, autant au moins que des vues et de la politique privée du premier Consul.

Il suffit de remonter, par la pensée, jusqu'à Hoche et Guezno, pour voir, en effet, que la doctrine de tolérance et de protection, qui, dans l'esprit de ces hommes, fut, dès l'an III, jugée nécessaire au rétablissement de l'ordre dans les départements insurgés, se soutint et se développa aussitôt dans l'esprit des prêtres constitutionnels, au point que les évêques de cette communion, que nous avons nommés, mirent bientôt tous leurs soins à demander la fusion des deux Églises, sous la protection directe du Gouvernement.

Consultez les Synodes diocésains de l'an VII, dans tous les évêchés constitutionnels de l'Ouest, étudiez surtout celui de Rennes, que dirigeait l'abbé Le Coz. De ces Synodes particuliers, passez au Concile national de Paris, que présida le même évêque, au mois d'août 1797, et vous verrez que

ces mêmes prêtres regardaient comme le seul moyen propre à rétablir l'empire des idées religieuses, de faire cesser la dissidence qui régnait dans l'Église, et de solliciter, pour elle et pour leur communion, la protection efficace du pouvoir.

Mais, ni les touchantes paroles de Le Coz à ses frères *incommunicantis*, ni les *acclamations* de son Synode métropolitain, ni les actes du Concile national de 1797, ne pouvaient résoudre une telle difficulté (1). Et jusqu'à ce jour la

---

(1) Si l'effort tenté par les *constitutionnels* fut sans résultat, leur pensée et leur dévouement n'en sont pas moins des actes de haute vertu, et c'est pour cela que nous croyons devoir rapporter ici les paroles de deux évêques de l'Ouest, qui témoignent dans cette circonstance de l'élévation et de la pureté de tous. « L'un de nos vœux les plus ardents est accompli, disait Le Coz à ses frères dissidents ; vous êtes libres, et votre retour dans la ville de Rennes fait plaisir au grand nombre de nos concitoyens. L'impiété nous observe avec une attention perfide ; elle fonde de nouveaux succès sur des dissensions nouvelles : évitons de réaliser ses criminelles espérances. Pleurons ensemble sur les ruines de nos autels et de nos temples, et réunissons notre zèle et nos moyens pour les relever... Qu'il serait doux pour nos cœurs, qu'il serait consolant pour les vrais amis de notre culte, le

cause des prêtres de l'ancien catholicisme avait été trop belle et scellée de trop de sang pour que ses adhérents acceptassent, par un rapprochement qui n'était ni dans leur esprit, ni dans celui des populations, la domination et la préexistence que les constitutionnels, comme assermentés, se croyaient tacitement réservées dans la pensée intime d'un

---

jour qui nous réunirait au pied du même autel ! Le jour où nos voix, saintement confondues, demanderaient au ciel, par un accord sublime, la cessation des maux qui affligent notre patrie, le retour de la concorde entre nos concitoyens, le rétablissement des bonnes mœurs, et le règne d'une charité universelle !... Que M. de Girac (l'ancien évêque de Rennes qu'il avait remplacé), comme autrefois Saint-Brice, se montre, disait-il en finissant, et j'irai le premier au-devant de lui, j'irai en votre nom et au mien, le féliciter sur son retour et lui remettre le soin d'un troupeau que je puis cesser de gouverner, mais que je ne cesserai d'aimer. »

L'autre, Audrein, nouvellement pourvu de l'évêché du Finistère, se préparant aux mêmes conciles de 1797 et 1801, leur disait : « Ah! prononcez seulement une parole, faites un pas, mes très-chers frères, et nous allons vous couvrir de nos larmes d'attendrissement, vous jurer l'oubli du passé et concerter avec vous les moyens de consoler notre sainte religion et réparer les maux causés à nos concitoyens par nos funestes divisions. »

Gouvernement qui procédait comme eux de la Constituante et du serment de 1790.

Subissant d'ailleurs toutes les alternatives d'une révolution complète, l'ancien catholicisme avait été successivement dépouillé de son caractère politique par la vente de ses biens, de sa force d'exclusion par le serment exigé de ses ministres; et, ainsi rangé sous la loi commune, son principe, son dogme, son rite ne furent plus admis que comme une dérogation de la loi civile, qui, à ce titre seul, lui accorda des temples et un traitement pour ses ministres.

Tel fut, un moment, en 1790, la condition expresse de son existence; et une partie du clergé s'y étant rangée par le serment, les nouveaux prêtres qui desservirent les autels que l'on venait ainsi de dépouiller, s'avancèrent au milieu des sanglants débats de la révolution, hésitant sur la pratique et la doctrine fondamentale de leurs croyances, jusqu'au moment où, courbés eux-mêmes sous les brutales persécutions des terroristes et de la commune de Paris, ils virent polluer et renverser les temples que leur condescendance ne put sauver de la destruction.

Ainsi se déroulait, il faut bien le reconnaître, le principe qui, de la réforme, devait aller jusqu'à

l'athéisme. Et, après que le serment de 1790 eût posé en fait que la religion est subordonnée à la loi de l'État, la reconnaissance de l'*Être Suprême* et les décrets de la Convention décidèrent que toute religion est en dehors de l'État, et que si les citoyens en recherchent la pratique, le Gouvernement les répudie toutes ou les abandonne au moins à elles-mêmes.

Le culte constitutionnel, comme le culte primitif des dissidents, fut entraîné dans cette conflagration; et, d'une part comme de l'autre, sous l'autorité immuable de l'ancienne église, comme dans la condition nouvelle d'une doctrine entée sur la loi politique de l'État, il y eut des persécutés et des martyrs.

Mais cet état de choses ne pouvait durer, parce qu'une société ne saurait exister sans principes religieux, et dès que la loi, après le 9 thermidor, permit de rechef l'exercice des cultes, le dogme qui avait un instant fondé son contrat d'association avec l'État sur le serment de 1790, crut que le retour à l'ordre devenait pour lui l'ère d'une nouvelle existence. De là, ses Synodes, ses comités, ses appels aux incommuniquants et toutes ces déclarations de tolérance et de modération qui sympathisaient avec l'esprit de l'Évangile et les traditions de l'église primitive.

Mais, que pouvait être cette existence d'un jour de la nouvelle église et les quelques gouttes de sang qu'avaient perdues ses martyrs contre la longue série des siècles traversés au prix de tant de sacrifices par le catholicisme romain, qui avait, dans ses derniers jours, donné le plus pur de son sang à la conservation de son immutabilité! Quand les constitutionnels se réunissaient, quand ils comptaient leurs Synodes et leurs Conciles, quand les Le Coz et les Audrein; que nous regardons comme les plus dévoués et les plus forts parmi des hommes d'une vertu réelle, croyaient à la fondation d'une église nouvelle, pensez-vous que les dissidents fussent dispersés, réduits au silence, amenés à demander grâce ou à accepter les conditions qu'on voudrait bien leur faire, ou que le pape, attaché au char de Bonaparte, paraîtrait leur accorder. Gardez-vous bien de le croire. Ils ne sont ni vaincus, ni soumis; et, de la cendre de leurs martyrs, sont nés d'autres confesseurs qui, éloignés du sol, expulsés de leur patrie, dirigent de l'étranger les fidèles qui combattent la République à main armée, ou les prêtres qui la bravent sur les échafauds et du fond de leurs prisons.

Les choses s'étaient ainsi perpétuées depuis

1790; et si M. de Hercé, en succombant à Quiberon, avait laissé le patriarcat un instant vacant, ne croyez pas que les fidèles de l'Ouest aient manqué pour cela de cette direction dans la foi et le dogme qui maintint le catholicisme intact au milieu des proscriptions qui le frappaient incessamment. A chaque fois que les hostilités ont été reprises par les combattants, il y a eu des Pastorales, des Mandements ou des allocutions de la part des ministres du culte. Et plusieurs fois, comme en l'an VII, à la reprise d'armes dirigée par Georges, un Mandement collectif des évêques survivants de l'Ouest, servit de manifeste à l'insurrection sous le rapport politique et religieux (1).

Aussi qu'arrive-t-il, c'est qu'au moment où le concordat, comme une transaction entre le pré-

(1) L'acte que nous citons est signé des évêques de Nantes, de Léon et de Tréguier. Répandu dans le Morbihan par les soins de Georges, il s'étendait au long sur l'invariable nécessité de rejeter tous les serments exigés par la République, afin de ne point établir de division dans la cause du Roi et de l'Église; il prescrivait aussi obéissance aux chefs militaires de l'insurrection.

sont et le passé, va être scellé de toutes les amertumes que l'on réserve aux prêtres-citoyens qui prêtèrent le serment, l'ancienne Église et le catholicisme romain, que l'on pouvait croire anéantis, firent sortir de sa retraite le fameux curé de Saint-Laud d'Angers, qui du fond de la Vendée, comme une ombre ressuscitée des armées de Stofflet et de Charette, vint se poser entre les consuls et le Pape pour traiter de la restauration de l'Église. Et, qu'on ne pense pas que les autres prêtres de la même communion fussent restés plus étrangers à leurs troupeaux que Bernier ne l'avait été à la Vendée. Je vois, par les correspondances saisies en l'an VIII et en l'an IX sur quelques prêtres insoumis, que l'ancien évêque de Léon, dans une instruction à ses coopérateurs sur le serment exigé à la Constitution de l'an VIII, s'inscrivit formellement contre la prestation de ce serment, fondé sur ce qu'en *rendant à César ce qui appartient à César*, nul ne pouvait être *forcé d'accepter de César ce que Dieu défend lui-même*; ou, en d'autres termes, qu'on ne pouvait prêter le serment *d'obéissance passive à la Constitution de l'an VIII*, qu'à la condition d'entendre par là se soumettre au Gouvernement de fait, mais non aux lois qui déro-

geraient, sur *l'enseignement* et la *pratique des sacrements*, aux principes avoués de l'Église catholique. Et cependant un autre prélat, M. Le Maintier, évêque de Tréguier, allant encore plus loin et se préoccupant de la rédaction future du Code que Bonaparte allait publier, avait dit à ses coopérateurs: que, dans aucun cas, le divorce ne pouvait être admis; que l'instruction chrétienne devait être réservée aux ecclésiastiques et complétement libre; et que, pour ceux qui prétendraient rentrer dans le sein de l'Église, on pouvait admettre la rétractation qu'ils se proposeraient de faire du serment de 1790, mais à la condition que cette rétractation fût faite entre les mains de ceux qu'il avait commis à cette charge. Car, lui et l'évêque de Léon, malgré les proscriptions qui s'exerçaient depuis dix ans, avaient conservé chacun un gérant ou vicaire qui n'avait jamais cessé d'être l'intermédiaire de leurs volontés entre eux et leurs ouailles. (1)

(1) A l'époque dont nous parlons, les fondés de pouvoirs des deux évêques de Tréguier et de Léon, en Bretagne, étaient les sieurs Floch et Péron. Voici ce que l'un de ces deux évêques, M. Le Maintier, écrivait au prêtre revêtu de sa confiance:

Las et épuisé, le parti de la contre-révolution reconnut toutefois, à ne pas s'y tromper, que l'ordre qui se fondait sur la victoire et les succès du premier consul ne pouvaient lui laisser aucun

---

« ..... La plupart de vos demandes sont résolues dans le petit ouvrage de M. l'évêque de Boulogne, qui a pour titre : *Avis concernant l'exercice du Saint Ministère dans les circonstances présentes et dans les prescriptions d'une assemblée de plusieurs évêques et théologiens réfugiés qui se réunirent le* 15 *du mois précédent.* Mais cela se dit tout bas, car le Gouvernement et surtout le peuple ne veulent pas que le clergé catholique tienne de pareilles assemblées. Vous trouverez ci-joint copie du résultat de cette assemblée et copie d'une lettre écrite de Rome par un grand-vicaire qui rend compte d'un entretien qu'il a eu avec le cardinal Antonnelli, l'un des plus savants du sacré collége des cardinaux, lettres dont les principes ont été adoptés et unanimement reconnus dans l'assemblée du 15 juin dernier (1799). Mais rien de tout cela n'est signé, attendu que si le Gouvernement en était instruit, il renverrait les évêques et peut-être même tout le clergé, qui est encore ici et dans le reste de l'Angleterre, au nombre de plus de trois mille prêtres. — Malgré cela, vous devez prendre pour règle de conduite tant la réponse aux questions que l'entretien avec le cardinal Antonnelli, et communiquer tout à ceux de vos collègues que vous voyez

espoir de réparer les nombreuses défaites qu'il avait éprouvées, s'il n'acceptait l'alliance qu'on lui proposait. Le Concordat était l'acte solennel qui devait proclamer sa soumission, et si les

---

de temps en temps, et par leur moyen les faire connaître à ceux qui sont plus éloignés, afin que tous soient *unius labii* dans le diocèse et que la pratique soit uniforme autant que les circonstances peuvent le permettre, et surtout par rapport au mariage et à l'administration du Sacrement de Pénitence. »

Et voyez jusqu'où ce rigorisme de discipline et d'autorité était porté : quelques paroisses de l'évêché de Dol se trouvant enclavées dans l'évêché de Tréguier, voici ce que M. Le Maintier ajoutait à ce sujet: « Il n'y a que le chapitre lui-même qui, assemblé en nombre suffisant, puisse nommer un vicaire-général pour les paroisses du diocèse de Dol enclavées dans Tréguier, et les chanoines de Dol sont aujourd'hui trop dispersés pour se réunir en chapitre. Vous trouverez en conséquence ci-joint une approbation qui vous est personnelle, mais qui me paraît suffire aux besoins généraux des paroisses dont il s'agit. »

Suit la série des questions et des réponses mentionnées plus haut sur l'invalidité des mariages consacrés par les prêtres constitutionnels, sur les serments exigés par les constitutions de l'an III et de l'an VIII, sur l'enseignement du dogme catholique dans les écoles et dans les paroisses, etc., etc.

hautes et judicieuses prévisions de Portalis, paraissaient, pour le moment, devoir fermer la porte à une réhabilitation complète de l'ancien culte, les hommes pénétrants et perspicaces ne durent pas manquer d'apercevoir, dès ce jour, tout ce que le Gouvernement consulaire et impérial aurait plus tard à demander à la religion catholique.

Il ne peut entrer dans notre plan de faire l'histoire complète des modifications que le Concordat subit peu après sa promulgation, non plus que celle des entreprises du catholicisme en France depuis cette époque; mais, si nous vîmes alors les prêtres constitutionnels trompés dans leurs espérances, obligés de subir après la victoire la loi des vaincus (1), on jugera sans doute qu'il n'était pas indifférent d'établir à quelles causes et à quels faits il avait pu tenir, que le catholicisme et la pensée religieuse aient été le principal motif des troubles de l'Ouest et des guerres de la chouanerie.

---

(1) Nous possédons une lettre confidentielle de M. Portalis sur l'organisation de l'un des diocèses de l'Ouest, d'après laquelle le quart seulement des places à donner dans les chapitres, les cures et les dessertes, fut accordé aux constitutionnels.

Si nous pensions toutefois devoir ajouter quelque chose à ces assertions, non pour les démontrer, mais pour les compléter, nous dirions : qu'après avoir résisté à tous les excès de la révolution par la seule force de ses adhérents, la même religion catholique reconquit, dans le court espace de la Restauration, presque toutes les positions que la violence lui avait arrachées ; à savoir : la domination, comme culte ; la faculté de se créer un domaine par les legs et les donations ; la faculté de se créer une milice à l'aide du budget commun, etc., etc. (1).

Quoi qu'il pût advenir, le concordat et la réhabilitation de l'église catholique en France ayant éteint, en 1801, les passions qui avaient été soulevées, cet événement fut, à ce titre, regardé comme des plus favorables pour l'avenir de la France. C'est aussi sous ce même rapport que nous devons le considérer quant à la Bretagne et à l'Ouest, où, plus que nulle part ailleurs, il y avait des plaies à fermer, des douleurs à calmer.

Mais si, arrivé à ce point, nous touchons au

(1) On comptait en 1830, 32,000 élèves séminaristes; 6650 boursiers; et, dans les maisons de Saint-Acheul et autres, jusqu'à 3024 adeptes.

terme de notre travail, parce que le même acte de fondation nouvelle pour l'église catholique arrêta d'un seul coup les troubles que de longues persécutions avaient fait naître dans nos départements, si d'un autre part le principe religieux en lui-même se trouve ainsi rassuré, il faut néanmoins reconnaître que toutes les mauvaises passions qui avaient été surexcitées dans la crise, ne purent pas s'éteindre en un seul jour, et il nous reste encore des crimes et des excès à rapporter, ne fut-ce que pour démontrer que les opinions politiques et religieuses elles-mêmes, quand elles passent de la spéculation à l'action, conduisent rapidement les masses aux plus déplorables excès.

CHAPITRE II.

SUITE DE LA PACIFICATION DE L'AN VIII. — PRÉSENCE DE GEORGES A PARIS ; SON PASSAGE EN ANGLETERRE ; SON RETOUR EN BRETAGNE. — DERNIERS EXCÈS DE LA CHOUANERIE ; SES CRIMES EN L'AN IX.

L'avénement de Bonaparte au pouvoir, les arrêtés et les proclamations du Consul en faveur du rétablissement de l'ordre et de l'exercice des cultes, la présence de Brune en Bretagne, son traité avec Georges et les efforts incessants, quoique superflus des constitutionnels pour un rapprochement avec les dissidents, furent donc des actes tous favorables à la paix, et qui durent y faire croire. Mais, ainsi que nous l'avons

dit, les Administrations locales et les hommes les plus éclairés du pays restaient inquiets sur la validité des promesses faites par les chefs de la chouanerie ; la lenteur et la mauvaise grâce que quelques-uns d'entre eux mettaient à se soumettre aux lois donnaient à craindre que leur reddition ne fût pas sincère, que l'ordre ne fût loin de leur pensée. Ils se tenaient éloignés des villes, et un très-petit nombre avait consenti à venir se placer sous la surveillance de l'Administration. La police avait d'ailleurs suivi avec soin toutes les démarches de Georges pendant son court séjour à Paris, et l'on savait qu'après s'y être rendu avec quelques-uns de ses officiers, il ne s'y était occupé que des moyens de renouer les intrigues que le Gouvernement avait déjouées par la force et l'ascendant de son autorité. On apprit également que s'il résistait aux offres flatteuses que le pouvoir lui fit dans le but de le rallier à la fortune du premier Consul, c'est qu'engagé lui-même envers les siens, il craignit de tomber leur victime, ainsi que semble le prouver l'aveu d'un de ses affidés qui lui attribue la réponse suivante :

« Mes officiers me tourneraient casaque, on dirait dans le pays que je suis devenu jacobin ; et, du moment que

j'aurais pris du service, un autre me remplacerait.... De Sol, peut-être.... Ils me feraient assassiner... (1). »

Décidé à ne point se soumettre, la conduite qu'il allait tenir ne pouvait donc être douteuse. Il s'occupa de passer en Angleterre, et mit toute la célérité possible à l'exécution de ce projet. La police, qui était alors faite par Fouché, ne tarda point à en être informée, et l'on sut qu'il s'était embarqué à Boulogne avec Hyde et la Carière-Mericourt, derniers débris de l'ancienne agence de Paris, qui avait été dispersée en l'an V. M. de Limoëlan, officier supérieur de la division de M. de la Prévalais, resta à Paris chargé des intérêts de Georges, De Sol, Saint-Régent, La Haye-Saint-Hilaire, et plusieurs autres rentrèrent en Bretagne. Quant à Georges il eut bientôt atteint les côtes d'Angleterre, et promptement introduit près des princes et du gouvernement anglais, il resserra encore une fois les intrigues qui, depuis bientôt dix ans, faisaient de l'Ouest et de la Bretagne

(1) Il a été fait bien des versions sur les offres dont nous parlons ici. Les hommes de son parti ont prétendu qu'on lui avait offert le grade de général de division, nous n'avons eu aucun moyen de le vérifier.

un champ de carnage où l'ordre ne pouvait se rétablir. Choyé par les princes et les émigrés, décoré du cordon rouge, comblé de félicitations pour sa campagne de l'an VII, il fut autorisé à ajouter à son commandement celui de l'Ille-et-Vilaine que M. de la Prévalais, fidèle observateur de sa parole aux conseils venait d'abandonner en renvoyant 65,000 fr. en piastres restant en caisse des subsides qui lui avaient été accordés pour l'insurrection de l'an VII.

Muni de décorations, d'or et de grades, Georges, infatigable et doué d'une ténacité inébranlable, se hasarda de rechef à rentrer en France pour tenter une lutte désespérée contre le héros-législateur qui allait bientôt gravir les degrés d'un trône fondé sur la victoire et le retour de la paix à l'intérieur. Folle et misérable entreprise, sans doute, coupable pensée surtout, si l'on réfléchit à quels faibles moyens la lutte devait être réduite; mais acte inoui d'audace, si l'on considère le danger qu'il y eut à courir, les moyens auxquels il fallut s'en remettre.

D'autres, et les plus braves, avaient en effet succombé : la soumission et le repos s'offrirent sans doute à Georges comme un acte de couardise, et l'enfant du Morbihan, qui, du moulin

de Brech, s'était élevé jusqu'au commandement général des insurgés de l'Ouest, confiant dans sa fortune, et plus encore dans son caractère, crut qu'il pouvait se roidir contre les événements et les braver, quoi qu'il en pût arriver. Dès le mois de juin 1800 (messidor an 8), il reparut donc en Bretagne. Mercier et Guillemot y avaient préparé son retour plus d'un mois à l'avance; Limoëlan vint l'y rejoindre et lui rendre compte de ce qui se passait à Paris. La correspondance des sous-préfets de Pontivy et de Ploërmel ne laisse aucun doute à cet égard, et leurs lettres au préfet du Morbihan entrent dans les moindres détails sur les mouvements dont nous parlons. Ici, c'est Guillemot qui s'entend avec les nommés *Jupiter*, *Franc-Cœur* et Debar, pour réorganiser les bandes qu'ils ont autrefois dirigées et leur distribuer les armes qui ont été cachées dans les forêts de Quinecan et de Bon-Repos. Les prêtres *Petit-Corps*, Jean Morvan et Talmont de Pluméliau passent pour les seconder, et on les a vus plusieurs fois au château de Coëtdiguel près le Muir, et à Launay, chez les demoiselles Mesclo. Meleand et Bubry sont désignés par la gendarmerie pour être le quartier-général de ces messieurs, et l'on si-

gnale comme ayant paru au château de Perrot en Bubry; De Videlo fils, d'Aucourt, ancien émigré, du Quillio, Duverger, etc., etc.

Quant aux moyens de faire marcher les malheureux habitants de la campagne, ils sont toujours les mêmes, et, si l'on en croit une lettre du Sous-Préfet de Pontivy, datée du 26 fructidor, Guillemot, importuné par un de ses hommes qui lui demandait un arriéré de solde afin de se marier, se contenta, pour toute réponse, de lui tirer un coup de pistolet au front, et à quelques jours de là deux mendiants lui ayant été désignés comme espionnant ses démarches, il les tua également de sa main. D'autres renseignements et des pièces saisies apprennent qu'il se formait, en effet, des approvisionnements de grains dans les cantons les plus disposés à la révolte, que l'organisation des paroisses et de leurs compagnies se poursuivait avec activité. Quelques chouans, revêtus d'habits de gendarmes, ont aussi été aperçus, et l'on ne peut plus mettre en doute que toutes les mesures prises dans les autres insurrections ne soient de nouveau tentées. La correspondance des insurgés avec les croiseurs anglais qui sont sur nos côtes, ne tarde pas à se renouer, et l'Adminis-

tration, fixée sur l'itinéraire des courriers qui la transportent, connaît et leurs noms et les lieux par lesquels ils passent pour arriver à Locmariaquer, chez un nommé Jacques, où le dépôt des dépêches se fait. On sait aussi que, sur tous les points, les armes qui avaient été soustraites aux recherches de Brune, se distribuent et sont mises en état. Cinq canons enterrés sous un tas de fagots au village de Kergomard en Bignan, revoient le jour et sont aussitôt signalés à l'Administration.

Georges ranimait ainsi les éléments dispersés de l'insurrection : pourvu de pouvoirs illimités, il est arrivé dans le pays nanti des sommes nécessaires pour faire la solde des bandes et payer aux plus fidèles une partie de l'arriéré que la présence de Brune avait mise en souffrance (1). Il se concerta à cet effet avec les chefs qui avaient préparé son retour; et, procédant à la réorganisation de ses légions, il prit, sous la date du 8 juillet, un ordre du jour conçu ainsi qu'il suit :

« Nous, général commandant les départements d'Ille-

(1) Les 65,000 fr. rendus par M. de la Prévalais, lui furent attribués, mais trop tard.

et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, en vertu des pouvoirs à nous transmis par son altesse royale *Monsieur*, frère du Roi, nommons M. P. Guillemot, adjudant-général commandant les légions de Vannes, d'Auray, de Mohon, et celle aujourd'hui sous ses ordres; nous l'autorisons à y nommer un officier pour l'y remplacer; nous le chargeons de les diriger en grand et de les disposer de son mieux à l'insurrection. Il correspondra pour celle de Vannes avec *Hervé* qui en est le major; pour celle d'Auray avec *Rohu*; et, pour celle de Mohon, avec *Troussier*; il donnera à tous ces officiers l'ordre exprès de ne pas commettre la moindre hostilité avant le moment propice qu'on leur désignera.

» Donné au quartier-général, ce 6 juillet 1800.

» GEORGES. »

Les quatre départements de la Bretagne qui sont placés sous son commandement, prennent, en effet, dès lors, un aspect nouveau d'agitation et de sourde terreur. De toutes parts on ne parle que d'assassinats, de vols, d'enlèvements, d'incendies; et, si la masse des paysans, fatigués par une guerre et des désordres aussi longs, montrent, dans plusieurs cantons, peu de sympathie pour leurs anciens chefs, si quelques prêtres mêmes, qui ont fait leur soumission, ne se prêtent point à toutes les entreprises de Georges,

la profonde et sinistre terreur que celui-ci a fait renaître donne à ses agents un empire et une force qui fixent l'attention du pouvoir. Chaque chef et chaque bande semble en effet apporter un nouveau soin à se rendre redoutable, et les crimes les plus atroces leur deviennent familiers.

Dans le Finistère, en particulier, un horrible assassinat, commis sur la personne de l'évêque Audrien, jette toutes les populations de cette partie de la Bretagne dans une stupeur profonde. C'était le 28 brumaire an VIII, il était nuit, et une brume épaisse couvrait les longues ravines qui se prolongent au versant des montagnes d'Arrès, dans la ci-devant Cornouailles. Un homme petit et trapu, ayant une carmagnole brune et un mouchoir sur la tête, avait été vu, courant de Kerouzien à Berlegoden, de Trémarec à Pennmorch. Il était seul en partant; ils étaient cinq en arrivant au manoir de Tréflès, commune de Briec. Personne ou peu de monde les avait aperçus; une seule femme avait dit, en entendant frapper, au coup de minuit et d'un signe mystérieux, à une porte de Kerouzien, c'est *Sans-Chagrin* qu'on éveille. Et quand ils arrivèrent à Tréflès, *Sans-Quartier*, fils d'un

sabotier, *La Grandeur*, Yves Petillon et Le Moine, y étaient déjà. *La Volonté*, et Baptiste, dit *Brise-Barrière*, parurent presqu'au même moment; le premier ayant une toile cirée sur son chapeau, un pantalon doublé de cuir, une carmagnole bleue, un fusil à deux coups, des pistolets et un sabre de modèle anglais.

Allons, approche... dit *La Volonté* à l'un des hommes qui le suivaient. — Oui, mons'ir le cap'taine (c'était un déserteur allemand). — Tu sais où demeure François Tanio. — Oui. — Vas-y, et sois ici dans deux heures. Tu porteras avec toi trois fusils de chasse, deux paires de pistolets et vingt-cinq cartouches.

Puis, se retournant vers le maître du lieu : Eh bien! Laurent Coatalen, que dis-tu et qu'y a-t-il de neuf à Tréflès? — Tiens, lis cette pièce, elle m'est venue par la correspondance de ce matin. — Quoi! de *Renaud*. — Précisément.

« Monsieur *La Volonté* (il me fait bien de l'honneur) ira prendre les instructions convenues ou sur la route, ou au lieu même. Il en rendra compte sur le champ. Il fera savoir s'il croit pouvoir enlever une diligence... et s'il y trouve des fonds, il conservera avec soin les *étiquettes* qui seront sur les sacs..... »

Nous avons bien d'autre besogne.... Et il con-

tinua ainsi qu'il suit : — Voyons, tu m'as compris Le Moyne ? Tu prendras donc par la vallée de Kerhau, tu demanderas l'entrée à Pierre Timen; s'il te la refuse, mais je n'en crois rien, feu! s'il ouvre, pas de bruit. Vous serez six. Buvez, mangez, et une bouteille de vin, pas plus. Tu lui diras que je paierai la dépense. Quant à toi, Baptiste, rappelle-toi ton nom de *Brise-Barrière*, et me suis. Vous tous n'oubliez pas qu'il sera au moins minuit et que le saint-sacrifice doit se consommer au bas de Saint-Hervé.

Tels étaient les dires qui se tenaient au château de Tréflès, pendant qu'à Quimper, dans une maison sise sur le pont Sainte-Catherine, un vieillard, revêtu d'un haut ministère de paix, et aidé d'une servante, s'occupait à mettre dans une malle des vases sacrés, des ornements d'église, une mitre, une crosse et tous les insignes de sa dignité épiscopale. A neuf heures du soir, il partait du Lion-d'Or une voiture dans laquelle entrèrent avec l'évêque du Finistère, une jeune dame, deux messieurs et un gentilhomme. La voiture prit sans tarder la route de Brest, et l'on fut promptement, c'est-à-dire sur le minuit, à la descente de Saint-Hervé, route de Châteaulin. A peine au bas de la montée, le postillon s'entend crier :

Arrête! — *Brise-Barrière* lâche aussitôt son coup de fusil, et douze brigands, ayant la cocarde blanche au chapeau, s'élancent sur la voiture. Au milieu d'eux était *La Volonté* avec sa carmagnole bleue et un gilet rouge, qui éclatait au clair de lune, sous les pans entr'ouverts de sa veste. Déjà tous les voyageurs étaient descendus; un seul, Audrien, restait caché dans l'encoignure de la caisse. Mais il avait été vu, et *La Volonté*, aidé de *Paud-Quimper*, l'avait déjà saisi au collet. — « Je te cherchais depuis long-temps, dit *La Volonté* » et son arme manqua deux fois de feu. — A toi, Michel. — Oui, mon capitaine, et Audrien tomba. *La Grandeur* vint aussi et lui tire dans les flancs. — L'évêque n'était plus. — Allons, chien de louche, dit *La Volonté*, en lui mettant le pied sur la face, tu as voté trois fois, sous trois noms supposés, la mort de Louis, notre Roi, c'est encore un coup de fusil qui te revient; et il lui déchargea son arme dans la tête.

La malle, une valise, un sac de nuit au malheureux Audrien furent étalés sur la route. Chacun prit ou choisit ce qui lui convint. *Liguareux* passa la douillette du prêtre; *La Volonté* prit sa crosse, *Baud-Quimper* son étole et sa mitre, et ils regagnèrent le chemin de Kerhan... Mais

Timen avait entendu et leurs discours et leur résolution, et il essaya de tenir sa porte fermée. *La Volonté* dit qu'il allait y mettre le feu. La maison Timen les reçut encore une fois. Le matin ils étaient sous la table. Une femme, celle de Timen, qui avait bu, mangé, dormi avec eux, plus vigilante ou plus inquiète, les réveilla, et ils furent à temps de prendre la fuite.

Et quelle était cependant la victime que ces misérables venaient ainsi d'abattre sous leurs coups, c'était l'un de ces prêtres, qui, resté sur la brèche au jour du danger, avait demandé, au milieu de la Convention, le sursis à l'exécution de Louis XVI, et qui, dans toutes les occasions, comme nous l'avons déjà dit, avait élevé la voix pour réclamer l'ouverture des temples et le rétablissement du culte. Depuis peu évêque du Finistère, on l'avait vu, quelques jours avant sa mort, se porter de son libre mouvement à la barre du Tribunal, s'y déclarer le défenseur de deux de ses prêtres mis en jugement pour être sortis processionnellement de leur église. Et quand la parole lui eut été accordée, plaidant pour eux avec cette chaleur de cœur qui lui était naturelle, on l'entendit s'élever avec tant de force et de conviction contre les entraves apportées au

libre exercice de la pensée religieuse, que le Commissaire du Gouvernement, craignant sans doute l'explosion des mêmes sentiments dans la masse des spectateurs, réquit du Tribunal que la parole lui fût retirée (1).

---

(1) Voici, au reste, comment ce prélat comprenait son ministère, et de quelle manière il l'avait exercé. « La vigne du père de famille manque d'ouvriers, disait-il à ses coopérateurs (20 nivôse an VII). Le peuple demande le pain de la parole, et il ne trouve personne pour le lui distribuer. L'impie spécule sur notre faiblesse; l'incrédulité sourit à notre impuissance.... Périra-t-il donc dans nos mains le sacerdoce de Jésus-Christ? Et au moment de descendre dans la tombe, faudra-t-il fermer le sanctuaire, parce qu'il n'y aura plus personne pour offrir le sacrifice.... Ah! nos bons frères, nous pénétrons dans vos âmes et nous les voyons toutes s'embrâser d'une sainte émulation. Non, non, vous écrierez-vous tous, il n'en sera pas ainsi.... C'est avec grande confiance que nous adressons à votre zèle cette lettre, dictée par notre amour pour la gloire de Dieu et le salut de ce diocèse. Animez-la, vivifiez-la, rendez-la toute parlante pour ces bons villageois! dites-leur, dites à tous que l'évêque de leurs âmes ne cesse de prier pour eux, qu'ils sont l'objet de ses veilles, qu'il les portent dans son cœur, qu'il donnerait sa vie pour eux.... osons espérer, et les fruits de notre zèle consoleront

Mais, ni le caractère privé de l'homme, ni son saint ministère, n'auraient su le faire échapper à la vengeance des misérables qui persistaient à troubler le pays pour sauver leurs propres têtes, encore plus que leurs opinions. La mort de l'évêque Audrien ne fut pas en effet le seul crime commis dans le Finistère par les hommes que nous venons de nommer. Les cantons de Scaër, de Rosporden, de Briec, depuis la chouannerie de l'an VII n'avaient cessé d'être troublés par des malfaiteurs, et les noms de Cornouailles, de Geslin, de l'abbé du Bot, de Debar et de Lignereux y avaient successivement acquis une célébrité redoutable, qui allait jusqu'à prescrire le silence à ceux-là mêmes qui tombaient leurs victimes. Déjà nous avons cité la mort de Poulissac, dont le cadavre fut retrouvé dans la forêt de Conveau, ayant un écriteau cloué entre les épaules, avec ces mots : *avis aux dénonciateurs*. A la suite de l'assassinat d'Audrien, un crime du même genre eut lieu. Et, autant sans doute pour échapper à la surveillance des habi-

---

les amis de Dieu. Aimez-la, chérissez-la cette pensée : *le maître de la maison enverra des moissonneurs à son champ !* »

tants que pour exercer une vengeance particulière, on vit, à peu de jours de la rencontre de Saint-Hervé, les mêmes hommes parcourir la commune de Langolen, et s'arrêter à la porte de Marie Litré, femme Le Ster. L'ayant entraînée à quelques pas de sa demeure, ils lui passèrent une corde au cou, et pendant que deux d'entre eux en tenaient les bouts et la strangulaient, un troisième l'assommait à coups de crosse de fusil. Tombée morte, ils furent chercher Briand, l'un de ses voisins, pour voir l'écriteau qu'ils venaient de lui placer sur la poitrine; il portait la même menace que celle faite après la mort de Poulinne : *Avis aux dénonciateurs......* A huit jours de là ils égorgeaient le maire de Landeleau, et se vantaient d'être maîtres du pays.

Mais revenons à ce qui se passait dans le Morbihan, sous la direction de Georges, et par les soins de ses affidés. La correspondance des administrations alors en exercice; nous apprend d'une manière positive que leur plan était à la fois de se ménager des intelligences dans quelques places de guerre, et d'établir une *chouanerie à volonté*, qui devait consister à faire des enlèvements de fonds ou de denrées chez les agents du gouvernement, chez les acquéreurs de domaines

nationaux, et généralement chez tous ceux qui étaient opposés à leur parti. Le sous-préfet de Pontivy, en particulier, signale Belle-Ile comme l'un des points sur lesquels on doit porter une sérieuse attention, parce que plusieurs des chouans qui y ont été envoyés en surveillance après la pacification, paraissent y jouir d'une liberté dangereuse.

Nul moyen, d'ailleurs, de douter de la vérité de ces assertions; à peine l'arrière-saison commence-t-elle à paraître que les assassinats et les spoliations se multiplient, plus nombreux que jamais sur tous les points du Morbihan et de la Bretagne. Nous venons de voir ce que le mois de brumaire an IX (octobre 1800) avait été pour les malheureux habitants du Finistère; ce même mois et ceux qui le suivirent furent signalés par de pareils désastres dans le Morbihan et les Côtes du Nord. Ici, à Josselin, c'est un percepteur qui est audacieusement attaqué, au milieu même de ses concitoyens; les murs de sa cour sont escaladés, ses portes sont brisées, et s'il parvient à sauver sa caisse, ce n'est qu'à son énergie et à la fusillade qui s'est engagée entre lui et les assaillants qu'il le doit. Au même moment, cependant, une malheureuse femme, tenant un cabaret à Sainte-

Anne, tombe leur victime; et, après avoir tué la veuve, ils incendient sa maison. *Marc-Jean*, du canton de Théhillac, est à peu de jours de là égorgé par les mêmes hommes. Enfin, toute la population d'une commune se trouvant réunie dans l'église de Langoëlan, cinquante chouans y arrivent, placent leurs sentinelles à la porte d'entrée, font sortir les assistants un à un; et, saisissant au passage une malheureuse femme, dont la fille vient d'épouser *un défenseur de la République*, ils la poussent devant le front d'un peloton et la fusillent.

Nul, d'ailleurs, ne saurait échapper à cet esprit de vengeance. L'ex-marquis de Kerouant, est-il coupable d'avoir deux fils qui se sont soumis aux lois de la République, il est enlevé, et 48,000 livres de rançon sont exigées pour lui laisser la vie. Plus malheureux, les sieurs Bec de Lièvre et Lainé, dans la maison de l'un desquels Bourmont avait pris son épouse, sont-ils désignés comme hostiles ou moins favorables au parti, Georges les fait saisir et traîner devant lui à son quartier-général de Grand-Champ.... On n'a jamais retrouvé leurs cadavres ! De toutes parts, au reste, les diligences sont inquiétées; celle de Brest, ayant une escorte de cinq hommes sur

l'impériale, est attaquée à son passage dans les Côtes-du-Nord; et, bien que la fusillade se soutienne un instant, du haut de la voiture contre les assaillants, ceux-ci ayant abattu les chevaux et le conducteur, se rendent maîtres de la place et de sa garnison; l'argent du trésor devient leur proie. Quant au Finistère, après avoir perdu un évêque, il est au moment de voir enlever son premier magistrat; et le préfet Didelot, se rendant de Quimper à Quimperlé, est assailli près de Bannalec, et perd deux hommes de son escorte. L'ancien procureur-général-syndic du Morbihan, Boullé, que le premier consul vient de nommer à la préfecture des Côtes-du-Nord, n'est pas beaucoup plus heureux : se rendant de Vannes à Saint-Brieuc, il est également au moment d'être enlevé près de Locminé, par une bande de chouans, que la fermeté d'un capitaine de gendarmerie parvient seule à écarter.

Mais que l'on ne pense pas, toutefois, que l'administration et le pouvoir s'endormissent sur de tels dangers. Bernadotte, comme commandant en chef de l'armée de l'Ouest, s'était porté jusqu'au fond de la Bretagne; Hédouville, l'un de ses chefs de divisions, avait transféré son quartier-général de Rennes à Pontivy; et, connais-

sant mieux qu'aucun autre l'esprit et les menées de la contre-révolution, il les maîtrisait par des mesures aussi fermes que sages. Ses colonnes découvraient chaque jour des dépôts d'armes, refoulaient les bandes insurgées d'un canton sur l'autre; et ces dispositions se trouvant secondées par l'esprit des habitants qui commençaient à dénoncer les perturbateurs, et à les arrêter même de leurs propres mains, on put enfin espérer de voir la tranquillité renaître.

CHAPITRE III ET DERNIER.

AFFAIRE DU 3 NIVOSE AN IX. — DISPERSION DES CHEFS DE LA CHOUANNERIE. — MORT DE LA VENDÉE, DE GEORGES, DE GUILLEMOT, ETC., ETC. — CONCLUSION.

Toutes les mesures qui avaient été jugées capables de prévenir les nouveaux malheurs que la pacification de l'an VIII aurait dû écarter, venaient toutefois d'être prises. L'organisation des préfectures s'était faite avec cet esprit de sagesse et de discernement, qui avait engagé le pouvoir à placer à la tête de nos départements les hommes qui avaient milité, pendant toute la révolution, dans les rangs patriotes, et qui, comme les Boullé, les Borie, les Gaillard, les d'Haucourt, les Duquesne, les Saillour, les Morel-

let, etc., etc. (1), s'étaient constamment trouvés au plus fort du danger, et avaient montré, dans cette position, ce dont ils étaient capables. S'appuyant d'ailleurs sur une féconde pensée d'amnistie et de réunion, le pouvoir, depuis l'avénement de Bonaparte au consulat, ne cessait de faire tout ce que sa position lui permettait en faveur du rétablissement des cultes et de la rentrée de ces enfants malheureux, que leur nom et leur origine avaient jetés loin de la patrie. Il persista dans ces errements, malgré les folles entreprises de Georges, et nous avons sous les yeux une nombreuse correspondance des Préfets de l'Ouest, où les interprétations les plus favo-

(1) La plupart des Préfets et des Sous-Préfets de l'Ouest furent pris à cette époque parmi les commissaires du pouvoir exécutif près les Administrations départementales ou de districts. Depuis, on a changé de système, et l'on a pensé que des hommes étrangers au pays et qui font leurs malles la veille d'un jour de danger, étaient des administrateurs plus utiles. Nous pensons qu'ils peuvent être seulement plus flexibles. Au reste, la création de ces nouveaux pouvoirs fut partout saluée comme une heureuse pensée de force et de stabilité. Des vers et des poëmes entiers en ont conservé le souvenir.

rables et les plus larges furent constamment acceptées par le Ministre de la police en faveur des prêtres qui se soumirent à la Constitution de l'an VIII, et des gentilshommes qui demandèrent à rentrer dans leurs familles (1). Mais, indulgent et prédisposé à toutes les mesures qui devaient éteindre les haines qui avaient si long-temps troublé la France, le pouvoir devait rester sévère pour ceux qui persistaient à l'agiter.

L'affaire du 3 nivôse et sa machine infernale dirigée contre la vie du premier Consul, prouva,

(1) Le pouvoir devint à cet égard si facile, que les Préfets furent autorisés à fermer les yeux sur la validité des *certificats de résidence* exigés par la loi pour les émigrés qui demandaient leur radiation. Quant aux prêtres insoumis, on les vit arriver en nombre des côtes de l'Angleterre, et l'on gêna si peu leur rentrée, que trente-un d'entre eux, débarqués le même jour près Morlaix, furent purement et simplement autorisés à rentrer dans leurs anciennes paroisses, sur la simple déclaration, non de *fidélité*, mais de *soumission* à la Constitution. A la fin de l'an IX, cette *soumission* ne fut même plus exigée, et les prêtres insoumis purent en vertu d'une simple déclaration, rentrer dans leurs foyers et exercer leur ministère dans les temples qui leur furent ouverts.

en effet, que l'assassinat était devenu la règle des ennemis du Gouvernement. Il fallut dès lors recourir à des mesures proportionnées à l'audace des perturbateurs. Dans le premier moment toutefois on put bien croire que l'explosion de la rue Nicaise procédait plutôt d'une manœuvre ourdie à l'étranger qu'au sein même de la France; mais le nom des conspirateurs qui avaient presque tous servi dans les armées de Georges (1), les papiers qui furent saisis sur quelques-uns d'entre eux, les révélations de plusieurs et un billet de la main de Georges lui-même sous le nom de *Gédéon*, trouvé dans le lit de Saint-Régent, au moment de son arrestation, ne permirent pas de se méprendre sur l'origine de ce nouveau crime. Dans ces entrefaites, d'ailleurs, *la Ven-*

---

(1) Saint-Régent, Joyaut, Limoëlan, Lahaye-Saint-Hilaire, Ch. d'Hozier, De Sol, Reger et quelques autres, qui se trouvaient à Rennes au mois de nivôse an IX, furent désignés dans la correspondance du Préfet du Morbihan comme servant d'intermédiaire entre Georges et les conspirateurs de Paris. Cette circonstance donna lieu à l'arrestation momentanée d'une foule d'émigrés rentrés et d'anciens chouans nouvellement soumis. Jamais l'activité de Fouché ne fut plus grande ni plus subtile.

dée, fidèle lieutenant du chef des rebelles, se trouvant poursuivi près de Loudéac, fut tué d'un coup de feu; un billet souscrit par un officier du port de Brest, fut trouvé sur lui, et l'on apprit que Georges avait des intelligences dans plusieurs places fortes du pays. Le Préfet maritime Caffarelli fit aussitôt rechercher l'enseigne Rivoire, désigné par le billet de *La Vendée* : on apprit qu'il était absent de Brest depuis le 28 nivôse, en vertu d'une permission de 10 jours, et qu'il n'avait point reparu à la date du 20 pluviôse. Une descente fut faite à son domicile, et entre autres pièces prouvant ses rapports avec l'ennemi, on trouva, sous le nom de *Sornin*, nom de guerre que lui donnait aussi *La Vendée*, un mémoire renfermant *les mesures particulières proposées au conseil des princes*, tant pour la surprise de Brest, que pour l'amnistie à accorder aux Français dans le cas d'une restauration. Un chiffre particulier et quelques autres pièces accompagnaient cette espèce de manifeste. D'une autre part, toutefois, ce complot et quelques autres machinations ayant été signalés depuis une couple de mois par le commissaire-général de police résidant à Brest, on porta naturellement une nouvelle attention vers ce que la correspon-

dance du Sous-Préfet de Pontivy tendait à faire redouter également pour Belle-Ile. On ne tarda point à savoir que des menées avaient en effet disposé à la trahison quelques-uns des anciens chouans qui avaient été incorporés dans un corps franc cantonné dans cette place.

D'ailleurs, comment en aurait-on douté; l'habile ministre Fouché parvenait, dans le même moment, à se procurer du cabinet même des princes, une lettre de Georges à M. de la Chaussée, qu'on savait être chargé, dans le conseil des Bourbons, de la direction spéciale des affaires de la chouannerie; et que disait cette lettre? — *Que Brest lui coûtait beaucoup; que ses commissaires étaient de retour de Belle-Ile; qu'il ne répondait pas absolument du succès, mais qu'il avait de grandes espérances de réussir; que la garnison était composée d'hommes presque tous à lui, et que, soutenu des voltigeurs* (bâtiments anglais en croisière), *il pouvait tenter cette opération; mais qu'il manquait d'argent; qu'il lui fallait, dans vingt-cinq jours au plus tard, 4,000 louis, et que s'il ne les recevait pas, il se verrait forcé de passer* (de quitter le pays) *avec cinq ou six officiers.*

S'enveloppant sur d'autres faits d'un mystère calculé, il ajoutait : *Vous n'ignorez pas que la grande correspondance a éclaté maladroitement ; elle est heureusement renouée ; je la presse d'agir ; mais les fonds ne sont nullement suffisants.* Ce qui aurait voulu dire, d'après les interprétations alors données, que Georges, M. de la Chaussée et les agents des princes auraient eux-mêmes préparé l'attentat du 3 nivôse. Nous n'avons aucune autre pièce pouvant appuyer ou démentir cette assertion. Mais on ne contestera pas sans doute que les assassinats commis dans l'Ouest au commencement de l'an IX, que la preuve incontestable des tentatives de l'insurrection vers quelques places fortes, et la coupable machination du 3 nivôse, ne fussent des faits plus que suffisants pour provoquer de la part du pouvoir des mesures promptes et décisives contre les restes impurs de la chouanerie.

L'arrêté du 18 floréal an IX portant création de 3 colonnes d'éclaireurs, suivies de conseils de guerre chargés de saisir et de juger immédiatement les brigands qui désolaient la 13.e division, répondit à cette nécessité ; et, de ce jour, le petit nombre de rebelles persistant à

tenir la campagne dans les départements extrêmes de la Bretagne, se trouvèrent poursuivis à outrance; bientôt dispersés ou mis à mort.

Nous avons une partie des rapports relatifs aux colonnes qui agirent, et plusieurs des jugements rendus par les commissions militaires qui les suivaient. L'activité et l'énergie des uns et des autres furent des plus louables, et nous voyons que, dans le Morbihan, Videlo, dit *Tancrède;* Jean-Baptiste Bonnard; Jaffré, dit *Philippe;* Le Crôme, et plusieurs autres, succombèrent successivement; que Georges lui-même fut, comme il l'avait annoncé à M. de la Chaussée, forcé *de passer* avec cinq ou six des siens aux îles anglaises de Jersey, et que ceux qui, comme Guillemot, Debar et autres persistèrent à rester dans le pays, ils ne parvinrent à se soustraire aux poursuites de l'Autorité qu'avec des peines infinies, et pour succomber enfin vendus par leurs propres affidés (1).

Quant aux émigrés, un moment encore on dut les surveiller, et nous apprenons, par la correspondance de Fouché avec nos Administrations,

---

(1) Voir le n.° 63 des *Pièces Justificatives.*

que plusieurs d'entre eux ne purent quitter les lieux où ils étaient en surveillance, sans une permission expresse du Ministre.

Mais ce n'était là qu'une mesure transitoire commandée par les circonstances, et nous avons la preuve qu'alors autant que jamais on leur accorda toute facilité pour se faire radier des listes d'émigration que le Gouvernement abandonnait lui-même.

CONCLUSION.

Ainsi se terminèrent les guerres de la chouannerie à l'époque où les premières bases du Concordat furent solennellement établies entre le Gouvernement français et le Chef de la chrétienté, au moment où nos armées victorieuses dictaient successivement la paix à la Bavière, à l'Autriche, à la Prusse, aux états d'Italie et de Sicile, à l'Espagne, au Portugal, à la Russie, etc., etc.

Dix ans d'une lutte sanglante s'étaient écoulés depuis les décrets concernant la Constitution

civile du clergé jusqu'au jour où le Pape ratifia de sa volonté la nouvelle existence du clergé français.

Ce que les transactions politiques de l'an III, de l'an IV, de l'an VIII, entre les délégués du gouvernement révolutionnaire et les chefs de l'insurrection n'avaient pu faire, s'accomplit par la simple déclaration de paix du chef de l'Église. Et le pouvoir paraissant ainsi aux yeux de nos populations réconcilié avec le Ciel, on put dire aux hommes qui avaient porté les armes contre lui, et résisté à ses bienfaits comme à ses réformes, qu'il fallait désormais lui obéir, non parce qu'il avait vaincu l'Europe et ses adversaires, mais parce que son existence entrait dans la volonté imprescriptible de l'Éternel dont les prévisions ne peuvent jamais être sondées.

Singulier état de choses, complétement exceptionnel pour l'Ouest, et qui fait, comme nous l'avons dit, de nos guerres civiles, une guerre *religieuse* plutôt que *politique*.

Mais, loin de nous cependant la pensée d'attribuer à ce seul principe toutes les résistances, tous les désordres qui signalèrent cette longue lutte dans nos départements.

Si à chaque pas nous retrouvons l'alliance du

clergé et de la noblesse patente et avouée; si, d'une autre part, la connaissance qui nous est acquise du passé, nous démontre le peu de sympathie qui existait entre ces deux corps antérieurement à la Révolution, ne savons-nous pas que, pour que leur alliance ait été sanctionnée, pour qu'elle ait été durable et intime; ne savons-nous pas, dis-je, qu'un péril commun et menaçant les réunit au jour de la lutte.

Et, en effet, le combat engagé sur tous les autres points de la France, entre le privilége et le droit commun, entre le puissant et le faible, ne fut-il pas en Bretagne vif et acerbe autant que nulle part ailleurs.

Suivez les chances de ce combat : si ce sont une fois les prêtres que l'on poursuit, une autre fois ce sont les émigrés ou leurs parents, leurs ayants-cause, leurs affidés, leurs partisans; et les rigoureuses prescriptions dont on les frappe sont jugées également nécessaires dans la pensée des administrateurs comme dans celle des corps armés qui font campagne à leur poursuite.

Long-temps la lutte ne semble devoir trouver qu'une issue, leur destruction; et toutes les passions haineuses que le débat a échauffées s'étant élevées à la surface, on vit les cachots et les

places publiques gorgés de victimes dont le sang fuma bientôt comme celui d'un holocauste.....

Momentanément, sans doute, quelques rares idées d'humanité et de clémence ralentirent l'accomplissement de ce long sacrifice; mais il ne fut complétement rejeté, rendu impossible, que quand le regard du Consul s'arrêtant sur les plages de Quiberon, reprit l'œuvre glorieuse de Hoche, et dit aux vaincus : qu'ils avaient payé leur faute d'assez de sang; et aux vainqueurs : qu'ils avaient assez fait pour pardonner.

Mais ce pardon, octroyé à des Français, devait l'être dans des termes qui ne fussent ni une insulte pour les uns, ni une déception pour les autres.

La paix fondée sur des victoires, l'ordre et la force fondés sur l'égalité civile appuyée d'un nouveau Code, furent la part des élus; l'abrogation de toutes les mesures préventives élevées contre le parti de la résistance, fut un gage que la liberté de conscience et des cultes releva comme un noble principe aux yeux de ceux qui, ayant tout perdu jusqu'à leurs familles, retrouvaient là une patrie qu'on pouvait leur refuser.

Comment la Bretagne et l'Ouest, ainsi que le reste de la France, ne se seraient-ils pas laissé

capter par ce double bienfait d'une civilisation entée sur les idées nouvelles de la philosophie et sur les traditions séculaires de la vieille société européenne, dont les racines cachées dans le sol n'avaient pu être extirpées ?

Tout se soumit, et si quelques entêtés, des hommes compromis et aussi quelques nobles convictions s'isolèrent ou se retirèrent à l'étranger, on vit, dans nos départements comme dans le reste de la France, un commun empressement à servir l'*usurpateur* et à briguer la faveur de se montrer dans ses armées et dans ses antichambres. Chacun a ses exemples sur ce point, et la fusion fut si complète, qu'il serait superflu de la démontrer.

Mais que, depuis, quelques-unes des haines et la plupart des oppositions qui alimentèrent la crise révolutionnaire parmi les enfants de l'Ouest, se soient réveillées avec des symptômes plus ou moins alarmants ; c'est là un fait nouveau et d'ordre élevé qui, pour être convenablement apprécié, mériterait de nouvelles et nombreuses pages.

Mais ce n'est point ici le lieu d'entreprendre l'histoire de la nouvelle guerre que le retour des Bourbons suscita parmi nous ; et si, dans le cours

prolongé de quinze ans de restauration, sans combats à main armée et sans champs de bataille, du moins arrosés de sang, il y eut aussi des vainqueurs et des vaincus, on comprendra bien que, pour raconter cette longue lutte non moins active que la première, il faudrait citer des faits et des entreprises qui ne peuvent rentrer dans le cadre que nous nous sommes tracé.

Heureux si nos concitoyens, enfants comme nous de la révolution et du fécond principe de l'égalité civile, se rappellent, en considération de la noble victoire de 1830, qu'après les alternatives incessantes de succès et de revers qui ont en quelque sorte sanctifié la cause de nos pères, nous leur devons à eux et à nous de comprendre enfin que le principe sur lequel repose le développement indéfini de la société et de l'intelligence est la seule bannière autour de laquelle nous devions nous ranger.

Que *Dieu*, *tout ce qui est possible*, soit désormais la devise que nous adoptions; car la misérable querelle des hommes, des partis et de leurs intérêts privés, a trop long-temps souillé de sang l'arène où le préjugé livre ses interminables combats. Assez de générations y ont péri.

Plus atardés que d'autres sur la route du pro-

grès, peut-être avons nous dû à cette circonstance, autant qu'à l'influence et à la nature de nos traditions locales, de voir la guerre civile qui nous a déchirés, emprunter au principe religieux une partie de son exaltation et se colorer ainsi, si l'on peut dire, de cette teinte de superstition et d'intolérance qui signala également toutes les guerres civiles du moyen-âge. Mais serait-ce bien le lieu de nous en plaindre? Quand les mœurs locales, et la physionomie des peuples se sont si rapidement effacées sous le niveau de la révolution, n'y a-t-il point encore pour nous quelque charme à penser que le caractère breton, avec tout le ressort de son énergie et l'abandon de sa loyauté primitive, subsistera assez de temps pour profiter de l'œuvre civilisatrice du siècle. Nous ne le tairons pas, cette idée nous est souvent venue en aide dans les longues recherches nécessaires à notre œuvre, et quand les rudes coups que se portaient devant nous les partis dont nous suivions la marche, retentissaient à notre cœur comme un cuisant souvenir, nous étions presque fier de voir la mâle résolution des combattants, et le cri qui s'élevait ainsi de nos landes désertes nous rappelait d'autres cris également poussés par des hommes de guerre

quand l'étranger, dans les siècles reculés, essaya de fouler le sol de notre vieille Bretagne. Paix, paix donc à ceux que leur cœur ou leurs préjugés précipitèrent dans la sanglante carrière des divisions de famille: car ils cédèrent souvent à une noble idée d'indépendance, et si après ce combat à mort, que tant de misères et de larmes signalent comme une expiation envers la science, il nous était permis de rechercher, dans le présent, une juste consolation à tant de maux, nous dirions qu'elle s'offre pleine de vertu et de force dans les nobles efforts que des enfants de la Bretagne tentent depuis quelques années en faveur de leurs frères encore privés des conquêtes les plus pures de la civilisation. Humble soldat dans leurs rangs, nous avons quelquefois lutté nous-même contre les obstacles qui s'offrent aux plus dévoués, puissent-ils, comme nous, persister dans l'œuvre sainte qu'ils ont entreprise, et recevoir notre livre comme un acte public et consciencieux destiné à consacrer *le droit acquis* en vue de favoriser la complète émancipation de nos concitoyens. Et pour dernier mot à nos lecteurs, qu'il nous soit permis de leur apprendre avec un sentiment de confiance dans nos propres intentions, que, depuis 1835, date

à laquelle remonte la publication des premiers feuillets de ce livre, il ne nous est arrivé aucune réclamation privée ou collective contre les faits si graves et si nombreux que nous avons dû rendre publics. Encore une fois, cependant, si quelques familles ou quelques individus croyaient devoir s'inscrire contre nos récits, qu'ils le fassent avec sûreté, car eux et nous, eux et le public, nous aurons tous à y gagner ce que la vérité pourra acquérir de nouveau.

Quant aux amis de la science et de l'histoire qui, cédant à la noble pensée de conserver la simple mémoire des événements, ont bien voulu nous seconder de leurs souvenirs et de leurs recherches, merci à eux, merci de leur dévouement; car ils ont été des premiers à nous comprendre, et le culte de leur pays les a favorablement disposés pour l'humble ouvrier. Encore une fois, merci à eux, Guezno, Bancelin, de Saint-Georges, Ludovic Chapplain, Morand, Le Grand, Délandre, Guyès, Le Roux, Cuny, de Rossy, Vatar, Marteville, et tant d'autres qui nous ont successivement ouvert leurs cabinets ou les dépôts publics où étaient enfouies toutes les richesses dont nous avons fait usage.

SOMMAIRE

DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU SIXIÈME VOLUME.

LIVRE DIXIÈME.

LIVRE ONZIÈME.

LIVRE DOUZIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU SIXIÈME VOLUME.

LIVRE DIXIÈME.

N.° 60. — CHAP. 2e.

A Nantes, le 1.er fructidor l'an troisième de la République française, une et indivisible.

Le général en chef de l'armée de l'Ouest, aux citoyens administrateurs du département de la Loire-Inférieure.

Le général de brigade Cambray rend compte au général en chef qu'il a fouillé les marais de *Challans*. Les rebelles ont fui devant les troupes républicaines. On ne voit plus à la côte un seul bâtiment ennemi.

On a acquis, dans cette expédition, des renseignements certains sur le débarquement fait au *Bec*, près la ci-devant abbaye d'*Orouet*, le 23 thermidor. Sept émigrés seulement sont descendus à terre dont un a été tué : c'est le nommé *Le Fèvre*, fort regretté des *Vendéens* pour la grande connoissance qu'il avoit de la côte; c'est lui qui avoit piloté la flotille anglaise et présidé au débarquement.

Le convoi ramené par *Charette* à *Belleville*, quoique considérable, ne l'est pas, à beaucoup près, autant qu'on le débitoit. Il consiste en 74 voitures chargées dé 6000 fusils, de la même quantité de sabres et de pistolets, de 22 barils de poudre et d'une grande quantité de draps bleus, rouges et gris. On assure que chaque division de l'armée vendéenne sera vêtue d'une couleur particulière. Les habits étaient coupés et ont été distribués de suite; il a été aussi débarqué deux pièces de canon de huit. C'est un nouveau présent, sans doute, que l'Angleterre fait à la République. Si nos troupes, qui étoient en très-petit nombre, ne furent pas le recevoir le 23 thermidor, c'est qu'elles crurent devoir attendre leurs frères d'armes qui nous arrivent journellement de l'armée du Nord, et ceux qui

accourent du sommet des Pyrénées. Ils ne tarderont sûrement pas à aller retirer ce dépôt des mains de Monsieur *Charette*.

Une demi-brigade occupe les postes de *Mauves*, la *Seilleraye*, la *Maison Blanche*, *Oudon*, *Ancenis*, *Ingrande*, etc.... Plusieurs camps sont disposés de manière à couvrir la *mer* et la *Loire*. Les mesures sont prises, les troupes brûlent de combattre ; encore quelques jours de patience, et le *royalisme* expirera, avec les voleurs et les brigands, qu'il est si digne d'avoir pour défenseurs, avec ces vils agitateurs qui ont voulu corrompre la brave 1|2 brigade de l'*Allier*. Il s'est trouvé malheureusement dans son sein de ces êtres foibles de raison, forts de rage, qu'ils ont épuisée sur des victimes vouées à la mort, il est vrai, mais qui ne devaient être frappées que par le glaive de la Loi, seul vengeur de leur parjure et de leurs crimes.

Salut et fraternité.

CANCLAUX.

N.° 61. — CHAP. 2ᵉ.

ARMÉE DE L'OUEST.

Au quartier-général, à Noirmoutier, le 16 vendémiaire l'an 4 de la République.

Cambray, général de brigade, au général en chef de l'armée de l'Ouest.

Mon général,

Nous sommes bien à même de recevoir l'ennemi s'il a l'audace de tenter la descente, et nous sommes tous décidés à tenir notre serment.

Voicy des détails des armées soi-disant combinées :

Nous avons dans la baye 102 voiles. Nous en avons 27 et 10 chasse-marées à l'Isle-Dieu. Le nommé *Monsieur* y est descendu avec trois régiments anglais et des émigrés pour y établir sans doute le royaume de Louis XVIII. La mortalité est dans leurs chevaux, ils en ont déjà jeté à la mer deux cents. Le reste qu'ils ont à bord est réduit à deux pintes d'eau par jour; il paroit même, d'après le rapport d'un capitaine américain qui est venu me demander un pilote pour le conduire en rivière, qui fut arrêté par eux

et qui a ensuite été relâché, qu'ils manquent de beaucoup d'objets de première nécessité, tels que de l'eau; ils lui ont offert une guinée pour une livre de tabac, et une demi-guinée pour une livre de sucre. Cet américain était chargé de 1200 barils de farine, et il m'a assuré que la semaine qu'il est parti, trente mille devoient être embarqués pour la France.

Salut et fraternité.

Signé CAMBRAY.

P. S. Je crois qu'ils ont envie d'attérer du côté de Saint-Jean-de-Mont.

Pour copie conforme:

Le général en chef,

L. HOCHE.

LIVRE ONZIÈME.

N.° 61 *bis*. — CHAP. 10e.

Voici l'un des traits que l'on rapporte de Taupin, dont il est fait mention à la page 155 de ce volume. Sa femme avait accueilli trois

proscrits avec ce zèle ardent que les femmes mettent à tout; elle les avait cachés dans sa petite maison de Guingamp, et les inconnus y vivaient paisiblement dans l'abondance de toutes choses. Il ne leur manquait que la liberté, et, seulement parfois, quand la nuit était sombre et sans étoiles, l'un d'eux, vêtu en matelot, et donnant le bras à la jeune femme, sortait mystérieusement de la petite maison, et conduit par son guide allait gratter à quelques portes fidèles et bien connues, qui s'ouvraient sans bruit sur le visiteur attendu. Tantôt c'était un enfant nouveau-né sur le front duquel on le suppliait de répandre l'eau lustrale, tantôt c'étaient deux jeunes gens dont il bénissait l'hyménée, au milieu de leurs familles silencieuses et recueillies: ailleurs, c'était une pauvre âme souffrante et résignée, qui attendait pour remonter au ciel qu'il vînt redire à son lit de mort les mystérieuses paroles de cette langue divine qui l'avaient accueillie à son entrée dans la vie, et sans lesquelles elle ne pouvait mourir.

Il y avait alors, dans le district de Guingamp, un homme à passions ardentes, républicain exalté, démagogue forcené, l'un de ces niveleurs de bas étage, qui, sentant leur impuissance à s'élever, avaient entrepris de tout abaisser à leur

stature, et coupaient impitoyablement toute tête qui dépassait la leur. Cet homme que le narrateur auquel nous empruntons ce récit, appelle Chefdubois, pour ne pas affliger les héritiers fort innocents de son nom, s'il en a laissé, apprit, par l'indiscrétion d'une servante, le secret que gardait la petite maison blanche du Trieu. Il la fit envelopper pendant la nuit, et le lendemain il y eut trois cadavres de plus sur la place publique de Guingamp. Un seul hôte se sauva à l'aide de l'obscurité et d'une présence d'esprit extraordinaire, jointe à une force et à une agilité peu communes. Les deux autres prêtres et la jeune femme furent guillotinés; et Taupin jura de les venger. Or, Taupin n'avait jamais failli, ni à une menace, ni à un serment.

Un an après cette lugubre catastrophe, le prêtre qui s'était évadé se trouvait dans une riante maison de campagne, bâtie sur les rives de Trieu, à quelques lieues de Guingamp. Cette maison était habitée par d'honnêtes gens, comme il s'en trouvait beaucoup à cette époque, qui, pour sauver leur tête et rendre service à ceux qui avaient fait naufrage dans la grande tourmente, feignirent des opinions qu'ils ne partageaient pas réellement, ou tout au moins une exaltation fort

éloignée de leur caractère. Grâce au masque à double visage qu'ils changeaient, selon que la vigie du château annonçait des cocardes blanches ou des cocardes tricolores, au haut de l'avenue ou sur la colline voisine; grâce au bon accueil que chouans et républicains étaient assurés de recevoir d'eux, accueil qui se traduisait en quartiers de bœuf rôtis, et en flots de vin et d'eau-de-vie, ils vivaient assez paisiblement.

Un jour donc que notre prêtre dînait avec un autre ecclésiastique, qui avait comme lui trouvé asile dans cette maison, à la table où Taupin avait été reçu la veille, un domestique annonça que l'on venait de signaler le citoyen Chefdubois à l'entrée de l'avenue; les deux proscrits se levèrent aussitôt de table, et pendant que les maîtres de la maison se hâtaient de faire disparaître leurs couverts, ils se blottirent dans une espèce de trou carré, pratiqué derrière la boiserie de la salle à manger, et qui leur servait de retraite en cas d'alarme subite. Un panneau de menuiserie, qui tournait sur des gonds habilement dissimulés, se referma sur eux, et peu d'instants après ils entendirent résonner dans l'antichambre les épe-rons du visiteur désagréable qu'on venait d'annoncer. De la cachette où ils se trouvaient assez

commodément assis, quoique un peu à l'étroit, ils pouvaient entendre tout ce qui se disait dans la salle à manger. S D.! dit Chefdubois, en entrant, vous avez de f..... chemins dans ce pays-ci; et mon b..... de cheval qui s'avise de faire des façons, s'il vous plaît! il paraît qu'il ne me trouve pas assez aristocrate, le s.... cheval de marquis qu'il est. Ah! ah! ah! ça me vient de ce vieux coquin de marquis de P.... à qui on a fait danser la carmagnole sur la place de Guingamp. Ici Chefdubois fit un geste énergique, qui fut perdu pour les auditeurs secrets de cette étrange manière de s'introduire dans une maison où il devait penser que sa visite était peu désirée. Il continua ensuite : — Combien comptez-vous de lieues d'ici à V.... ? — Trois lieues, répondit le maître de la maison. — Trois s...... lieues de pays, je pense, dit Chefdubois, ce qui en fait cinq bien comptées. Mais il n'importe, il faut que j'y aille coucher ce soir. Vous étiez à dîner, à ce que je vois, faites mettre mon couvert; nous dînerons ensemble, et ce soir je remonterai à cheval, quand la b.... de chaleur qu'il fait maintenant sera passée. — Est-ce votre première visite à V...., dit le maître de la maison? — Comme tu le dis, citoyen, c'est ma première :

c'est ma prise de possession. Une jolie acquisition, à ce qu'on dit, et qui ne m'a pas coûté cher. Une belle maison, de bons champs, de beaux bois; bien d'aristocrate; après tout, je m'en f... — Le malheureux! murmura mon ami à l'oreille de celui qui partageait sa retraite, s'il va coucher ce soir à V..., il est perdu! — Tant pis pour lui, répondit son compagnon, que vous importe? — Mais n'avez-vous pas entendu ce qu'a dit Taupin hier au soir, à la place où il est assis maintenant? Cet homme a fait guillotiner la femme de Taupin, et celui-ci a juré de se venger.

La nuit était sombre: Chefdubois dormait profondément sous les doubles rideaux de mousseline et de damas du lit somptueux dont il avait forcé le maître à s'exiler pour y venir occuper sa place. Une lampe de bronze, d'un travail précieux, brûlait sur sa table de nuit, entre ses deux pistolets chargés. Il dormait et rêvait peut-être à sa nouvelle terre, à son beau château, à cette riche galerie de tableaux, à cette profusion de meubles élégants dont il était le maître, et qu'il avait à peine eu le temps d'entrevoir la veille, lorsque le bras d'un homme qui s'était introduit dans sa chambre, par un passage secret,

écarta brusquement les rideaux de son lit ; et une voix tonnante lui cria : Chefdubois éveille-toi ! Au son de cette voix qui retentit à son oreille comme celle de l'Archange du dernier jour, le dormeur sortit de son sommeil, et fixa sur la menaçante apparition deux yeux surpris et effrayés. — Me reconnais-tu ? dit le visiteur nocturne : je suis Taupin ! tu as fait guillotiner ma femme ; mais l'heure de la vengeance est arrivée. Recommande ton âme à Dieu : dans deux minutes tu seras mort.

Chefdubois étendit la main pour saisir ses pistolets, mais ils avaient disparu, et Taupin, appuyant son bras de fer sur la tête de sa victime, la fit retomber sur l'oreiller, et la tint là, palpitante, éperdue, sous le poignard dont la pointe effleurait sa poitrine. — Grâce, grâce, par pitié, par humanité, au nom du ciel! s'écria le malheureux. — Non!..... répondit Taupin, tu n'as pas eu pitié de ma femme. — Grâce, Taupin, j'ai des enfants qui n'ont pas d'autre appui que moi sur la terre, et qui sont innocents du mal que je t'ai fait. — Non!..... j'avais des enfants aussi moi, et tu n'as pas eu pitié de leur mère. — Grâce, grâce, je te donnerai tout ce que tu voudras, tout ce que je possède. Ce

château et les terres qui en dépendent, les veux-tu, Taupin? tout est à toi. — Non!.... je ne veux pas de l'or que tu as volé; je ne veux pas des terres et des châteaux que tu as volés; je ne veux de toi qu'une chose: rends-la moi, et tu es libre? Quoi donc? dit Chefdubois qu'étouffait la pression puissante du bras de son terrible ennemi. — Ma femme! — Ah! tu veux que je meure!

Ce furent ses dernières paroles: Taupin appuya la main sur la garde du poignard qui touchait la poitrine de Chefdubois, et la lame s'y cacha tout entière. Le malheureux bondit dans son lit et parvint un instant à se dégager du bras qui l'étreignait; mais il retomba presque aussitôt immobile et sans vie. Taupin le regarda quelque temps avec le sourire infernal d'une vengeance long-temps attendue et enfin satisfaite, le secoua deux ou trois fois, pour s'assurer qu'il avait cessé de vivre, et disparut par le passage secret qui lui avait donné entrée dans la chambre de sa victime.

N.° 62. — CHAP. 3e.

Précis de l'organisation des chouans dans le département du Morbihan, adressé au général Brune, le 14 pluviôse an VIII, — Noms des principaux chefs, et désignation du territoire qu'ils occupent, d'après divers renseignements recueillis par l'Administration.

Georges Cadoudal, fils d'un laboureur de la commune de Brech, canton de Pluvigner, chef principal.

Mercier, dit La Vendée, fils d'un aubergiste de Châteaubriant, lieutenant de Georges. (On a répandu qu'il avait été tué, mais cela ne se vérifie pas.)

Troussier, ex-noble émigré, payeur et ci-devant chef de division.

Léridan fils, de Vannes, retourné aux chouans depuis 2 mois; on le dit aide-de-camp de Georges.

Layer, de Malétroit, doit encore être à la suite de Georges, dans la partie de la finance.

Ils se retirent à Grand-Champ, lorsqu'il n'y a pas de danger, et quelquefois dans la partie nord

de la commune de Bignan, jusques et y compris celle de Buléon, dans la partie de Saint-Jean-Brévelay qui avoisine la rivière de Claye, et sur les bords de la même rivière, dans les communes de Plaudren et de Plumelec, jusqu'au lieu de Calac où se tient souvent le quartier-général.

Ils occupent encore une partie de la commune de Sérent, qui avoisine Calac et principalement le village de Catillé et autres environnants. Lorsqu'ils sont poursuivis, ils se retirent vers les communes de Reguiny, de Pleugriffet et même quelquefois dans la forêt de La Nouée.

Ils ont des positions le long de la rivière d'Hullier, dans le voisinage des forges de la forêt de La Nouée.

L'armée doit être composée de sept divisions.

La 1.re, commandée par Guillemot, laboureur de la commune de Bignan, composée des cantons de Bignan, Plumelec, Sérent, Josselin, Guégon, Reguiny, Locminé et Plumeliau. Cette division est la principale force des chouans. On la porte de 4 à 5000 hommes.

Les chefs de cantons sont au nombre de quatre.

Le 1.er, qui commande Bignan et autres communes voisines, se nomme Le Thies, fils d'un meûnier et parent de Guillemot.

Le 2.e se nomme Alexandre, de Plumeliau; il commande le canton de Plumeliau, Noyal-Pontivy et autres voisines.

Le 3.e se nomme Michel, ex-écolier, laboureur de Guégon, commande le canton de Guégon et communes environnantes.

Le 4.e est un jeune homme de la réquisition, nommé Besnard, laboureur, de la commune de Sérent; il commande les cantons de Sérent et de Plumelec.

La 2.e division est commandée par Achile, émigré; et Botherel, dit Joson, de K...., en Plumergat; elle est composée des cantons d'Auray, Plumeret, Locmariaquer, Landévant, Hennebont, Lorient, Pont-Scorff, Pluvigner, etc.

Les sous-chefs connus sont : Damour, émigré; les frères Rohu, de Carnac; Vincent Hervo, dit La Joie, de Plougoumelen. On la dit forte de 3 à 4000 hommes.

La 3.e division, commandée par De Sol de Grisolles, ex-noble et officier de marine, émigré de Guerande, est composée des cantons de Muzillac, Roche-Sauveur, Péaule, Rieux, Carentoir, La Gacilly, Peillac, Plaudren, Questembert et autres.

Les sous-chefs sont : les deux frères Sécillon,

ex-nobles de Guerande; les deux frères Dubot-Villeneuve, ex-nobles de Vannes; Montdoré, de Guerande; Gaspard, maréchal de Roche-des-Trois; Protin, dit marquis de Brouille, laboureur d'Arzal. On la prétend forte d'environ 2000 hommes.

La 4.e division, commandée par Kobe, ex-militaire au régiment de Walch, maître de danse à Vannes, est composée des cantons d'Elven, Plaudren, Saint-Avé, Vannes, Sarzeau, Arradon, Surzur, etc.

Les sous-chefs sont : Jacques Osseval, dit Duchemin, fils d'un musicien de Vannes, chef du canton de Sarzeau; Gambert, laboureur, chef du canton d'Elven; Querel, officier de santé. On la prétend forte de 2000 hommes.

La 5.e division, commandée par Robineau-Saint-Régent, dit Pierrot, ex-noble et employé dans les ci-devant devoirs de Bretagne, est composée des cantons de Ménéac, Mohon, Loyat, La Nouée, La Trinité, Mauron, même de quelques communes d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, voisines de celles ci-dessus désignées.

Les sous-chefs connus sont: Pièche, de Josselin; Caro, de Sérent; Le Maintier, ex-noble, dit Sévère, émigré. On la dit forte d'environ 1200 hommes.

La 6.e division, commandée par Dubouays, ex-noble, et officier au régiment de Béarn, né à Antrain, est composée des cantons de Guer, Caro, Malétroit, Ploërmel, Campénéac et quelques autres communes du département d'Ille-et-Vilaine.

Les sous-chefs sont: Lavoltais, ex-noble de Guer, Dubouays 2.e, Le Notaire, jeune homme, ex-noble. On la dit forte de 5 à 600 hommes.

La 7.e division, commandée par Delpèche, dit Debar, ex-avocat de Concarneau, dans le Finistère, est composée des cantons du Faouet, Gourin, Kernascleden, Lanvénégen, Langonnet, Guémené et autres communes au couchant de Pontivy.

Les sous-chefs sont: Dufou, ex-noble; Le Gal Kerminon, ex-officier; Bahuno du Liscouet, ex-noble; Kergus de Nostang; les fils Damphrenet, ex-noble; l'abbé Dubot, de Carhaix; Ducoëdic, fils de la veuve Ducoëdic, de Bannalec, dans le Finistère; Le Frotter fils, de Pontivy, ex-noble; Guillaume Carré, dit Bonaventure, de Kerblezec, en Gourin.

Chaque division reste ordinairement sur son territoire.

Les lieux où se forment le plus communément les rassemblements sont: Grand-Champ,

Bignan, Plaudren, Tredion, Saint-Jean-Brevelay, Plumelee et Guéhenno.

Ils ont occupé les châteaux de Penhouet, Grandville, Callac, Querguehennec, Kercomble, pendant la suspension d'armes; mais on présume qu'ils n'y ont pas laissé de munitions. Leurs approvisionnements pourraient être dans les fermes environnantes.

On croit que leurs munitions sont cachées dans des forêts et taillis.

On indique, mais sans certitude, les forêts et taillis de Trédion, Elven, Bignan, Colpeaux, Grand-Champ, Molac, Florenge, Camore, La Nouée et les Salles. Ils y font des loges et se servent des maisons inhabitées. Ils pratiquent des loges et cachent sous des tas de bois, de genêts et de paille, les armes et les munitions.

On assure qu'ils ont fait des dépôts dans le canton de Bubry et aux environs.

On présume, d'après divers renseignements, qu'ils ont reçu de l'Anglais, pour le Morbihan seulement, 2500 fusils, une grande quantité de poudre et plusieurs canons, même des obusiers.

Toutes les forces réunies peuvent s'élever de 15 à 16,000 hommes, parmi lesquels 2 à 3000 sont présumés dans le cas de se battre; les autres

sont des hommes des campagnes; sans instruction, sans moyen. et en grande partie contraints de marcher.

(Extrait des renseignements pris et suivis par l'Administration centrale.)

LIVRE DOUZIÈME.

N.° 63. — CHAP. 3e.

Guillemot (Pierre), dit *le Roi de Bignan*, que Georges nomma, en l'an VIII (juillet 1800), au commandement supérieur des bandes du Morbihan, était fils d'un cultivateur de Bignan. Signalé avec raison comme l'un des hommes les plus redoutables de la chouannerie, le gouvernement mit de bonne heure le plus grand prix à son arrestation; mais ce ne fut qu'en frimaire an XIII (octobre 1804), qu'il put parvenir à le saisir. Un mois auparavant, Guillemot, avec l'un de ses enfants âgé de 12 ans; un frère de Georges, nommé Joson Cadoudal; Debar, le mineur;

et l'abbé Keraufflret, son fidèle compagnon, avait essayé de se réfugier en Angleterre. S'étant concerté avec un nommé Le Louette, de la rivière d'Auray, pour le transporter lui et les siens à l'île de Houat, où ils devaient s'embarquer sur un croiseur anglais qui leur était signalé, ils furent malheureusement pour eux rencontrés à la mer par une chaloupe qui transportait dans cette île un gendarme de la marine, chargé d'y faire une levée de marins. Guillemot et ses compagnons n'eurent pas de peine à repousser le gendarme qui demanda à voir leurs papiers. Ce malheureux, nommé Loréal fut même assommé par eux, et ne dut la vie qu'au capitaine Le Louette, qui intercéda vivement en sa faveur. Cette rencontre, toutefois, n'en était pas moins fâcheuse pour les réfugiés, et, pensant avec raison que le rapport du gendarme aux employés de la marine à Belle-Ile déterminerait dans l'île de Houat de sévères perquisitions, ils ne restèrent point à attendre le croiseur anglais qui leur était signalé, et, se livrant aux hasards de la mer, ils furent à quelques jours de là, toucher à un village de la baie de la Forêt, près de Concarneau. De ce point, Debar, qui se retrouvait dans le cercle de son ancien commandement, les dirigea vers l'in-

térieur du Morbihan, et ils y étaient tous rentrés, quand, le 14 frimaire au matin, d'après les indications fournies par Le Guénedal, beau-frère de Le Louette, la maison d'un nommé Le Rey, au village de Berlnerne en Plaudren, se trouva cernée par un détachement de housards. L'entrée du lieu se fit de vive force, et Guillemot, son fidèle compagnon, Le Thiès, dit *abbé de Keraufret*, et Rio, l'un de ses courriers, tombèrent au pouvoir de l'autorité. Traduit immédiatement devant la commission spéciale, alors séant à Vannes, Guillemot fut déclaré coupable à l'unanimité, et mené sur la Garenne, où il fut fusillé, en présence de la garde sous les armes. Agé de 45 ans, doué d'une force herculéenne, Guillemot soutint devant ses juges l'audace qu'il avait montrée dans les combats. Prenant la parole après son avocat, sa large et rude figure, en ce moment toute couverte de taches de poudre, parut un instant encore s'animer de cette sauvage âpreté qui l'avait rendu si redoutable aux habitants du Morbihan.

Quant au malheureux abbé de Keraufret, qui avait si souvent prêté son étrange ministère aux bleus le lendemain de la bataille, surpris dans une loge placée derrière la maison de Le

Rey, il en avait été tiré nu et mutilé. C'est à peine s'il put soutenir les débats, et on le voyait à côté de Guillemot, *son roi*, comme le confesseur ou le barbier de Louis XI, répétant sur sa figure blême et garnie de rares cheveux noirs, les impressions que la mobile physionomie de Guillemot rendait avec action. Vêtu d'un simple pantalon de toile, qui lui remontait jusque sous les aisselles, l'abbé de Keraufiret, par une bizarrerie assez notable, portait autour des reins une large ceinture à carreaux bleus, blancs et rouges, à laquelle avaient été constamment suspendus les pistolets anglais qu'il n'avait point quittés jusqu'au jour de son arrestation.

Quant à Georges, qui succomba à peu près vers la même époque, voici ce que les auteurs de la *Biographie universelle* disent de ses derniers moments :

« Pichegru et Georges, qui s'étaient rejoints en Angleterre, s'étant concertés sur les moyens de renverser le gouvernement de Bonaparte, Georges proposa, non pas d'assassiner lâchement Napoléon, mais de l'attaquer publiquement et à force ouverte, au milieu de ses propres gardes ; ce fut pour accomplir ce dessein qu'il fit passer en France, dès le mois de janvier 1803, plu-

sieurs de ses officiers, et qu'il débarqua lui-même le 21 août au pied de la falaise de Belle-Ile; de là se dirigeant sur Paris par des stations préparées, il resta secrètement près de six mois dans différents domiciles, et attendit que Pichegru et Moreau lui donnassent le signal d'agir. Mais trop de tergiversation et le défaut d'unité de vues parmi les chefs firent avorter le complot avant même qu'il eût reçu un commencement d'exécution. Ce fut vers le mois de mars 1804, que la police, ayant obtenu des révélations de la part de quelques conjurés subalternes, fit rechercher Georges avec une activité extraordinaire. La plupart de ses adhérents furent arrêtés. S'étant aperçu que son dernier asile était observé, il essaya de prendre la fuite en cabriolet; mais déjà il était cerné, et son cheval fut arrêté près du Luxembourg. Georges tirant aussitôt ses pistolets, renversa deux agents de police à ses pieds, et chercha à s'évader; mais une foule d'émissaires l'environnaient. Georges fut saisi par les efforts d'un boucher, et conduit à la Préfecture de police. Il déclara, avec son sang-froid, qu'il était à la tête de la conspiration pour le rétablissement des Bourbons sur le trône. Traduit au tribunal criminel, avec un grand nombre de co-accusés,

il montra dans les débats beaucoup de calme et de fermeté, évitant avec soin de compromettre aucun de ses compagnons d'infortune, et faisant tout haut profession du dévouement le plus absolu à la cause du roi légitime. Le 11 mai 1804, il fut enveloppé, avec onze de ses officiers, dans une condamnation à mort, comme coupable d'avoir voulu attenter à la vie de Bonaparte. Transférés de la maison de justice à Bicêtre, ils furent tous jetés dans les mêmes cachots. Le lendemain on apporte à Georges un placet tout rédigé, en l'assurant que s'il consent à le signer, lui et ses compagnons d'infortune obtiendront la vie; Georges prend tranquillement le papier, et après avoir lu ces mots: *A S. M. l'empereur des Français*, il le rend au concierge avec le même sang froid; puis se tournant vers ses officiers: *mes camarades*, leur dit-il, *faisons la prière*, c'était celle du soir qu'ils récitaient en commun. Sa fermeté ne l'abandonna pas un seul instant; et il donna encore de grandes preuves de courage au moment de son exécution, qui eut lieu le 25 juin 1804, en présence d'une foule innombrable. »

En donnant cet extrait, qui est de M. de Beauchamp, poète autant qu'historien, nous n'avons

qu'une chose à relever : c'est qu'il est au moins fort étrange que cet historien avance que Napoléon et son Gouvernement aient *envoyé de Paris, après l'affaire du 3 nivôse, des émissaires pour surprendre et assassiner Georges*, puisqu'après sa condamnation à mort, prononcée par le tribunal de la Seine, il lui fit offrir la vie, à la seule condition d'une demande en grâce. Nous ajouterons que les notes et les pièces publiées sur ce procès, par ordre du grand-juge, apprennent d'une autre part, que l'un des complices du chef des chouans arrêté des premiers, fit de sa prison une *proposition formelle et écrite d'assassiner Georges, au moment où il viendrait débarquer à Beville ;* en offrant *de faire venir de Londres sa femme et ses enfants, comme otages de son exécution.* Comment, encore une fois, le Gouvernement aurait-il donc ourdi lui-même un guet-apens contre Georges, quand il lui était fait des offres si directes ; cela n'est ni probable ni admissible.

FIN DU 6.e ET DERNIER VOLUME.

TABLE DU 6.e VOLUME

DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION.

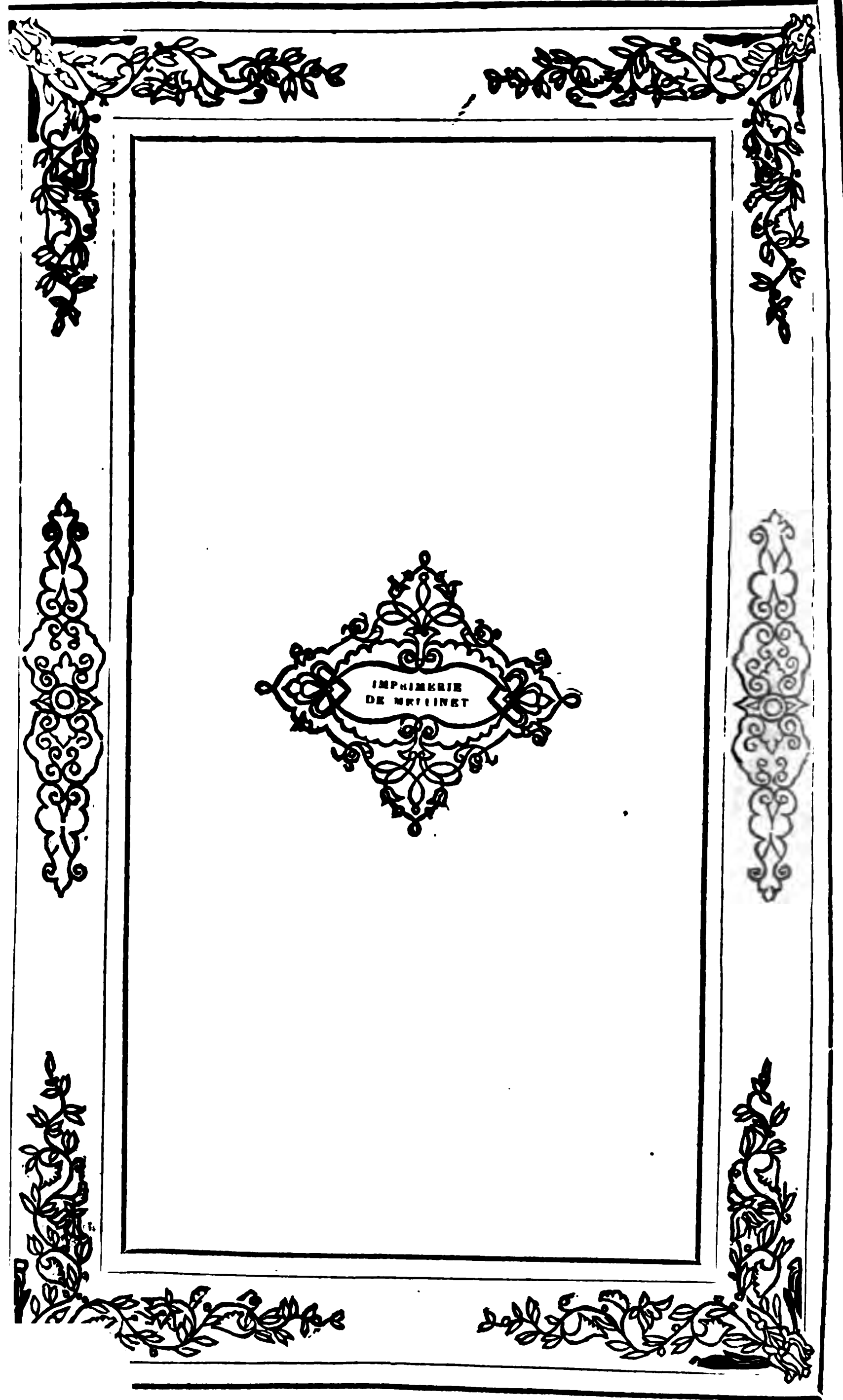
LIVRE DIXIÈME.

LIVRE ONZIÈME.

LIVRE DOUZIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE DU 6.e VOLUME.


IMPRIMERIE
DE MELLINET

